



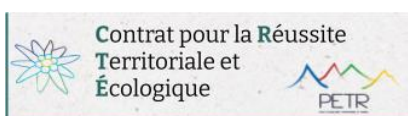
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Rapport d'activité mission CRTE

OCTOBRE 2021 – JUIN 2023



PRÉFET DES HAUTES-ALPES



agence nationale
de la cohésion
des territoires



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbriançonnais.fr

Sommaire

1. Présentation de la mission
 - 1.1. Le territoire
 - 1.2. La mission, la stratégie

2. Fonctionnement
 - 2.1. L'équipe
 - 2.2. Le suivi de la mission
 - 2.3. Les réunions et rencontres
 - 2.4. Les instances

3. Bilan des actions de la mission
 - 3.1. Bilan des actions réalisées en lien avec la fiche de poste
 - 3.2. Focus sur les thématiques mises en avant

4. Communication

5. Évaluation interne du CRTE
 - 5.1. Suivi et animation du contrat
 - 5.2. Analyse sur le dispositif
 - 5.3. Retour sur les freins rencontrés
 - 5.4. Conclusion et perspectives

Annexes

1.1 LE TERRITOIRE

Territoire de projet, il couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 36 communes regroupées au sein de 3 communautés de Communes, le Pays des Ecrins, le Guillestrois-Queyras et le Briançonnais, ce territoire compte 34 523 habitants et couvre une superficie de 2 138 km², avec 80% de son territoire à une altitude supérieure à 1 000 mètres. Chaque territoire présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste



largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays. Ces caractéristiques en font un véritable bassin de vie cohérent à caractère particulier.

1.2 LA MISSION, LA STRATEGIE

LE ROLE DU PETR

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins du Guillestrois et du Queyras permet d'assurer la liaison entre les élus des communautés de communes du territoire et les acteurs locaux, ainsi que d'être le relais auprès des partenaires financiers que sont l'Etat et ses opérateurs, la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Département des Hautes-Alpes. A cet égard, il coordonne les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques et suit les actions et les projets mis en œuvre dans leurs domaines de compétences.

Par l'intermédiaire de ses agents, le PETR joue un rôle nouveau d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales.

UN CONTRAT EN LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE

Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de projet qui englobe une zone de montagne cohérente. Le cadre naturel est exceptionnel, mais ceci au prix d'un isolement géographique et de difficultés inhérentes au développement local d'un territoire de montagne. Le climat montagnard et la ruralité rendent le territoire très dépendant d'énergies et de denrées alimentaires chères et importées.

Dès 2016, le PETR s'est doté d'un projet de territoire afin de répondre aux grands défis rencontrés dans son périmètre, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.



Le projet de territoire a été mis à jour en 2021 pour une durée de 6 ans et sert de ligne directrice aux actions du PETR pendant cette période.

Il a été validé lors du conseil syndical du 23 mars 2022.

Le PETR, lors de précédentes contractualisations et dans son projet de territoire, a fait le choix de se concentrer sur les besoins élémentaires des habitants : se nourrir, se loger, se déplacer, et ce en cohérence avec la transition écologique et avec une volonté politique de faire ensemble.



Aborder les grandes transitions : économique, démographique, écologique et numérique et ce sur un territoire de montagne

Animer le projet de territoire tout en respectant les identités intercommunales

Poursuivre la transition énergétique et écologique en développant la sobriété et la résilience du territoire

Développer l'accessibilité du territoire et permettre le développement des mobilités douces

Développer l'attractivité du territoire en valorisant son patrimoine, ses ressources naturelles, son accessibilité numérique et son offre culturelle

Faire émerger des projets qui fédèrent le territoire, porteurs de lien social et intergénérationnels

CES DÉFIS PEUVENT ÊTRE RÉSUMÉS PAR UNE VOLONTÉ DU TERRITOIRE D'ÊTRE

- Un territoire **ACTIF** et **DURABLE**
- Un territoire **SOBRE** et **RÉSILIENT**
- Un territoire **ACCESSIBLE** et **DYNAMIQUE**

LE CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont signés pour la durée du mandat électoral local en cours. Ils ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions impliquant divers acteurs, et ayant un impact direct sur les grands enjeux définis dans le projet de territoire et dans les politiques nationales.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée calquée sur celle du mandat local en cours.

Le territoire du PETR était signataire d'un Contrat de Transition Écologique (CTE) et l'a fait évoluer vers un CRTE. Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le Président du PETR, Pierre LEROY, est le garant de la bonne réalisation des actions prévues. Pour cela, il s'appuie sur différentes instances et référents, existants au sein du PETR ou mis en place spécifiquement. Mme Alice PRUD'HOMME est élue référente en charge de la transition écologique suivi le CRTE. Elle est élue (2^{ème} vice-présidente) parmi les membres du bureau du PETR. Techniquement, la mission a débuté le 25 octobre 2021 avec le recrutement d'une première cheffe de projet à plein temps qui n'a pas souhaité continuer à l'issue de sa période d'essai, un nouveau recrutement a été fait et la mission a repris dès 10 janvier 2022 avec le recrutement à temps plein d'une cheffe de projet CRTE, Aude PERRY. De plus du temps de la directrice, de par la transversalité de sa fonction, est mobilisé de manière régulière pour des temps de coordination, de suivi et de mise en commun et l'assistante secrétaire intervient sur la mission pour la mise en place des réunions, logistique, invitations mais également pour appuyer la cheffe de projet sur l'administratif et suit ses demandes RH.

Sur la mission ce sont par exemple 30 réunions de travail entre la directrice et la cheffe de projet qui ont été organisées, ce sont également la mise en commun de documents et de note pour le bon déroulé de la mission. La directrice participe aux réunions et comités de la mission, elle est également en charge du suivi financier de la mission. Le temps ETP imparti à la mission CRTE est donc supérieur à 1 ETP.

Une cheffe de projet a été embauchée en VTA pour animer le CRTE. Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission, de 18 mois en l'occurrence, au service de l'ingénierie de leurs projets. Ce qui explique également l'appui régulier de l'assistante secrétaire à la mission et le suivi par la directrice de la mission.

LES ORIENTATIONS PRINCIPALES DU CRTE

Axe transversal	
ANIMATION & CONCERTATION	
Axes	Orientations
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	1. L'autonomie alimentaire et l'agriculture
	2. La gestion des déchets - Économie circulaire
	3. Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables
	4. La et les mobilités
	5. L'habitat et logement - l'assainissement
RURALITÉ	1. La santé en milieu rural
	2. Le numérique accès et usages
	3. L'aménagement des communes - les risques naturels
	4. Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

Le contenu du CRTE se fonde sur le projet de territoire des collectivités contractantes, décliné en grandes orientations (présentées ci-dessous) et en plan d'action pluriannuel.

Les élus du territoire souhaitent faire comme mission première du PETR et du CRTE :

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE

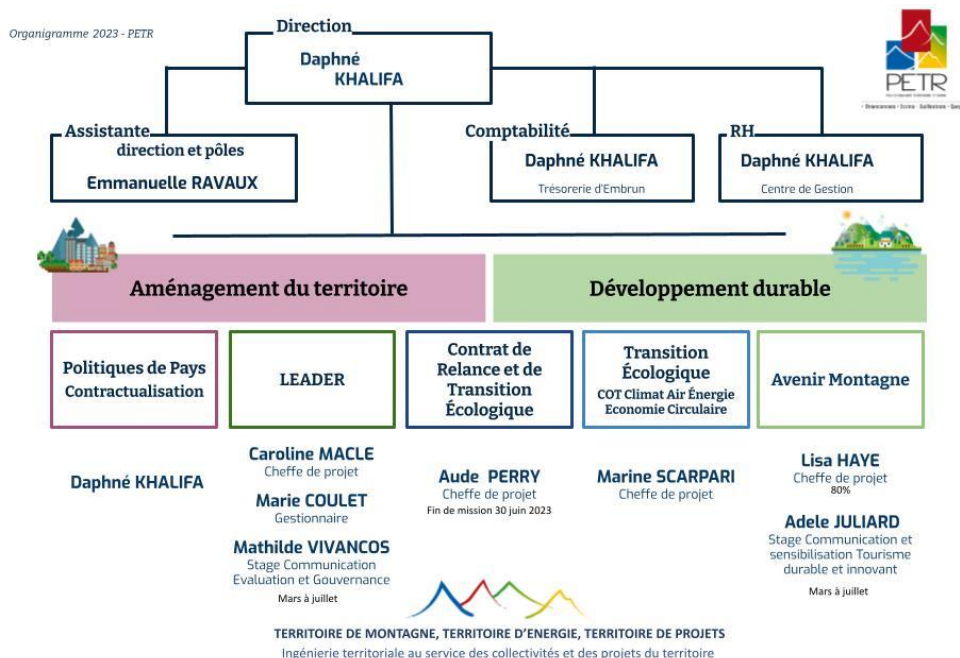
L'adaptabilité au changement climatique et la transition écologique en territoire de montagne en mettant l'accent sur ces thématiques et également en permettant d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulés avec les actions des communautés de communes, lorsque cela s'avèrera pertinent de le transférer à l'échelle du Pays.

Mais aussi de trouver de nouvelles sources de financements pour les projets en lien avec ses thématiques.

Le PETR se doit d'être le point de convergence des politiques publiques en matière de transition.

2.1 L'ÉQUIPE

L'ORGANIGRAMME



Des réunions d'équipe et des commissions projets entre pôle ont lieu à raison de 2 à 3 fois par trimestre.

Les agents sont sur différents sites de travail, et font en partie du télétravail.

2.2 LE SUIVI DE LA MISSION

Fort d'une équipe plurielle et expérimentée, le PETR porte divers programmes dont les chargés de mission assurent la cohérence de par leurs nombreux échanges et les instances en place.

LA CHEFFE DE PROJET

La cheffe de projet CRTE anime le service dont elle a la charge. Elle est en lien direct avec la directrice et travaille avec l'appui de l'assistante secrétaire.

Sa mission est d'encourager et de développer la dynamique transition écologique du PETR autour du CRTE ; Elle se doit d'assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises pour la bonne gestion des fonds drainés ; de mobiliser des fonds pour le territoire, cela à l'échelle du PETR notamment sur les thématiques du contrat.

La cheffe de projet anime les réunions de travail et de concertation et met en œuvre les moyens associés et les partenariats permettant le bon déroulement des actions.

La cheffe de projet CRTE a travaillé en lien et transversalité avec les autres missions du PETR sur de nombreux sujets transversaux.

Elle a participé à des formations comme le cadrage de projet avec le CNFPT et aux webinaires notamment du CEREMA sur les présentations des outils pratiques pour les CRTE et toutes les démarches de transition-résilience.

LA DIRECTION

Il est important que les projets et la mission s'intègrent dans une dynamique territoriale et collective. La qualité et donc la réussite de la mission sont entièrement dépendantes de l'organisation sociale mise en place et de son bon fonctionnement. De fait, un suivi régulier est assuré par la direction du PETR. Les réunions d'équipe, les entretiens individuels, les copies de mail, ... permettent à la direction de suivre de près la mission CRTE et d'intervenir en temps réel si nécessité il y a.

Des moments et temps de travail plus formel sont organisés :

- 30 points organisés
- Entretien professionnel 8 novembre 2022

Le bon déroulement de la mission a été évalué par le biais de 30 états d'avancements, ainsi qu'un entretien professionnel annuel, dont les comptes rendus sont disponibles en interne.

LES ELUS

L'élue référente de la mission CRTE est la 2^{ème} vice-présidente en charge de la transition énergétique du PETR. Ainsi, la cheffe de projet travaille en lien direct avec cette dernière dans le but d'optimiser la stratégie territoriale en y intégrant l'ensemble des spécificités locales. Comme élue référente, Alice PRUD'HOMME suit de près l'avancée des actions menées dans le cadre du Contrat tout en étant juge au regard de la politique locale. Régulièrement, elle prend connaissance de l'avancée des actions, directement avec la cheffe de projet.

- 25 points organisés

A noter que l'élue référente est présente sur de nombreux projets, le contact est donc très régulier via les réunions organisées sur les projets.

Le Président du PETR, Pierre LEROY, est le garant de la bonne réalisation des actions prévues. Pour cela, il s'appuie sur différentes instances et référents, existants au sein du PETR ou mis en place spécifiquement.

2.3 LES REUNIONS ET RENCONTRES

Le Contrat a été créé dans un esprit de collaboration et de création de lien entre les acteurs du territoire. La coordination, redynamisation, synergies entre les communes, les 3 communautés de communes, le PETR, les Parcs, le Département et d'autres acteurs publics, privés et associatifs du territoire sur les actions en lien avec la transition énergétique, nécessite de mettre en place des actions d'animation. La cheffe de projet, au fil de ses rencontres avec les acteurs du territoire, a pris en compte les besoins émergents et a mutualisé les connaissances et compétences présentes sur le terrain pour une action publique globalement plus efficace, au service du territoire du PETR.

Le Contrat ne possédant pas de fonds propres, son intérêt réside principalement dans l'animation dédiée. L'accompagnement administratif, technique et le soutien dans la recherche de financements et d'informations a pu être mis en place à travers les nombreuses rencontres de la cheffe de projet, et ont contribué à la redynamisation du tissu territorial des acteurs locaux engagés.

Le récapitulatif des réunions, webinaires et rencontres [annexe 1](#)

2.4 LES INSTANCES

Les comités techniques sont l'instance qui permet aux porteurs de s'adresser directement aux partenaires institutionnels du contrat : l'ADEME, la Banque des Territoires, la DDT, la DREAL, le CEREMA, le Département des Hautes Alpes, et l'Etat via le sous-préfet puis la sous-préfète de Briançon. D'autres membres peuvent être conviés à ce comité à titre exceptionnel, s'ils sont porteurs d'informations utiles aux projets.

Réunions techniques de mise en place du contrat : PETR / DDT / PREFECTURE :

- 08/11/2021 [annexe 2](#)
- 07/11/2021 [annexe 3](#)
- 19/01/2022 [annexe 4](#)

Suite à la mise en place du contrat :

- 29/06/2022 Comité technique n°1 – [annexe 5](#)
- 16/11/2022 Comité technique n°2 - [annexe 6](#)

Les comités de pilotage assurent du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs fixés, et entretiennent une dynamique au sein des différents acteurs impliqués notamment via une charte d'engagement. Cette charte évolutive permet de regrouper les acteurs qui souhaitent s'engager dans la transition écologique et solidaire autour d'actions communes.

Le premier a eu lieu le 18 mai 2021 pour la mise en place [annexe 7](#)

- 30/11/2021 Comité de pilotage n°2 [annexe 8](#)
- 14/12/2022 Comité de pilotage n°3 [annexe 9](#)

Les commissions projets assurent une transmission de l'information efficace et une mise en lien des programmes sur les projets du territoire au sein du PETR. Lors de ces temps gérés par la cheffe de projet de mission CRTE, les projets collectés par l'ensemble des chefs de projets du PETR sont partagés et étudiés sous le prisme des différents programmes en place. LEADER, Avenir Montagne, contrat de transition écologique, mission énergie et Contrat d'Objectif Territorial.

3 commissions interne ont eu lieu les 01/02/2022, 05/04/2022 et 06/02/2023.

3. BILAN DES ACTIONS DE LA MISSION

3.1 BILAN DES ACTIONS REALISEES EN LIEN AVEC LA FICHE DE POSTE

Reprise des axes/objectifs de mission inscrits sur la fiche de poste et leur déclinaison opérationnelle

Fiche de poste - *annexe 10*

FICHE DE POSTE	ACTIONS
SUIVI DU CRTE	
ASSURE LE SUIVI DU CONTRAT, SA STRATEGIE ET SES AXES EN LIEN AVEC LES EPCI ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	Mise en place de la collaboration avec les partenaires du CRTE (ADEME, Région, DDT, CEREMA, DREAL, sous-préfecture, ANCT, Département) Coordination avec les autres programmes existants (LEADER, Petites villes de demain, Espace valléen, Contrat station) Définition des indicateurs du CRTE en collaboration avec la DDT et l'élue référente Suivi des projets financés et de l'utilisation
MET EN PLACE LE SUIVI DES DISPOSITIFS FINANCIER PAR LE BIAIS DE TABLEAU DE SUIVI	Mise en place d'un tableau de bord Création d'une méthodologie/outil de suivi de projet Tableau de suivi installé.
MET EN PLACE LES INSTANCES DU SUIVI DU CONTRAT (COMITE TECHNIQUE ET PILOTAGE) ET LES ANIME	Animation et mise en place de 2 comités techniques et d'un comité de pilotage en 2022
ORGANISE DES TEMPS DE TRAVAIL ET DE CONCERTATION POUR LA REALISATION ANNUELLE DES ANNEXES FINANCIERES AVEC LES EPCI ET LA PREFECTURE	Mise en place de réunion et d'une stratégie de remontée des projets pour chaque EPCI en lien avec chacun d'entre eux
EVALUATION ET COMMUNICATION SUR LES PROJETS ET RESULTATS DU CONTRAT	Évaluation des projets financés en 2021 par les fonds étatiques et communication des résultats via le bilan du PETR
ANIMATION DU CRTE	
INFORME LES COLLECTIVITES ET ACTEURS DU TERRITOIRE DES POSSIBILITES DE FINANCEMENTS, APPEL A PROJET EN COURS	Veille régulière d'appels à projets et publication des appels à projet sur le site internet du PETR. Veille juridique et financière pour identifier les financements accessibles pour les projets Accompagnement des communes, communautés de communes et les porteurs de projets potentiels privés dans l'émergence et la réalisation de leurs projets notamment la recherche de financement Mise en réseau d'action, projet et acteur travaillant sur une même thématique Mise en place d'un tableau regroupant toutes les aides financières possibles pour les projets du CTES - mise à jour régulière Suivi et rédaction de l'annexe du programme « Nos Territoires d'Abord » mis en place par la Région Sud



<p>MET EN PLACE LES ACTIONS PORTEES PAR LE PETR TELLES QUE LES CEE, LA SOBRIETE NUMERIQUE, ...</p>	<p>Suivi des projets CEE Mise en place d'action pour sensibiliser à la sobriété numérique (création de fiche et de poster) Article de presse divers Signature de la Charte du Numérique Responsable Suivi du MOOC « Numérique Responsable » Interview de la radio RAM05 Organisation de 2 ateliers sur l'artificialisation des sols Animation du Club Climat et Transition Candidature au Label une Cop d'Avance Suivi et animation du projet de cadastre solaire sur le territoire Travail sur la sobriété énergétique et édition d'un guide sur les récupérateurs d'eau Animation du groupe de travail « Économie Circulaire » avec les 3 EPCI</p>
<p>APPUI AU LIEN TERRITOIRE/ETAT</p>	
<p>CREATION D'UN CADRE DE CONFIANCE ENTRE LES PORTEURS DE PROJETS, LES COLLECTIVITES, LES SERVICES DE L'ETAT</p>	<p>Suivi des webinaires des services de l'Etat Communication sur les résultats obtenus</p>
<p>RELAIS SUR LE TERRITOIRE DE DYNAMIQUES OU PROGRAMMES PERMETTANT L'EMERGENCE DE NOUVELLES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT ET VEILLE TERRITORIALE DES PROGRAMMES POUVANT ETRE MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE</p>	<p>Veille et information sur le fonds vert et sur les programmes et appels à projets concernant le territoire.</p>

Remarques :

La mission a permis de répondre aux exigences de la fiche de poste mais des financements en propre pour le PETR afin de mettre en place des actions auraient été souhaitables pour pouvoir approfondir les actions mises en place et donner plus d'ampleur et de reconnaissance à la mission.

3.2 FOCUS SUR LES THEMATIQUES MISES EN AVANT

Sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie	
Enjeux et objectifs attendus	
<p>Le PETR dans son rôle de sensibilisation et dans le cadre du CRTE souhaite communiquer sur la nécessité d'économiser l'eau et l'énergie.</p> <p>Dans ce cadre une fiche a été éditée sur les moyens d'économies l'électricité et un guide a été écrit sur les récupérateurs d'eau. Animation de la dynamique d'extinction publique.</p>	
Dates clés	
<p>Avril 2022 : Edition d'une fiche « les réflexes économes » sur la sobriété électrique - annexe 11</p> <p>Septembre 2022 : Edition d'un guide sur l'installation de récupérateurs d'eau de pluie - annexe 12</p> <p>Mai 2023 : Edition d'un guide pour économiser l'eau annexe 13 et d'un second pour recycler les téléphones portables annexe 14.</p>	
Projets réalisés	
<p>Note d'information à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, aux économies d'eau et au recyclage des téléphones portables.</p> <p>Edition d'une fiche « les réflexes économes » sensibilisant aux économies d'électricité distribuée à toutes les communes.</p> <p>30 communes sur 36 éteignent la nuit.</p> <p>Signature de la charte du Numérique Responsable.</p> <p>Réédition de la charte éco-responsable du PETR.</p>	
Analyse et commentaires	
<p>Ces actions ont été souhaitées par l'élue référente en charge de la transition écologique. Cependant aucun financement n'a pu être débloqué ce qui n'a pas permis de réellement mener à bien cette thématique.</p>	

Animation du Club Climat et Transition	
Enjeux et objectifs attendus	
<p>Le PETR a souhaité faciliter la mise en place de la concertation citoyenne. Le Club Climat et Transition est le résultat de cette ambition. Il a été mis en place en juin 2021 et est animé par la cheffe de mission CRTE à partir de mai 2022. L'objectif est de donner un espace d'échange et de partage à tous les citoyens du territoire pour faire émerger des projets.</p>	
Dates clés	
<p>Mai 2022 : reprise du Club Climat et Transition par la cheffe de projet CRTE.</p> <p>Mars 2023 : Mise en veille du CCT par manque de mobilisation et de fonds dédiés.</p>	
Projets réalisés	Résultats obtenus
Sensibilisation aux déchets dans l'environnement.	Mise en place de zone « sans tabac » dans diverses communes du territoire.
Analyse et commentaires	
<p>Le Club Climat et Transition est animé par des citoyens motivés, même si peu nombreux, qui souhaitent avancer. Cependant les fonds consacrés à la réalisation de leur projet sont désormais nuls étant donné qu'ils étaient liés à la mission concertation mise en place jusqu'en avril 2022. Dans ce contexte il est compliqué de continuer à motiver les citoyens qui se sentent peu soutenus. Le CCT a donc été mis en veille en mars 2023 faute de moyens.</p>	



Candidature au label de l'ARBE « une Cop d'Avance »	
Enjeux et objectifs attendus	
<p>Déjà lauréat en 2018, le PETR s'est porté candidat au renouvellement du label « une cop d'avance ». Ce label régional, animé par l'ARBE et piloté par l'Etat (DREAL) et la Région Sud, permet aux collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur de décliner au niveau local les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et les ambitions du Plan Climat régional.</p> <p>Un label pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier, accompagner et valoriser les démarches et actions menées par la collectivité en faveur d'une démarche locale de développement durable • Donner à la collectivité une vision transversale des thèmes à investir pour agir efficacement en faveur du développement durable sur son territoire et au sein de son organisation. • Engager la collectivité dans un processus d'amélioration continue et de pas à pas en fonction de ses enjeux et contraintes. <p>Le PETR a été lauréat en 2018 (niveau 3) pour 4 ans et renouvelle sa candidature en 2022.</p>	
Dates clés	
<p>31 mars 2022 : Envoi de la candidature du PETR</p> <p>2 juin 2022 : Visite sur site du jury de l'ARBE</p> <p>14 octobre 2022 : Remise des labels</p>	
Projets réalisés	Résultats obtenus
Candidature au label et visite sur site du jury <i>annexe 15.</i>	Labellisation au niveau 3 pour 3 ans
Analyse et commentaires	
<p>Le travail nécessaire pour candidater au label a permis de synthétiser les différents projets du PETR et de faire la vitrine de ses actions mais aussi de faire le point sur ce qui a été entrepris depuis la dernière candidature.</p> <p>La visite sur site a été faite à Puy-Saint-André par le président Pierre LEROY et la technicienne Aude PERRY. Une « balade des transitions » a été organisée pour les membres du jury. Cette promenade a suivi une présentation en salle des actions réalisées et en cours sur le territoire au cours des 4 dernières années.</p>	

Sensibilisation et communication sur la sobriété numérique	
Enjeux et objectifs attendus	
<p>Le PETR souhaite utiliser son rôle de sensibilisation pour travailler sur la sobriété numérique. L'objectif est de communiquer le plus largement possible sur les enjeux et les impacts du numérique sur le dérèglement climatique. Ce travail s'intègre dans le travail plus large effectué sur le CRTE.</p>	
Dates clés	
<p>Année 2022 : Participation à des webinaires sur la sobriété numérique.</p> <p>Été 2022 : envoi de posters et de fiches sur la sobriété numérique à toutes les communes et EPCI du territoire.</p> <p>Août 2022 : Interview de la radio RAM05.</p> <p>Septembre 2022 : Signature de la Charte du Numérique Responsable.</p>	
Projets réalisés	Résultats obtenus
<p>Posters <i>annexe 16</i> et fiches <i>annexe 17</i> sur la sobriété numérique.</p> <p>Suivi du MOOC de l'institut du numérique responsable.</p> <p>Communication pour présenter la démarche auprès des communes <i>annexe 18.</i></p> <p>Participation à 4 webinaires sur la sobriété.</p>	<p>Retours positifs des communes et EPCI. Volonté de continuer la démarche.</p> <p>Interview de la RAM05.</p> <p>Délibération du PETR pour adhérer et signer la charte du numérique responsable <i>annexe 19.</i></p>

Analyse et commentaires

Le travail sur la sobriété numérique a été souhaité par la 2^{ème} vice-présidente en charge de la transition écologique. Cependant peu de fonds ont pu être alloués à cette action de sensibilisation, mais cela a tout de même permis de toucher toutes les communes.

Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire

Enjeux et objectifs attendus

Le PETR souhaite par son engagement et sa mobilisation, accompagner les acteurs du territoire à réaliser des actions permettant des économies d'énergie. Pour cela, le PETR a décidé de mobiliser les primes certificats d'économie d'énergie, primes CEE, pour apporter un bonus financier aux acteurs.

Conscient que les primes CEE ne sont pas suffisantes pour passer à l'action – en termes d'incitation financière- le PETR a choisi d'en faciliter l'accès aux acteurs afin que celles-ci soient les plus faciles à mobiliser.

Dates clés

06/01/2022 : Signature d'un avenant pour la 5^{ème} période

Automne 2022 : Réalisation d'une communication sur les réseaux sociaux et d'un communiqué de presse [annexe 20](#).

Projets réalisés

Poursuite du partenariat – 5^{ème} période

Plusieurs partenaires ont été sollicités pour établir un partenariat pour la 5^{ème} période. Le conseil syndical du PETR en date du 29 novembre 2021 a retenu HELLIO Solutions comme partenaire pour cette nouvelle période (soit jusqu'au 31/12/2025).

Résultats obtenus

Une nouvelle convention de partenariat a été signée par les parties le 30/11/2021, et un avenant le 06/01/2022.

Un avenant a été signé en février 2023 pour revaloriser les CEE de 30%.

Au total, 60 projets ont été analysés depuis janvier 2021, dont 25 ont signé une convention de financement avec GeoPLC puis HELLIO pour mobiliser les CEE. 8 ont déjà été soldés pour un montant total de plus de 30 000 €.

Mobilisation des CEE pour des dispositifs d'économie d'eau.

Projets réduction consommation d'eau – équipement de mousseurs.

Analyse et commentaires

La mobilisation des primes CEE est la mission la plus chronophage (environ un tiers du temps passé sur la mission). Si cela permet d'apporter un bonus financier pour les acteurs du territoire lors des travaux d'économies d'énergie la démarche est chronophage pour les porteurs de projet.

Les dossiers, bien qu'a priori relativement simples, doivent respecter un formalisme précis qui nécessitent souvent de multiples allers-retours avec les maîtres d'ouvrages. Le temps à y consacrer par les maîtres d'ouvrages a freiné certains d'entre eux pour mobiliser les primes, et ce malgré le travail mené par le PETR pour simplifier et fluidifier les démarches.

On décompte donc un grand nombre de projets identifiés et suivis (près de 60 à ce jour) contre une vingtaine qui ont signé une convention de financement. Les premiers paiements sont arrivés en 2022.

Les seuls projets qui ont pu directement bénéficier des primes CEE sont les projets relatifs aux économies d'eau, où des économiseurs d'eau sont envoyés gratuitement (pris en charge à 100% par les primes CEE) et les projets dit « clé-en-main » où les primes CEE sont directement déduites du devis et de la facture (4 dossiers réalisés de cette manière).

Il est à noter que le partenariat avec GEO PLC puis HELLIO a été de qualité. La réactivité, le suivi des dossiers et le professionnalisme sont à noter ; cela a facilité la progression et l'accompagnement de projets sur le territoire.

Cadastre solaire
Enjeux et objectifs attendus
Le PETR a pour objectif d'aider au développement des énergies renouvelables sur le territoire. Dans ce but il a décidé de déployer un cadastre solaire pour aider à la décision des citoyens et entreprises. Note du projet annexe 21
Dates clés
14 septembre 2022 : rencontre entre les membres du bureau du PETR et le bureau d'études Cythelia Energy 24 janvier 2023 : Réunion entre les EPCI.
Analyse et commentaires
La procédure de mise en place du cadastre solaire n'a pas encore abouti car elle a été ralentie par la volonté des EPCI de mettre en place le cadastre solaire au niveau du Département des Hautes-Alpes. Ce dernier a souhaité prendre en charge la mise en place du cadastre pour en faire profiter le plus grand nombre au niveau de son territoire. Le cadastre devrait donc voir le jour au niveau des Hautes-Alpes en fin d'année 2023.

Artificialisation des sols	
Enjeux et objectifs attendus	
Le PETR dans son rôle de sensibilisation et dans le cadre du CRTE souhaite informer les communes du territoire des problèmes et enjeux liés à l'artificialisation des terres. En partenariat avec la CIPRA, un atelier, ouvert à tous a été organisé pour informer et sensibiliser aux nouveaux enjeux et nouvelles réglementations.	
Dates clés	
1 ^{er} avril 2022 : organisation d'un atelier sur l'artificialisation des sols en partenariat avec la CIPRA 3 octobre 2022 : organisation d'un deuxième atelier annexe 22 .	
Projets réalisés	Résultats obtenus
Envoi d'un flyer récapitulatif des ateliers.	2 ateliers réunissant plus de 80 personnes.
Analyse et commentaires	
Ces ateliers ont été très bien accueillis autant par le grand public que par les élus. Ils ont réuni au total 80 personnes et ont permis de largement informer sur la thématique. L'information a été poursuivie via l'envoi de flyers synthétiques. Le partenariat avec la CIPRA n'a pas été maintenu faute de moyens supplémentaires de leur côté pour maintenir les actions.	

4. LA COMMUNICATION

Afin de mobiliser autour du contrat et de ses thématiques, mais également afin de sensibiliser sur les sujets de transition écologique, des documents ont été mis en place en interne du PETR et diffusé sur les réseaux.

Le site internet du PETR a également été un réel outil de travail du PETR pour mobiliser autour du CRTE
Copie écran du site - [annexe 23](#)

Des articles de presse – émission radio ont également été faites [annexe 24](#)

Le bilan annuel du PETR 2021 [annexe 25](#) et celui de 2022 [annexe 26](#) retracent également la vie de la mission CRTE et la mobilisation des fonds sur le territoire.

5.1 SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT

1^{er} Assises de l'ingénierie

ATELIER : ASSURER LE SUIVI ET LE PILOTAGE DE SON CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)
 Animé par Julien MEGDOUD (ANCT) et Jerry SCHMIDT (ADEME)

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)
 Une nouvelle forme de contractualisation dont l'objectif est d'intégrer et de simplifier la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques territoriales au service de la transition écologique et de la cohésion territoriale

Levier des territoires pour la relance

Agence locale de l'Énergie et du Climat
 Agence d'urbanisme
 Cerema
 Cabinets de conseil privés

L'ANCT joue un rôle actif dans l'accompagnement des collectivités en mobilisant ses ressources propres et celles de ses partenaires

LES TROIS ÉTAPES CLEFS QUI CONDITIONNENT LA RÉUSSITE D'UN CRTE

ÉTABLIR LE BON DIAGNOSTIC POUR DÉFINIR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES QUI VONT STRUCTURER LE CRTE
 Intégration des démarches existantes
 Cohérence
 Expertise

IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX
 Prise en compte des aspirations des élus, de la société civile et des partenaires économiques
 Mairie
 Donner de la visibilité aux projets territoriaux en cours

ANIMER ET SUIVRE SON CRTE
 Les acteurs de l'ingénierie peuvent accompagner les collectivités dans le pilotage, l'animation, la mise en œuvre et l'évaluation de leur CRTE

Enjeux et objectifs attendus	
Le PETR en tant que porteur du CRTE a mis en place une mission CRTE afin d'animer le contrat et d'accompagner les porteurs de projet dans leur démarche. L'idée étant de faire le lien entre les institutions et les communes ou EPCI. Un travail a été entrepris avec chaque EPCI pour mettre en place les annexes chaque année.	
Dates clés	
Novembre 2020 : Sollicitation de l'État. 14 décembre 2021 : signature du CRTE.	
Projets réalisés	Résultats obtenus
Mise en place d'une communication régulière avec la préfecture et la DDT. Mise en place d'un travail avec chaque EPCI pour convenir au mieux à leur façon de fonctionner. Remontée de tous les projets à inscrire dans les annexes du CRTE. Aide aux communes pour trouver des fonds pour leurs projets.	Les annexes financières 2020 2021 et 2022 montrent un nombre de 134 projets inscrits dans le CRTE et soutenus à hauteur de 9 832 789,04 €.
Analyse et commentaires sur la mission	
Le travail avec la DDT a été rendu compliqué au départ de Paul FRAISSE car personne ne l'a remplacé ce qui a interrompu la communication. En revanche la communication avec la préfecture est restée fluide suite au départ de Marine VIVES et à son remplacement par Isabelle BIANCHINI. Le travail avec les EPCI a été le plus constructif possible malgré les flous qui entourent le CRTE et son impact pour les EPCI. Un travail est nécessaire pour mettre en place des critères de priorisation des projets inscrits dans les annexes.	



5.2 ANALYSE SUR LE DISPOSITIF

Cette analyse interne est réalisée sur mesure pour le territoire et se veut d'être autant que possible le reflet de l'expérience du PETR.

COHERENCE DU CONTRAT AU SEIN DU PETR

Le CRTE est animé par une mission dédiée avec une cheffe de projet à plein temps et coordonné par la directrice du PETR. Un appui à la cheffe de projet, dont c'était la première expérience en animation territoriale et dans la fonction publique, a été nécessaire et fait par la secrétaire assistante du PETR afin de suivre le côté l'administratif et financier de la mission ainsi que de l'accompagner sur la partie logistique et communication.

Le CRTE a mis autour de la table les différentes missions du PETR, qui ont pour but d'aider à l'émergence des projets du territoire et de leur apporter un soutien en la recherche de financement pour leur projet, afin de mettre en commun les projets dont chaque agent à connaissance.

Le portage par un PETR d'un tel dispositif permet une vision globale sur le territoire de 3 communautés de communes, avec une animation commune tout en conservant pour chaque EPCI son annexe financière. Cela a également permis d'agir auprès des communes du territoire sur le volet sensibilisation à la sobriété.

L'accord de partenariat entre l'ANPP (Association nationale des Pays et des PETR) et l'ANCT signé le 28 juin 2021 entre Mesdames Barbara POMPILI Ministre de la transition écologique, madame Jacqueline GOURAULT Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et madame Josiane CORNELOUP Présidente de l'ANPP, a notamment insisté sur la dimension collaborative des CRTE et la responsabilité commune et renforcée des coopérations territoriales que les PETR savent mettre en œuvre, cela étant leur cœur de métier.

GOUVERNANCE

La mise en commun entre les partenaires financiers mais également avec les EPCI du territoire ont permis un travail d'émergence de projet plus facile.

La sous-préfète de l'arrondissement a été très présente sur le dispositif qu'elle a suivi avec intérêt.

Le dernier comité de pilotage ayant eu lieu en même temps que la conférence des maires il n'y a pas permis d'évoquer les projets – il est donc nécessaire de revoir la mise en place des comités de pilotage, voir peut-être par EPCI, afin que chacun puisse travailler à une échelle plus réduite et en lien avec ses communes.

COMMUNICATION AUTOUR DU CRTE

La communication et les outils mis en place par le PETR (voir chapitre 4) ont permis d'informer et de sensibiliser les collectivités du territoire autour du programme et sur des actions de transition écologique centrés sur la sobriété.

Des webinaires ont été organisés par l'État mais peu de relais par le biais de la préfecture qui parfois avait les informations sur le programme après le territoire.

Communication des annexes financières uniquement via le site de la préfecture en fin d'année N+1 de l'annexe, ce qui n'a pas permis au PETR d'être un relais efficace pour les communes quant à l'obtention ou non des subventions allouées à leur projet.



INDICATEURS

Dans le corps du contrat il est précisé que “Le CEREMA et la DDT pourront apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE. Cela sera mis en place dans la première année du contrat.” Dans ce sens, une réunion a été organisée le 10 juin 2022 à l'initiative de la DDT. Cette discussion a été constructive et une autre rencontre devait avoir lieu mais n'a pas été organisée. A ce jour, aucun indicateur n'a été mis en place pour le CRTE du territoire.

Cependant, si des indicateurs doivent être mis en place dans le futur il pourrait être intéressant qu'ils soient définis en lien avec les trois piliers du développement durable que sont l'environnement, l'économie et le social, qu'ils incluent également la notion de bilan écologique des projets et qu'ils soient soumis à des critères d'éco-conditionnalité en particulier de sobriété carbone.

Idéalement pour ne pas multiplier les données, ces indicateurs devraient être commun à ceux du PCAET en cours sur le territoire ou d'autres dispositifs intégrés au CRTE tels que Petites Villes de Demain, Avenir Montagnes, Espaces Valléens, France Service, etc. Ces programmes se poursuivant selon l'organisation actuelle, à voir sous quel format il sera possible de rendre compte de ceux-ci au CRTE.

La finalité de ces indicateurs doit être de visualiser l'impact du CRTE sur les politiques publiques, d'évaluer l'action de l'État au travers de ses financements drainés. Mais aussi de donner aux élus un moyen de communiquer sur les actions qu'ils entreprennent et de les valoriser.

PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DU CRTE

Sur les 167 projets subventionnés à hauteur de 19 602 289,45 € sur de la DETR et de la DSIL pour le territoire du PETR regroupant les 3 communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Ecrins et du Guillestrois-Queyras pour les années 2020 – 2021 – 2022, 134 étaient inscrits dans le CRTE pour un montant de 9 832 789,04 €.

Pour l'année 2022, on note que 70% des projets ayant obtenu de la DETR et 100% de ceux ayant eu de la DSIL étaient inscrits dans le CRTE. 38% des projets subventionnés par la DETR départementale étaient des projets de collectivités du PETR alors que le territoire ne représente que 22% du département soit 36 communes sur 105 au total.

Cela montre qu'un contrat suivi par une animation permet de mieux mobiliser les collectivités et ainsi de bien drainer les subventions et fonds disponibles sur le territoire.



BLOCAGES RENCONTRÉS DANS L'ANIMATION DU CRTE

- En début de contrat, les méthodologies de mise en application, l'organisation autour du CRTE n'étant pas définies clairement, il a été difficile pour la cheffe de projet de positionner le PETR comme « porte d'entrée » du CRTE.
- Un des rôles du CRTE est de rendre visible par les porteurs de projet, l'ensemble des aides dont ils peuvent bénéficier, or à ce stade cela ne semble pas être le cas. Les collectivités sont noyées d'informations de toute part - chaque structure, association, organisme financeur ayant sa propre communication, envoient aux communes, ses propositions, appels à projets, en leur offrant des services d'appui ...
A des fins d'efficience, le CRTE pourrait être collecteur de toutes ses sollicitations, offres et relais auprès des communes.
En s'appuyant ainsi sur le chef de file du contrat, cela permettrait d'une part aux communes de ne pas être submergées d'informations qu'elles ne peuvent traiter et d'autre part à la structure porteuse du CRTE d'avoir un réel effet levier sur ce qui est mis en place dans le cadre du CRTE et ce qui en ressort.
- Les critères de priorisation, afin de savoir quel projet sera financé en priorité, ne sont clairement énoncés, ce qui laisse un flou et ne permet pas aux collectivités de comprendre la plus-value d'avoir des projets inscrits dans le CRTE.
- Le fait de ne pas avoir d'enveloppe attribuée au territoire sur le dispositif du CRTE ne facilite pas la tâche. Plusieurs projets inscrits au CRTE ne peuvent pas être mis en œuvre, faute de financements ou de priorisation de la part des services préfectoraux.
Par ailleurs, des difficultés d'animation du territoire apparaissent lorsqu'il n'y a pas de fonds directement fléchés.
- A ce jour il s'avère que le CRTE est majoritairement abondé par la DETR et la DSIL. Le CRTE du PETR n'étant pas co-signé par la Région, à l'échelle du territoire il est difficile de faire les liens.
- Contrairement au travail qui avait été fait sur le territoire avec le CTE Contrat de transition écologique, les partenaires tels que l'ADEME, la DREAL, le CEREMA ou la banque des territoires ne sont pas mobilisés sur le territoire autour du CRTE. L'ADEME travaillant avec le PETR sur un contrat d'objectif territorial Air Energie Climat et Economie Circulaire et la banque des territoires et le CEREMA apportant leur appui et expertise sur le plan avenir montagne du PETR.
- Les projets inscrits dans les annexes peuvent certes trouver un lien direct avec les partenaires de l'État, mais doivent se soumettre aux mêmes appels à projets que les projets qui ne font pas partie du CRTE. L'intérêt est donc limité en termes de financements pour les porteurs, et aucune simplification administrative n'a été effectuée grâce au CRTE.
- Difficultés de suivi des projets une fois les financements acquis (ou non) : comment motiver les porteurs à rester en lien avec le Contrat ? Le PETR n'a pas été informé des projets validés ou non et n'a pas pu, de fait, suivre l'avancement des projets. Les porteurs de projets ont également dû parfois attendre de recevoir l'arrêté d'attribution de la subvention étatique pour connaître l'état de leur dossier ce qui a pu ralentir la mise en place de certains projets car les porteurs ont eu l'arrêté tardivement.

- La plus-value de ce contrat réside dans l'animation qui lui est dédiée. Or, les financements nécessaires à cette animation ne sont pas garantis sur une période assez longue pour assurer la visibilité nécessaire au développement du CRTE. Les financements des moyens humains, chef de projet utile à la mobilisation autour du contrat, devraient être sur la même temporalité que le contrat.
- Une multitude de proposition et de sollicitations sont mises en place pour venir en appui du CRTE, aux collectivités... de nombreux webinaires, par de nombreux partenaires... cela participe également à la confusion ressentie autour du CRTE. Trop d'acteur, il est donc compliqué de savoir qui pilote réellement ce dispositif.
- La gouvernance « Supra PETR », le CRTE manque peut-être d'une réelle coordination à l'échelle du Département ; le dispositif reste encore très cloisonné alors que l'un des buts était d'assouplir les relations entre État et collectivités et d'avoir un contrat intégrateur, or à ce jour peu de contrat ou dispositif ont concrètement intégré le CRTE.

LIMITES A L'ÉVALUATION

- Les annexes financières validées et mises à disposition par la préfecture ne stipulent pas les thématiques sur lesquelles sont retenus les projets, ce qui ne permet pas au PETR d'évaluer les apports du CRTE par axes définis du CRTE.
Ces annexes étant rédigées au niveau du département, il est nécessaire de les retravailler pour ne faire ressortir que les dossiers concernant son territoire.
- Le fait de ne pas connaître les enveloppes destinées au CRTE est une réelle limite à l'évaluation car il est impossible sur ce point de savoir si la mission CRTE a rempli son rôle en permettant l'affectation des fonds dédiés sur le territoire.
- Les indicateurs et les objectifs devraient être créés en lien avec les indicateurs des financeurs (ADEME, Département, etc.) et cela dès la rédaction du contrat afin de pouvoir se référer à une année 0.
- Le CRTE n'a pas d'objectifs chiffrés, il est donc difficile d'évaluer la progression et les résultats.
- A partir de quand considérer que les fonds drainés par les projets sont dus au CRTE ?
Le rôle du chef de projet consiste à trouver les fonds adaptés aux différents projets, soutenir les porteurs dans la rédaction des dossiers, mais certains porteurs sont très autonomes et ne nécessitent que peu de soutien administratif une fois le lien vers l'appel à projet donné. D'autres collectivités ne passent pas par « les chemins définis » et s'adressent directement à la préfecture et parfois le relais n'est pas fait. Pour ces raisons, il est donc difficile d'avoir le suivi de certains projets.
- Il est à noter qu'après 18 mois d'existence, il n'y a pas de recul suffisant pour évaluer complètement les résultats du CRTE. Il conviendra donc d'approfondir l'analyse des résultats à plus long terme.

5.4 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Lien direct avec des partenaires institutionnels peu présents sur le territoire ● Un contact direct avec le ministère et une reconnaissance nationale ● Un soutien marqué par la sous-préfecture ● Une animation dédiée pendant 18 mois et reconduite grâce au fonds vert ingénierie 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pas d’enveloppe financière spécifique dédiée ● Un contrat dans sa phase d’expérimentation, jeune et mal connu ● Une “adaptation au territoire” peu mise en pratique : les solutions “sur mesure” blocages administratifs et juridiques n’ont pas été trouvées ● Pas de mise en place de critères de priorisation pour inscrire les projets dans les annexes ● Une animation compliquée à faire financer et dont la temporalité ne suit pas celle du contrat
<p>Opportunité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un contrat intégrateur qui vise à simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs de l’État et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet ● A moyen terme : accompagner une dynamique partenariale pilotée par les collectivités visant un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, social, économique et sanitaire, traduit dans leur projet de territoire ● Veille territoriale sur les possibilités de financement, visibilité sur les projets du territoire grâce à un accompagnement et une animation du dispositif 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Déception des porteurs de projets suite à une incapacité de financements ou de déblocage ● Perte d’intérêt pour un contrat sans fonds propres, difficultés à la fidélisation des porteurs ● Importance d’une coopération effective entre les élus du PETR pour la remontée de projets ● Peu de visibilité à long terme pour l’animation du contrat ● La multiplication des contrats de tous types qui apporte de la confusion aux acteurs et du désintérêt pour un « énième contrat » et aucune plus-value à y être inscrit ● Un contrat mal appréhendé car chronophage pour les collectivités sans assurance de retombées économiques ● Que le CRTE soit un « énième contrat »



Le –

Il ne semble pas que le CRTE ait à ce jour atteint son objectif de contrat intégrateur et reste sur des annexes de programmation des financements DETR DSIL plan de relance des projets des communes.



Le +

Le PETR a souhaité, au-delà de l'appui aux collectivités, d'aller plus dans l'animation du contrat en travaillant sur des outils de sensibilisation à la transition écologique à destination des collectivités mais également du grand public.

Et la suite

Grâce au fonds vert ingénierie et à l'appui de la préfecture des Hautes-Alpes, le PETR va pouvoir continuer à travailler à l'animation du CRTE dès septembre 2023. La priorisation sera donnée à la dynamisation du contrat et de ces instances et l'appui aux communes afin de drainer au mieux les fonds vert disponible pour le territoire.

Annexes :

- Annexe 1 – Récapitulatif des réunions, webinaires et rencontres 2021 2023
- Annexe 2 – Compte rendu réunion technique 08/11/2021
- Annexe 3 – Compte rendu réunion technique 17/12/2021
- Annexe 4 – Compte rendu réunion technique 19/01/2022
- Annexe 5 – Compte rendu comité technique 29/06/2022
- Annexe 6 – Compte rendu comité technique 16/11/2022
- Annexe 7 – Compte rendu comité de pilotage 18/05/2021
- Annexe 8 – Compte rendu comité de pilotage 30/11/2021
- Annexe 9 – Note déroulée comité de pilotage 14/12/2022
- Annexe 10 – Fiche de poste cheffe de projet CRTE
- Annexe 11 – Fiche « les réflexes économes » sobriété électrique
- Annexe 12 – Guide sur l’installation de récupérateurs d’eau de pluie
- Annexe 13 – Guide pour économiser l’eau
- Annexe 14 – Guide pour recycler les téléphones portables
- Annexe 15 – Label Cop d’avance La candidature
- Annexe 16 – Posters sobriété numérique
- Annexe 17 – Fiches sobriété numérique
- Annexe 18 – Courrier de sensibilisation aux communes sobriété numérique
- Annexe 19 – Délibération du PETR pour adhérer et signer la charte du numérique responsable
- Annexe 20 – Communication sur les CEE réseaux sociaux et d’un communiqué de presse
- Annexe 21 – Note Cadastre solaire
- Annexe 22 – Atelier ZAN Octobre 2022
- Annexe 23 – Copies écran du site
- Annexe 24 – Articles de presse CRTE et sensibilisation
- Annexe 25 – Bilan PETR 2021 pages CRTE
- Annexe 26 – Bilan PETR 2022 pages CRTE





Récapitulatif non exhaustif des dates de réunions, webinaires et comités suivis par la mission CRTE OCTOBRE 2021 -JUN 2023

2021

Octobre :

- 25/10 : Réunion avec directrice
- 26/10 : Réunion scénario Négawatt
- 28/10 : Suivi visio plateforme communauté MTE

Novembre :

- 02/11 : Suivi ER RGPD et administratif
- 08/11: Réunion avec directrice
- 08/11 : Réunion Préfecture et DDT
- 10/11: Point mission avec élue référente
- 16/11: Temps ER Site internet
- 17/11 : Matinée séminaire VTA
- 17/11 : RDV en sous préfecture finalisation CRTE
- 30/11: Comité de pilotage

Décembre :

- 02/12 : RDV Directrice Mme la Sous-Préfète point signature CRTE
- 06/12 : Point Directrice – Préfecture finalisation CRTE
- 09/12 : Organisation cabinet visite Joel GIRAUD pour signature CRTE
- 13/12 : Signature CRTE et VTA

2022

Janvier :

- 11/01 : Rencontre avec la CIPRA / Artificialisation des sols
- 13/01 : Comité de pilotage Mission Energie
- 18/01 : Réunion Valorem
- 19/01 : Réunion élue référente
- 19/01 : Rencontre DDT/Préfecture
- 20/01 : Webinaire Présentation projet Cub'école
- 25/01 : Réunion Cipra ; organisation atelier sol
- 27/01 : Webinaire présentation du dispositif CEE
- 27/01 : Réunion CCGQ

Février :

- 01/02 : Commission projet
- 03/02 : Réunion CCPE
- 03/02 : Réunion CCB
- 10/02 : Réunion CIPRA
- 17/02 : Réunion Sous-préfecture
- 21/02 : MOOC Sobriété Numérique
- 24/02 : Webinaire Sobriété numérique

Mars :

- 01/03 : Club climat et transition
- 09/03 : CoPil Petites villes de Demain



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



- 10/03 : Webinaire retour d'expérience sur la valorisation des CEE
- 15/03 : Webinaire Ecofrugal numérique responsable
- 23/03 : Point CIPRA
- 23/03 : Conseil Syndical
- 24/03 : Réunion Point de Mir

Avril :

- 01/04 : Atelier Sol
- 04/04 : Réunion Marie Baillard
- 04/04 : Club Climat et Transition Briançon
- 05/04 : Commission projet
- 06/04 : Club Climat et Transition Guillestre
- 19/04 : Appel Sous-préfecture
- 25/04 : Réunion Marie Baillard
- 25/04 : Réunion Claudine Chrétien
- 26/04 : Groupe de travail « Economie Circulaire »
- 28/04 : CoPil « Espaces Valléens » CCGQ

Mai :

- 10/05 : Webinaire Ecoconception des services numériques
- 12/05 : Comité technique LEADER
- 16/05 : Point Pierre Leroy, une cop d'avance
- 17/05 : Point IT05
- 18/05 : Webinaire VTA
- 19/05 : CCT Saint Martin de Queyrières
- 24/05 : Réunion Fanny Rodier
- 24/05 : Réunion Hébergeurs du Pays des Ecrins
- 25/05 : Webinaire RTES « filière & ESS- filière textile »
- 31/05 : Webinaire Soutien aux travaux de rénovation énergétique performante des bâtiments publics des collectivités territoriales et des EPCI
- 31/05 : CCT Guillestre

Juin :

- 02/06 : Visite sur site Label « une cop d'avance »
- 07/06 : Webinaire Réduction des déchets plastiques
- 07/06 : Réunion EIT cabinet Inddigo
- 13/06 : Réunion publique altitude coopérante
- 13/06 : Réunion CCB
- 15/06 : Réunion Grand Chambéry CCT
- 16/06 : Webinaire Scenarii 2050
- 21/06 : CCB Asso environnementales
- 22/06 : Journée LEADER
- 23/06 : ER Poster flyer Sobriété numérique
- 27/06 : CCT Briançon
- 29/06 : Cotech CRTE
- 30/06 : CCT Guillestre



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



Juillet :

- 04/07 : Présentation liste 0 déchet Ecole Saint Blaise
- 05 /07 : Webinaire CRTE
- 13/07 : CEE Molines en Queyras
- 20/07 : CEE Association 82-4000
- 28/07 : SIGDEP CEE

Août :

- 02/08 : Entretien téléphonique Comm'une Bouteille
- 08/08 : Réunion Comptoir des Assos
- 11/08 : ER Poster flyer Sobriété numérique
- 24/08 : Réunion CCB
- 29/08 : EIT présentation étude
- 31/08 : Visio CEREMA
- 01/08 : Entretien téléphonique l'Atelier Chado

Septembre :

- 01/09 : ER Poster flyer Sobriété numérique et site
- 05/09 : Réunion d'équipe
- 06/09 : CoTech LEADER
- 06/09 : ER envoi courriers communes Sobriété numérique
- 07/09 : Réunion Pierre Leroy et Marie Baillard et directrice
- 08/09 : Réunion Guillaume Déjy Sobriété Numérique
- 12/09 : CoProg LEADER
- 13/09 : CRTE - « Structurer ses objectifs avec un référentiel de transition
- 14/09 : Réunion Cadastre Solaire Guillestre
- 15/09 : Entretien téléphonique PNRQ

Octobre :

- 03/10 : Atelier Sol n°2
- 06/10 : Groupe de travail « Economie circulaire »
- 07/10 : Formation « Cadrage de Projet »
- 14/10 : Remise des labels « une cop d'avance »
- 17/10 : Restitution de l'étude EIT
- 17/10 : Rencontre Energie
- 25/10 : Réunion CCPE CRTE

Novembre :

- 02/11 : Appel CEE Saint Chaffrey
- 08/11 : La sobriété dans nos territoires Webconférence
- 08/11 : Entretien professionnel
- 16/11 : CoTech CRTE
- 30/11 : Visite Champcella CEE

Décembre :

- 02/12 : Formation « Cadrage de projet »
- 05/12 : CCT Saint Martin de Queyrières
- 08/12 : Webinaire "Les nudges autour des avaloirs pour diminuer les plastiques dans les réseaux d'eau"
- 14/12 : Conférence des maires



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



- 15/12 : Point CRTE et actions de sensibilisation
- 20/12 : Visio SUN4ALL

2023

Janvier :

- 11/01 : Réunion Sous-préfecture Déchetterie professionnelle
- 18/01 : Atelier habitat et Transition écologique CCPE
- 23/01 : Réunion CEREMA
- 24/01 : Réunion Cadastre solaire
- 25/01 : Expertises Territoires
- 26/01 : Atelier Tetraa
- 31/01 : Réunion Turbinage Sapet

Février :

- 06/02 : Commission projet
- 07/02 : Habitat CCPE
- 08/02 : Réunion Fonds vert CCB
- 20/02 : Point directrice sur le salon de l'habitat
- 22/02 : Réunion Téléphonique Smitomga
- 23/02 : Réunion Turbinage Sapet
- 28/02 : Webconférence agriculture et mobilité

Mars :

- 01/03 : Entretien téléphonique Maison de l'habitat
- 15/03 : Conseil Syndical
- 22/03 : Réunion Sobriété numérique
- 27/03 : Réunion « Nos Territoires d'abord »
- 28/03 : Comité de Pilotage Petites Villes de Demain ABC
- 28/03 : Webinaire ARBE « Plantons des arbres »

Avril :

- 06/04 : Webconférence : La transition énergétique des flottes des collectivités : quels choix de motorisation et de gestion ?
- 26/04/2023 : Point CEE

Mai :

- 11/05 : Réunion projet hydro électrique à l'Argentière la Bessée
- 16/05 : ER point sur les fiches économiser l'eau et recyclage des téléphones portables
- 19/05 : Directrice Fiche sensibilisation pollution de l'air
- 22/05 : Retour ANPP sur la mise en œuvre des CRTE
- 23/05 : Visioconférence table ronde « Numérique responsable, un défi pour nos territoires »
- 25/05 : Directrice groupe de travail Ministère DGALN Formulaire Fonds vert

Juin :

- 07/06 : Point CEE Marine Scarpari
- 08/06 : Entretien téléphonique SIGDEP Projet et CEE
- 08/06 : Directrice/ER bilan CEE
- 14/06 : Bilan Mission avec directrice
- 23/06 : ER Bilan CRTE - Directrice
- 30/06 : Directrice Bilan CRTE



Briançonnais · Ecrins · Guillestrois · Queyras



Compte rendu réunion technique CRTE

PETR / PREFECTURE / DDT

Lundi 8 novembre 2021 – 14H

PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
9, rue de l'école 05100 Uillard Saint Pancrace

Réunion en visio-conférence - Personnes présentes

Marine VIVES Chargée de mission Aménagement du territoire Préfecture 05

Paul FRAISSE Chargé de conseil mobilité, économie circulaire DDT 05

Prune GIATTI Cheffe de projet CRTE PETR

Compte rendu amendé et réponses complétées par Daphné KHALIFA Directrice PETR

Contexte :

Le CRTE est issu d'une volonté politique qui a été précisée dans une circulaire pour à la fois cadrer le plan de relance économique suite à la crise covid et simplifier l'action public en signant un contrat entre l'Etat et les collectivités territoriales sur une durée d'un mandat territorial : l'objectif était de faire que tous les financements publics soient coordonnés pour faciliter le financement des projets.

L'objectif est d'abord de faire un projet de territoire, avec un diagnostic qui regroupe les acteurs du territoire, d'élaborer une stratégie (avec des enjeux), et un plan d'action, qui soit le cœur du contrat, qui est mis à jour tous les ans avec l'objectif de capter les financements, et faire en sorte que les projets sortent rapidement.

Calendrier :

En termes de calendrier il y a un objectif de signer avant le 31/12/2021. La première étape de juin 2021 la DDT avait identifié que c'était un peu tôt par rapport à l'annonce de ces contrats pour pouvoir signer quelque chose de concret et cohérent. Et on avait donc demandé de faire signer un protocole d'engagement. Cela n'avait pas été fait.

Le délai prévu pour l'envoi du document finalisé est le 15 novembre > renvoyer une version définitive à la sous-préfecture de Briançon, DDT, qui vont relire avant signature, pour que tout soit finalisé avant le 10 décembre. Et avec l'objectif d'avoir un plan d'action 2021 (avec toutes les actions qui ont été financées par le plan de relance en 2021 et plan d'action prévisionnel 2022 avec une annexe financière remplie). Autrement dit, recenser les projets qui ont été financés en 2021 et qui s'inscriraient dans les orientations qui apparaissent dans le contrat. Et pour 2022 recenser les projets prioritaires dans les intercom', et portés par les communes inscrits dans les objectifs du contrat.

Entre le 15 et le 30, faire une réunion de travail avec Mme la sous-préfète pour arrêter le document en amont de la signature. Le contrat pourra être modifié par voie d'avenant en janvier.

Organisation :

L'objectif maintenant est de préparer la signature en discutant du contenu administratif et technique pour ensuite préparer une rencontre avec Mme la sous-préfète de Briançon.

- DDT : s'occupe de la partie rédaction du contrat : diagnostique et enjeu du territoire, enjeux, stratégie, indicateurs etc...
- Préfecture : subventions, plan d'action, annexe financière etc....



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbriançonnais.fr

Echanges :

Demande de la DDT – LE CONTRAT	Réponse PETR
Avoir une page résumée du diagnostic et après en annexe pour avoir les aspects techniques et détaillés.	Cela va être intégré
Intégrer les informations sur le projet de territoire, résumé du travail fait depuis 2016	Fait
Que le PETR ait délibéré sur la possibilité pour son président de signer le contrat	Déjà fait délibération 2021.013 <i>cf page privée</i> et délibération envoyée dès mars en préfecture.
Concernant l'implication des trois EPCI, ils sont intégrés dans les comités de pilotage, est-ce que les 3 EPCI sont signataires de ce contrat ? Comment seront-elles impliquées dans le contrat ? L'État doit juste s'assurer que les trois EPCI sont en accord avec le PETR	Les 3 EPCI sont au copil cf 1 ^{er} copil CR disponible sur <i>page privée</i> et impliquées dans le contrat. <i>Cf page privée</i> CR des temps d'échanges PETR/EPCI Le PETR a quitus des EPCI pour être porteur du CRTE CF Délibération 2021.013 -10 mars <i>cf page privée</i> Signature des EPCI sur le CRTE va être vu mais Contrat ruralité CTE signature PETR Rappel : Le PETR est l'organe des 3 EPCI Les présidents des EPCI sont les membres du PETR, toutes actions missions entreprises par le PETR se font en accord avec les EPCI.
Indicateurs, suivi et évaluation globale CRTE : travail prospectif en 2022 pour indicateurs commun pour tous les territoires. Organisation en début d'année des groupes de travail pour harmoniser les Alpes du Sud.	OK le PETR se tient à disposition pour cela.

Demande et informations de la préfecture	Réponse PETR
Thématique culturelle, le service de la DRAC serait intéressé pour participer à la démarche CRTE	La DRAC sera intégrée aux réunions de travail sur les annexes quand il y aura des projets culturels
Le Conseil départemental souhaite être signataire des contrats, la Banque des Territoires aussi, au niveau du CRTE, quels seraient les autres partenaires à intégrer	Le PETR a adressé un courrier à chaque partenaire potentiel en avril <i>cf page privée</i> pas de retour du conseil départemental, Région réponse négative, l'ADEME, CDC banque des territoires, DREAL participent déjà à la mise en place du CRTE. En contact avec le CEREMA.
Recensement des projets existants, veiller à intégrer tout ce qui se fait et pressenti ANCT, que ce soit France Service, PVD, ACV. Dans les faits on ne sait pas comment ça va s'articuler cette gouvernance entre les projets qui font partie des CRTE (dans les textes par exemple PVD fait partie du CRTE) mais est-ce vraiment le PETR habilité à s'occuper de PVD.	Cela sera pris en compte dans le recensement des projets mais au niveau gouvernance, animation et suivi des dossiers et mission chaque EPCI est autonome avec du personnel et des instances déjà en place (PVD, ACV, France services ...) Le PETR est à disposition des EPCI mais n'intervient pas sur ces programmes.
Peut-être recouper notre V1 avec le canevas envoyé	Fait

Par soucis d'efficience, le PETR rappelle qu'une page dédiée au CRTE et à sa mise en place est disponible à tous et que tous les documents y sont visibles et actualisés et cela depuis février 2021.

Tous les mails et informations transmises aux EPCI et partenaires sont également mis sur la page dédiée CRTE

https://paysgrandbrianconnais.fr/projet-du-territoire/projet-de-territoire-crte?no_cache=1#c1254



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



Réunion de travail - Contrat de Relance et de Transition Écologique

17 novembre 2021 – 15h30

Briançon

PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
9, rue de l'école 05100 Uillard Saint Pancrace

Étaient présents :

Madame La Sous-Préfète, Hélène LESTARQUIT
Pierre LEROY, Président du PETR
Daphné KHALIFA, Directrice du PETR
Prune GIATTI, cheffe de projet CRTE - PETR
Paul Fontrier, sous-préfecture
Alice Pinaud, sous-préfecture

En visio :

Marine VIVES, chargée de mission à la
préfecture

Ordre du jour :

1. Méthodologie de finalisation du CRTE
2. Point sur la V1
3. Annexes financières

Compte rendu

1. Méthodologie de finalisation du CRTE

Madame la sous-préfète a rappelé l'importance du CRTE qui s'inscrit dans la continuité du CTE. Il ne doit pas être négligé car il servira de base, en tant que contrat unique qui va se substituer à tous les anciens contrats, y compris en ce qui concerne les subventions DETR. Il est donc très important que les communes s'en saisissent et en comprennent l'intérêt.

L'objectif de cette réunion est notamment d'insister sur le besoin de rédiger une première annexe financière où doivent être listés tous les projets pour lesquels il va être demandé des subventions en 2022, afin d'être présentée à tous les partenaires. Cette annexe s'organisera communauté de commune par communauté de commune.

2. Point sur la V1

Globalement, le document est complet et répond bien aux attentes de l'Etat.

Dans le corps du contrat, concernant le processus d'évaluation des actions, un travail sera engagé par les services de l'Etat (DDT) à partir de 2022 afin d'harmoniser les indicateurs de suivis. Il est donc préconisé de ne pas détailler ce point afin de pouvoir adapter leurs évaluations aux travaux postérieurs.

Un point sur l'annexe contenant les orientations stratégiques a été fait. Il en ressort un besoin d'actualisation des projets prévus, en cours ou réalisés, de la part des EPCI.

De manière générale, tout projet connu doit être relayé, notamment car il pourra par la suite entraîner d'autres projets avec financements.

Les projets du territoire seront classés par thématique dans les fiches d'orientation stratégique (tel que c'est fait actuellement). L'objectif étant que l'engagement sur des projets des uns puisse inspirer les autres.

Une thématique biodiversité serait à ajouter dans l'axe ruralité, orientation stratégique n°4 concernant l'attractivité du territoire. En effet, c'est un point important à traiter sur le territoire du PETR.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr

Concernant l'axe ruralité orientation stratégique n°5 « Cohésion sociale, emploi et saisonnalité » l'orientation sera refondue, notamment dans les orientations stratégiques du même axe, car beaucoup de sujet se recourent.

Tous les documents sont en ligne et actualisés régulièrement sur le site du PETR.

3. Annexes financières

L'annexe financière doit être entièrement complétée avant le 30 novembre, car elle doit être annexée au contrat.

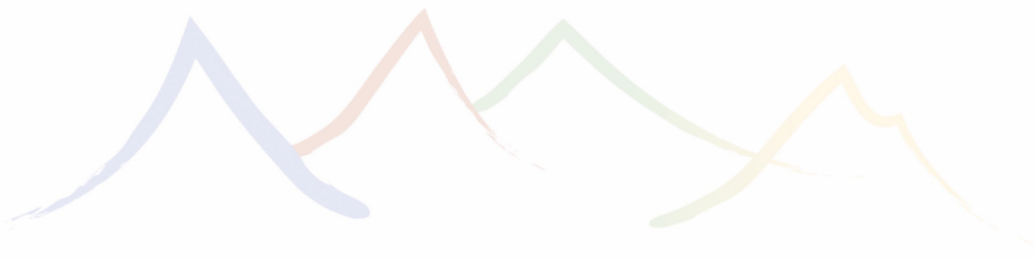
La priorité est donnée sur les demandes de financement de 2022. Eventuellement une esquisse sur 2023-2026.

Sur la forme, l'annexe financière sera organisée par axe et par EPCI. Pour l'instant, il est demandé d'y inclure tous les projets dont on est sûr pour 2022, et non un détail de financement.

Cela n'empêchera pas de faire un détail plus tard sur les dossiers.

Sur 2021, seront extraits les projets qui ont été traités et financés en 2021, pour être listés. Cela sera fait par la préfecture.

Fin de la réunion : 17h10





Briançonnais - Ecrins - Guillemois - Queyras



Réunion de travail - Contrat de Relance et de Transition Écologique

19 janvier 2022 – 14h30

Briançon

PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras
9, rue de l'école 05100 Uillard Saint Pancrace

Étaient présents :

En visio :

Marine VIVES, chargée de mission à la préfecture
Paul Fraise – Chargé de conseil - mobilité, économie circulaire
Aude Perry – Cheffe de projet CRTE

Ordre du jour :

1. Prise de poste Aude Perry
2. Récapitulatif travail commun PETR/DDT/Préfecture
3. Instruction dotations de soutien à l'investissement local
4. Fiche action CRTE

Compte rendu

1. Prise de poste de Aude Perry

Présentation brève

2. Récapitulatif travail commun PETR/DDT/Préfecture

Marine VIVES précise qu'elle est en lien depuis longtemps avec le PETR pour le Contrat de Ruralité. Elle précise que le CRTE est un document qui est souple et qui peut évoluer dans le temps par voie d'avenant. Contrat signé fin décembre pour 6 ans. Répartition entre Préf et DDT. Préf pour élaboration des annexes financières notamment sur comité technique. Notamment le premier pour annexe 2022. DDT fait plus indicateurs et suivi. Éléments financiers élaborés chaque année, dépôt dossiers terminés fin décembre. Travail est de regarder projet déposé et ceux pas déposés pour pouvoir les rajouter. Au niveau de la DDT pas mis en place de procédure pour le suivi pour le moment. L'idée est d'intervenir sur le côté technique du diagnostic et enjeux du projet de CRTE. Pour 2022 pas définit qui ferait quoi. Pref = remonté des projets. Dispositif de suivi et d'évaluation harmonisé sur le département à mettre en place avec la DDT.

3. Instruction dotation de soutien à l'investissement local

DSIL et DETR sont les 2 mécanismes classiques et une part sera fléchée pour les CRTE.

4. Fiche action CRTE

DDT précise que c'est pour harmoniser sur le territoire mais il comprend que le PETR veut travailler autrement tant que les éléments attendus sont indiqués il n'y a pas de problème. Pas de problème sur le formalisme avec le PETR c'est juste une proposition de modèle.

Le PETR demande à avoir l'information des financements ce à quoi la préfecture répond qu'ils enverront des notifications pour les subventions aux porteurs de projets sur le même système que pour les contrats de ruralité.

De plus une extraction des données est possible sur le territoire du PETR pour avoir une vision d'ensemble des subventions avec et sans CRTE.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

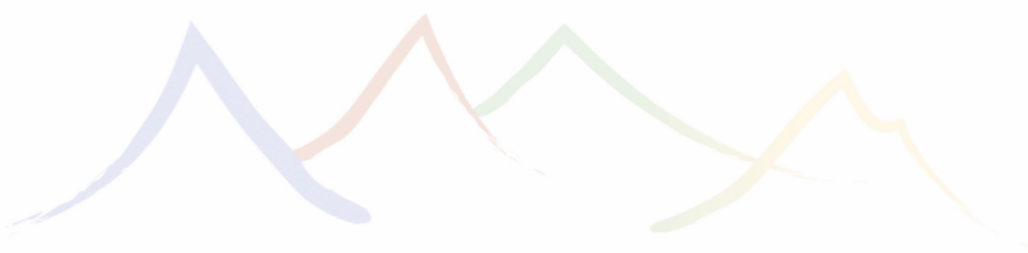
www.paysgrandbriançonnais.fr

Question :

Va-t-on toujours mettre en avant les projets des particuliers comme avec le CTE ? (DDT)
Le diagnostic doit-il être complété par voie d'avenant ? toutes les annexes ont-elles été envoyées ?
Annexes avec orientations stratégiques ?

Comités techniques : Courant mars fixer une date. Voir avec agenda de la sous-préfète en priorité car elle voudra y participer.

Fin de la réunion 15h10





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



Compte-rendu Comité Technique n°1 Contrat de Relance et de Transition Écologique

Mercredi 29 juin – 10h à 12h

Maison du Canton à l'Argentière La Bessée

Rédactrice : Aude Perry - PETR

- Personnes présentes :
 - Nils Ginestou – Région Sud
 - Isabelle Bianchini – Préfecture (visio)
 - Mylène Broquet – Département (visio)
 - Pierre de MontMorillon – CCB
 - Magali Rondepierre – CCB
 - Julie Privat – CCPE
 - Emmanuelle Tuillière - CCGQ
 - Paul Fraisse – DDT 05 (Visio)
 - Francesca Jeanparis – CCGQ
 - Aude Perry – PETR

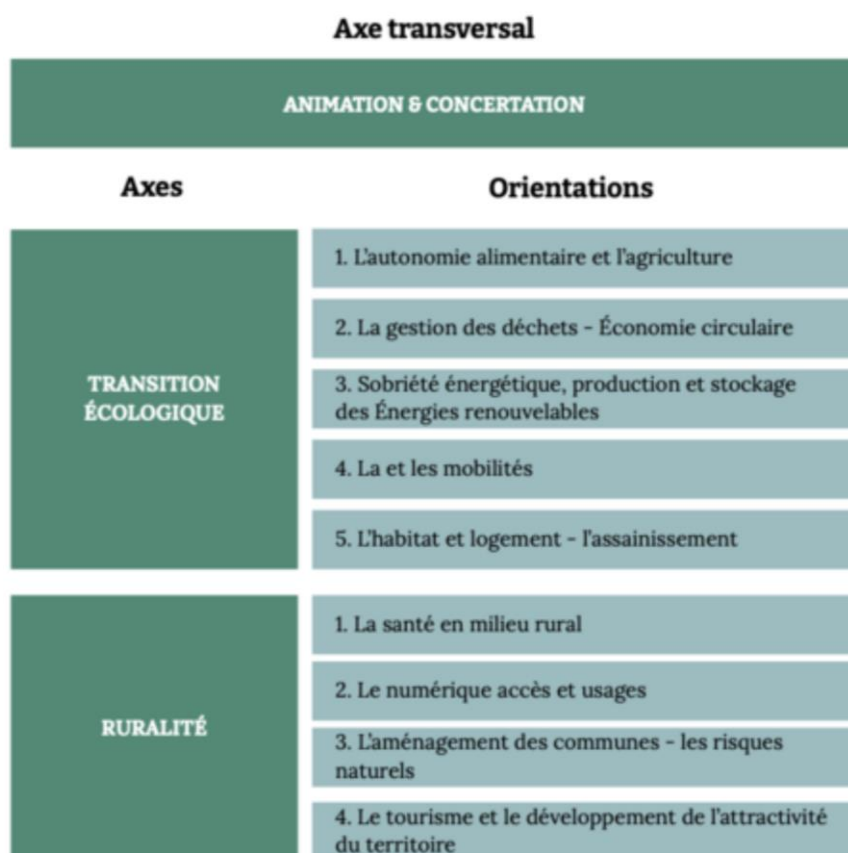
ORDRE DU JOUR

- Rappel sur le CRTE
- Retour et discussion sur le CRTE
- Échange sur les projets susceptibles d'être inscrits

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique, porté par le PETR, a été signé en décembre 2021 pour une durée de 6 ans. Au moins 2 comités techniques seront tenus par an et au moins un comité de pilotage (conférence des maires).

Le CRTE est la suite de Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) et du Contrat de Ruralité. Il est composé de 3 Axes et de 8 orientations (voir schéma ci-dessous).



RETOUR ET DISCUSSION SUR LE CRTE

Il a été proposé de réaliser un tour de table des questions destinées notamment aux services de l'état (Préfecture et DDT).

Les principales thématiques abordées sont les suivantes :

- Articulation du CRTE avec les autres contrats
- Visibilité sur les projets
- Inscription des projets dans le CRTE et plus-value apportée pour les communes
- Organisation des comités techniques

Articulation du CRTE avec les autres contrats

D'autres contrats existent déjà sur le territoire et certains projets peuvent s'inscrire à la fois dans le CRTE et dans ces contrats. A titre d'exemple le contrat « Espace Valléen » inclut des projets sur le tourisme durable qui sont également inscrits dans l'orientation « tourisme durable » du CRTE. Les techniciens des différents EPCI se demandent si un projet peut être

discrédité s'il est inscrit dans un contrat autre mais pas dans le CRTE par rapport à un projet inscrit dans les deux à la fois.

Isabelle Bianchini répond que le CRTE est un contrat intégrateur qui vise, à terme, à réunir tous les dispositifs contractuels de l'Etat. C'est un projet de territoire mais il n'a pas vocation à remplacer les autres dispositifs. Il a pour objectif de faciliter les accès aux subventions pour les territoires. Néanmoins, le CRTE ne sert pas à privilégier l'attribution de subventions des projets par rapport à d'autres. Elle ajoute que les comités techniques doivent permettre d'agir sur le plan financier des projets.

Paul Fraise ajoute que le CRTE doit tout de même permettre de prioriser des actions à financer et faciliter les co-financements.

Julie Privat demande si les projets sans financements « État » peuvent aussi être ajoutés.

Isabelle Bianchini confirme que oui, tous les projets qui sont structurants et qui constituent le projet de territoire sont à inscrire au CRTE.

Visibilité sur les projets

Les techniciens des EPCI et du PETR relèvent qu'il n'y a pas de visibilité au niveau de la programmation sur les actions engagées (demande de financement, accès aux financements, dossiers déposés à la préfecture...). Les EPCI et le PETR ne savent pas quels sont les projets inscrits dans le CRTE et ceux qui ont réellement été déposés et le cas échéant quels financements ont été attribués.

Aude Perry ajoute que les détails des subventions attribuées ne sont pas à jour sur le site internet de la préfecture.

Isabelle Bianchini propose d'envoyer le lien pour consulter les délibérations de subventions. Elle ajoute que les comités techniques doivent établir un dialogue et pourraient-être un outil de pilotage global.

Inscription des projets dans le CRTE et plus-value pour les communes et EPCI

Les techniciens des différents EPCI se posent la question de la pertinence et de l'intérêt du CRTE au vu des différents contrats qui existent déjà à l'heure actuelle (espace valléen, petites villes de demain...). L'impression générale est que les projets sont déjà inscrits dans ces contrats et que le CRTE n'apporte pas de réelle plus-value pour les communes qui y inscrivent leurs projets. Il n'apporte entre autres pas de financements supplémentaires et les projets inscrits dedans ne sont pas financés préférentiellement par rapport à ceux non-inscrits.

Francesca JeanParis relève l'incompréhension des communes qui ne voient pas l'intérêt de s'inscrire dans le CRTE.

Isabelle Bianchini répond que le CRTE est un projet de territoire avec des projets structurants pour le territoire à inscrire. Elle émet l'hypothèse que si des fonds sont fléchés pour la transition écologique à l'avenir ils pourraient s'appuyer sur le CRTE pour décider des projets financés (hypothèse de la préfecture).

Elle précise d'ailleurs que l'annexe financière n'a pas besoin de recenser tous les projets du territoire seulement ceux qui sont définis comme structurants pour le territoire.

Julie Privat répond que les techniciens ne sont pas légitimes pour prioriser des projets dits « structurants » par rapport à d'autres et demandent qui devrait faire ce travail (le PETR, les EPCI ?).

La question de la pertinence de l'échelle de gouvernance a été abordée.

Paul Fraise rappelle que le PETR étant porteur du contrat de ruralité et du contrat de transition écologique pour le territoire, la préfecture a souhaité que le CRTE, fusion de ces deux contrats, soit donc porté à l'échelle du PETR.

La crainte pour les techniciens des EPCI est que les petits projets considérés comme non structurants, mais pourtant indispensables pour les petites communes et déjà confrontés à des problèmes de financement, soient laissés de côté.

Isabelle Bianchini précise qu'il y a d'autres fonds à flécher pour les petits projets des communes, dont les projets seront pris en compte.

Organisation des comités techniques

Isabelle Bianchini souhaite des comités techniques plus fréquents, mais n'a pas de méthodologie précise de ce qu'ils pourraient être.

Magali Rondepierre propose que les comités techniques soient un lieu pour faire remonter les problèmes de financement des communes à la préfecture et la DDT.

Paul Fraise confirme que pour le moment, il n'y a pas de formes prédéfinies mais qu'ils pourraient servir à flécher des projets qui ont besoin de financement. Sur les Hautes-Alpes seul le PETR a organisé, à ce jour, un comité technique autour de son CRTE.

CONCLUSION

Il a été décidé que pour le prochain comité technique le tour des communes serait fait pour faire remonter les projets et les différentes problématiques de financement ou réglementaire.

Prochaine réunion technique en octobre.

Comité de pilotage : conférence des maires au mois de décembre



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



Compte-rendu Comité Technique n°2 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Mercredi 16 Novembre – 10h à 12h - Maison du Canton à l'Argentière La Bessée

Rédactrice : Aude Perry - PETR

- Personnes présentes :
 - Julie PRIVAT – CCPE
 - Emmanuelle TUILLIERE - CCGQ
 - Francesca JEANPARIS – CCGQ
 - Aude PERRY – PETR
 - Marine SCARPARI – PETR
 - David NOLOT – Préfecture (visio)
 - Isabelle BIANCHINI – Préfecture (visio)
 - Mylène BROQUET – Département (visio)
 - Pierre de MONTMORILLON – CCB (visio)
 - Paul FRAISSE – DDT 05 (Visio)
 - Jean-Baptiste SAVIN - CEREMA (visio)

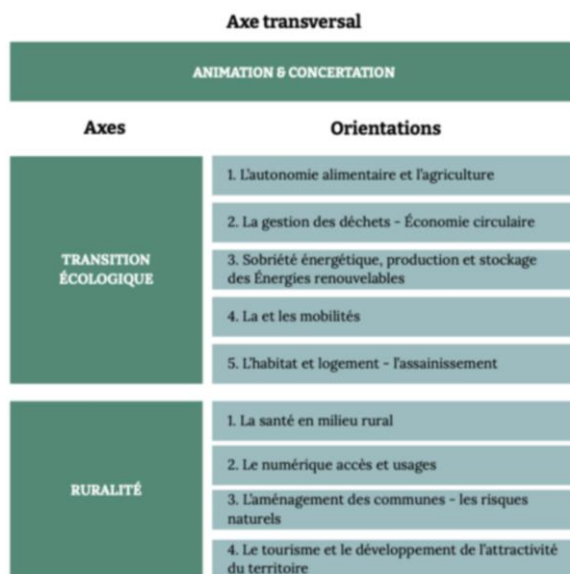
ORDRE DU JOUR

- Présentation des annexes
- Discussion sur les annexes
- Echange sur le comité de pilotage
- Point sur le fond vert

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, porté par le PETR, a été signé en décembre 2021 pour une durée de 6 ans. Au moins 2 comités techniques seront tenus par an et au moins un comité de pilotage (conférence des maires).

Le CRTE est la suite de Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) et du Contrat de Ruralité. Il est composé de 3 Axes et de 8 orientations (voir schéma ci-dessous).



PRESENTATION ET DISCUSSION AUTOUR DES ANNEXES

Après un travail avec chaque EPCI, le PETR a adressé les annexes 2023 pour chaque EPCI aux participants du comité technique en amont de celui-ci.

La préfecture rappelle que les projets inscrits dans les annexes doivent être les projets structurants pour le territoire et que la logique de compilation des projets doit disparaître. L'idée étant d'avoir des projets identifiés comme prioritaires par EPCI afin de les financer préférentiellement.

La cheffe de projet CRTE informe que les communes et les EPCI ont été sollicitées pour faire remonter leurs projets et ainsi constituer les annexes présentées.

Pour prioriser les projets, Isabelle BIANCHINI indique que des outils sont mis en place par le CEREMA sur leur site internet.

Une mise en place de critère de priorisation est à réfléchir. Tous les membres du comité technique s'accordent pour dire qu'il faut dans tous les cas inclure les élus et que cette démarche soit expliquée aux communes et au sein des EPCI.

Un critère à retenir pourrait être la maturité du projet proposé.

La circulaire DETR/DSIL 2023 devrait être publiée d'ici la fin du mois de novembre.

David NOLOT indique qu'un travail en interne à la préfecture est effectué pour flécher une partie de la DETR pour le CRTE, mais le montant n'est pas connu à ce jour.

PROPOSITION POUR LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité technique souhaite qu'au cours du prochain comité de pilotage, qui se tiendra le 14 décembre, un état des lieux soit fait sur l'année passée et que l'idée soit émise de travailler sur des critères de priorisation des projets.

Attention à ce jour l'annexe 2021 (attribution DETR et DSIL 2021) n'a été publiée que le 15 décembre 2021 donc pas assuré d'avoir pour la conférence des maires l'annexe 2022.

Isabelle BIANCHINI souhaite que le CRTE soit vu comme une opportunité de dialogue et souhaite que cela soit rappelé par la préfecture le 14 décembre.

POINT SUR LE FOND VERT

Isabelle BIANCHINI fait un point sur le fond vert.

2 milliards d'euros seront accordés au fond vert réparti en 3 axes et 2 axes transversaux (communication et ingénierie).

Les axes sont les suivants :

- Performance environnementale (rénovation énergétique, tri des biodéchets, réfection de l'éclairage public) : 840 millions d'euros ;
- Adaptation au changement climatique (renaturation des friches, prévention des risques naturels, ...) : 250 millions d'euros ;
- Amélioration du cadre de vie : 315 millions d'euros ;

La façon dont le CRTE et le fond vert vont s'agencer n'est pas encore connue. Le CRTE servira sûrement de support au fond vert

CONCLUSION

Le comité de pilotage aura lieu le mercredi 14 décembre à partir de 10h30 lors de la conférence des maires du PETR



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



Comité de pilotage n°1 Contrat de Relance et de Transition Écologique

18 mai 2021 – 14 heures

Villar Saint Pancrace

PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
9, rue de l'école 05100 Villard Saint Pancrace

Étaient présents :

Madame La Sous-Préfète, Hélène LESTARQUIT
Pierre LEROY, Président du PETR
Dominique MOULIN, Président de la Communauté
de Communes du Guillestrois Queyras
Daphné KHALIFA, Directrice du PETR
Emmanuelle TUILLIERE, Directrice Développement
économique et Tourisme CCGQ
Yohann OURION, chargé de mission Sobriété et
énergies renouvelables au PETR
Manon TAING, chargée de mission Énergie au PETR

En visio :

Paul FRAISSE, Chargé de mission DDT
Marine VIVES, chargée de mission à la
préfecture
Fabien COLLET, Caisse des Dépôts et
Consignations
Magali RONDEPIERRE, DGA CCB
Emma CORBIN, stagiaire projet de territoire
et CRTE au PETR
Domitille CRENN, chargée de mission
économie circulaire et concertation au PETR

Ordre du jour :

- 1) Point sur la méthodologie de travail du PETR
- 2) Échanges sur le financement de l'animation territoriale
- 3) Perspectives de travail

1) Point sur la méthodologie de travail du PETR

- Bilan du projet de territoire et des contractualisations

Le PETR a effectué un premier bilan du projet de territoire qui intègre un retour par orientations stratégiques et par mesures mises en place. Ce bilan constate la conformité des actions réalisées par rapport au plan d'action pluriannuel et aux contractualisations et projets portés par le PETR.

Une évaluation qualitative a également été faite sur le CTES et le contrat de ruralité qui doivent être intégrés au CRTE.

- Diagnostic de territoire et remontée des projets

Le PETR a également mis à jour les fiches information des EPCI, qui regroupent pour chaque communauté de commune des chiffres clés en termes de population et de fiscalité. Elles permettent de faire le point sur les compétences qu'exercent chaque EPCI.

Le diagnostic servant de base aux orientations stratégiques et mesures du projet de territoire a été actualisé et enrichi via un questionnaire envoyé aux EPCI. Le territoire voté pour le CRTE est le territoire du PETR, mais le diagnostic se fait de manière territorialisée, à l'échelle des EPCI.

Le PETR a ensuite exploité les éléments de diagnostic pour en tirer les enjeux par territoire et les enjeux communs qui serviront de base au plan d'action et à la définition des orientations qui guideront le projet de territoire. Les EPCI travaillent actuellement à la validation de ces enjeux.

- Élaboration du CRTE

Après avoir travaillé sur les documents de diagnostic et d'enjeux, le PETR a avancé sur les futures orientations du CRTE. Celles-ci s'appuient sur les orientations du CTES et du contrat de ruralité.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbriançonnais.fr

AXE TRANSVERSAL : Animation & Concertation	
AXE RURALITE Orientation 1 : La santé en milieu rural Orientation 2 : Le numérique accès et usages Orientation 3 : L'aménagement des communes (PVD), revitalisation des centres bourgs. Orientation 4 : Le tourisme et développement de l'attractivité du territoire (culture et patrimoine) Orientation 5 : La cohésion sociale, emploi et saisonnalité	AXE TRANSITION ECOLOGIQUE Orientation 1 : L'autonomie alimentaire et l'agriculture Orientation 2 : La gestion des déchets Orientation 3 : Sobriété énergétique, production et stockage des énergies renouvelables Orientation 4 : La et les mobilités Orientation 5 : Le logement

Le PETR travaille actuellement à décliner ces orientations en plan d'action en s'appuyant sur les projets remontés notamment dans les contrats en cours de mises en place (contrat d'avenir, espaces valléens ...) et les enjeux identifiés pour le territoire.

Monsieur Pierre Leroy précise que le PETR, contrairement à d'autres territoires, ne part pas de zéro. Un projet de territoire a été réalisé en 2016 et il est mis à jour via le travail fait par Emma CORBIN actuellement en stage au PETR pour la mise en place du CRTE. De plus, le PETR étant porteur de nombreuses contractualisations, celui-ci dispose d'une documentation importante sur laquelle il faut s'appuyer, tout en opérant les ajustements nécessaires. Il souligne qu'en 2019 un travail important a été fait lors de l'élaboration du CTES, à l'origine prévu pour 4 ans, et qu'il est important de capitaliser sur ce travail lors de l'élaboration du CRTE. Il explique que le PETR travaille sur les enjeux soulevés par les élus, qui sont très divers et variables et que déjà à l'époque du CTE il y avait eu de nombreuses discussions avec l'État sur ces thématiques. Le PETR actuellement travaille également à la transition économique, la décarbonation des entreprises qui est un enjeu important du territoire et doit rentrer dans le futur contrat.

Il est important que le contrat et ses orientations restent larges, afin que les projets puissent tous y être intégrés.

Madame la sous-préfète rappelle la vocation première des CRTE, en précisant que le PETR est à part, du fait de son historique important sur les contractualisations qu'il porte et a déjà portées. Il faut de l'efficacité, avec un premier volet stratégique qui doit être enclenché. Il faut partir des défis du PETR. La transition écologique et la transition économique figurent dans ce qui est souhaitable pour l'État. La philosophie des CRTE est de contractualiser sur un projet de territoire, c'est-à-dire identifier la stratégie et les priorités d'un territoire. A terme, l'objectif du CRTE est d'unifier tous les contrats existants : Petites villes de demain, Action cœur de Ville, Territoires d'industrie, ainsi que le futur dispositif montagne résiliente.

Madame la sous-préfète ajoute que bien que les CRTE n'apportent pas de crédits supplémentaires, les fonds de droit commun seront priorisés via ces contrats. Au niveau du département des Hautes Alpes, 5 autres CRTE sont en cours d'élaboration, Serre Ponçon, Champsaur-Valgaudémar, Buëch-Dévoluy, Serre Ponçon Val d'Avance et Gap Tallard Durance. Les autres périmètres vont devoir tout construire, le PETR est relativement en avance.

Elle précise les attendus : les premières étapes de travail consistent à actualiser le diagnostic, affiner la stratégie de territoire et définir les priorités à donner notamment sur les thématiques de transition écologique et économique. Il est nécessaire de déterminer un plan d'action a minima pour cette année. La première version du CRTE pourra être enrichie, chaque année des avenants préciseront les demandes de financement.

La Caisse des Dépôts et Consignations informe que ses modalités d'accompagnement suivront ces nouveaux contrats.

2) Échanges sur le financement de l'animation territoriale du CRTE

Madame la sous-préfète précise que l'État ne propose pas des postes d'animation territoriale, mais qu'un dispositif de 20 000 euros est proposé pour le recours à un prestataire pour la mise en place du contrat. C'est une opportunité qui peut servir à actualiser un diagnostic, mais qui peut aussi être demandée pour une utilisation future pour un projet par exemple. Le PETR pour en bénéficier doit envoyer un courrier précisant qu'il souhaite mobiliser ces crédits plus tard.

Le Président du PETR constate que ce dispositif permet une intervention externe. Sachant que le PETR fonctionne en lien avec les EPCI, dans l'actualisation permanente il n'est pas nécessaire de mobiliser un bureau d'études. Le PETR avait donc considéré que ces 20 000 euros n'étaient pas adéquats. Le Président comprend que certains territoires en sont au début de la démarche et qu'un bureau d'études pour les accompagner et primordial, cependant le PETR effectue ce travail en interne. Suite aux propos de madame la sous-préfète, il se réjouit donc que les 20 000 euros soient mobilisables pour la suite et que le PETR en fait donc la demande, mais affirme que ce n'est pas ce dont le territoire a besoin en priorité. L'aide qui peut émaner de l'ANCT, du Cerema de l'ADEME et des agences étatiques est importante mais le PETR et les zones rurales en général ont besoin d'animation territoriale, c'est à dire des techniciens sur les territoires et en contact avec la population à l'image du programme LEADER. Il trouve très bien cette animation territoriale soit fournie pour le dispositif Petites Villes de Demain mais déplore que cela ne soit pas le cas pour les CRTE, que le PETR ne pourra pas animer sans ingénierie.

Le président du PETR précise que dans la démarche CRTE figure l'embauche obligatoire d'un chef de projet, ce qui n'était pas le cas dans le contrat de ruralité par exemple, ce qui avait permis au PETR de porter et de suivre par l'intermédiaire de la directrice ledit contrat.

Le protocole d'engagement élaboré par le PETR actait le besoin d'un technicien financé via des fonds d'État, le PETR s'engage mais il faut un engagement financier de l'État. Le PETR devrait obtenir pour cette embauche un Volontariat Territorial en Administration, mais ce n'est pas suffisant.

Monsieur Pierre Leroy explique qu'il y a un blocage, les 3 présidents d'EPCI sont prêts à s'engager dans la démarche CRTE mais s'ils sont dans l'obligation de financer un poste ils refuseront. Le territoire est en mouvement, les 3 EPCI se sont saisis de la compétence transports et mobilité, ils s'interrogent sur l'avenir des stations et la transformation du tourisme, un travail sur la transition économique a été entamé. Les contrats des chargés de mission du PETR sont de courte durée, ce sont des postes financés pour un an/18 mois cela ne donne pas de visibilité sur la durée du contrat. L'animation territoriale souffre de ruptures régulières et permanentes, d'un manque de suivi, et les agents ont peu de visibilité sur leur poste et son évolution.

Madame la sous-préfète explique que pour la demande de FNADT une réponse devrait intervenir d'ici la fin du mois de juin. Pour le volet transition écologique c'est l'ADEME qui a la main via les contrats d'objectif territoriaux.

Le président du PETR précise qu'un courrier a déjà été adressé à l'ADEME pour le demander et que le dossier pour le poste de chef de projet a été déposé sur la plateforme étatique. La demande de VTA n'a pas encore été déposée, attendant que le FNADT soit validé.

Les courriers et demandes qui ont été faites seront envoyés à la DDT pour information et suivi.

Monsieur Dominique Moulin ajoute que les toutes petites communes avec peu de techniciens, qui sont nombreuses sur le territoire, peinent à suivre.

Le Président du PETR précise que le territoire est riche de la volonté d'avancer, les besoins sont connus mais il n'y a pas de moyens pour accompagner ce qui génère de la frustration et un manque de confiance envers l'État, qui a été constaté lors du travail sur le CRTE. Le PETR est volontaire pour se faire le relais de l'État sur le territoire mais il lui faut de l'ingénierie.

Monsieur Fabien Collet indique que la vision de la caisse des dépôts sur ces nouveaux contrats est qu'ils regroupent des sujets existants avec une programmation territoriale revue. A ce jour, les modalités d'action restent les mêmes et la CDC applique donc ce qu'elle applique déjà comme moyens d'intervention. Il précise que la caisse des dépôts accompagne l'animation sur petites villes de demain, elle est tenue par un dispositif de cofinancer des postes de chef de projet à l'échelle du territoire PVD.

Monsieur Dominique Moulin ajoute qu'un chef de projet à mi-temps vu le travail qu'il y a à faire, est insuffisant même si c'est mieux que rien. PVD est sur du long terme, ce n'est pas une action coup de poing.

3) Perspectives de travail pour la suite

Madame la sous-préfète fait le point sur comment avancer pour la suite. L'idée serait de voir comment solliciter l'ensemble des partenaires pour aller sur une validation de ce qui pourra être financé.

Monsieur Pierre Leroy précise qu'un courrier a été envoyé aux partenaires, dont le Département et la Région.

Il demande pourquoi, alors que cela était prévu, la convention d'initialisation ou le protocole d'engagement CRTE n'ont pas été proposés à la signature lors de la visite du secrétaire d'État à la ruralité.

Mr Paul Fraisse de la DDT explique qu'il y a eu un manque de communication entre la DDT et l'ANCT sur les attendus et les documents à signer. La convention d'initialisation puis le protocole envoyés par le PETR à la DDT début mai doivent être relus par les services de l'état qui doivent s'accorder sur les conditions de signature. A ce stade, le PETR a rempli sa mission et c'est aux services de l'État de faire un retour sur ces documents en vue d'une signature.

Le ministère veut la signature d'un protocole d'engagement en juin, puis du contrat d'ici au mois d'octobre. Ce protocole acte que l'État suit l'élaboration du CRTE et que le PETR affine son projet de territoire.

Le décalage de la signature du CRTE est dû au contexte électoral : le département et la région sont des interlocuteurs importants qui ne peuvent pas signer un contrat alors que des élections sont en cours. La directrice du PETR va renvoyer à la DDT le projet de convention d'initialisation.

Il semble que pour l'instant il est peu pertinent d'élaborer un plan d'action, car de nombreux programmes et dispositifs sont en cours de renouvellement ou d'élaboration, les espaces valléens, le contrat d'avenir. D'autres projets viendront nourrir le contrat au fur et à mesure quand les communes feront remonter leurs projets aux EPCI.

Les prochaines étapes pour le PETR sont définies de la manière suivante :

- Envoi par le PETR des documents officiels, le protocole engagement et la convention d'initialisation
- Poursuite du travail sur le CRTE en lien avec la DDT
- Attente du retour sur le financement de l'animation territoriale pour l'axe ruralité/suivi du contrat & sur l'axe transition écologique

Fin de la réunion : 15h15



Briançonnais · Ecrins · Guillestrois · Queyras



Comité de pilotage n°2 Contrat de Relance et de Transition Écologique

30 novembre 2021 – 14 heures30

Villard Saint Pancrace

PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
9, rue de l'école 05100 Villard Saint Pancrace

Étaient présents :

Voir feuille de Présence

En visio :

Paul FRAISSE, Chargé de mission DDT

Christian ROMAN, Département des Hautes Alpes

Introduction sur le dispositif - contexte CRTE

Contrat de nouvelle ère de contractualisation sur 6 années

Contrat unique pour l'État qui drainera tous les financements de droits communs

PETR dans son rôle de fédérer pas de substitution aux EPCI qui restent à la manœuvre.

A leur demande et en accord avec le PETR et la sous-préfecture, les EPCI seront signataires du CRTE

Le contrat et les orientations stratégiques

Le PETR a déjà toutes les données pour cela a été donc facilitant. Le corps du contrat est quasi finalisé.

Échanges et mises à jour contrat : comité de pilotage et comité technique

Risques naturels : ajout un paragraphe par la CCGQ

Les partenaires et leur modalité d'intervention sont notifiés dans le CRTE

Annexes financières

Priorisation de leur projet par les communes

Il est nécessaire de finaliser l'annexe avec les projets qui sont déjà validés mais également ceux en émergence même s'ils n'ont pas été validés.

L'annexe se doit être le reflet de la dynamique du territoire

L'inscription du projet à l'annexe financière ne certifie pas le financement de ce dernier mais permet aux projets d'être inscrits au contrat.

Pour 2022, l'objectif de l'état est de donner l'information de l'attribution des financements dès le début d'année (pour 60% de la DETR) afin que les collectivités puissent rapidement commencer leur projet.

Conclusion et rappel des échéances de la signature administrative avant le 20 décembre

CRTE signé le 13 décembre 2021 lors de la conférence des maires

Voir modalités en interne des EPCI pour pouvoir signer à cette date.

Dernière remontée des annexes projets EPCI/COMMUNES au PETR jeudi 9 décembre 2021 midi.

Envoi ANCT du contrat finalisé dès réception du paragraphe de la CCGQ sur les risques

Fin de la réunion : 16h00



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbriançonnais.fr



Brancennes - Ecrins - Gallierrots - Queyras

FEUILLE DE PRESENCE



Réunion : CRTE Date : 30 / 11 / 2021

Nom, prénom	Structure	Tel / Mail	Signature
DUBROCARD JEROME	CHAR	06 88 81 24 91	
HOUSTEYRE Sylvain	CCICOS	06 87 66 76 21	
MARCELYN Stephanie	CCGS	Stephanie.marcelyn@comeng.fr 06 42 81 84 82	
TUILIERE Emmanuelle	CCGR	emmanuelle.tuilier@comeng.fr 06 23 15 56 85	
MOURANT Mickel	CCGQ PETR	Mickel.mourant@gmail.com 06 77 47 93 13	
MOULIN Dominique	CCGQ PETR	dominique.moulin@comeng.fr	



FEUILLE DE PRESENCE



Nom, prénom	Structure	Tel / Mail	Signature
Rouvenneac Yageli	Cd du Briangonnais	M. Rouvenneac @cbriangonnais.fr	
VEROY Piere	PETR.		
LESTARQUIT Helene	Sans-prefecture	helene.lestarquit@hauts-alpes.gouv.fr	
PINAUD Alice	Sans-prefecture	alice.pinaud@hauts-alpes.gouv.fr	
Daphné KUCHAÏA	PETR	d.kuchafia@paysgrandsmont-06-01497091	
Alice POUSSIERE	PETR / CPE	alice.poussiere@wanadoo.fr	



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



Contrat de Relance
et de Transition
Écologique



PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Comité de pilotage CRTE Conférence des Maires à l'Isclès de Prelles 14/12/2022

1. Rappel sur le CRTE et explication de la mise en place sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins du Guillestrois et du Queyras.

Le CRTE est un contrat de nouvelle ère sur 6 ans. Il est unique dans sa volonté de drainer tous les financements de droits communs. Le PETR est porteur du contrat et à un rôle fédérateur. Il n'a pas pour but de se substituer aux EPCI qui restent à la manœuvre. Le contrat a été signé au cours de la précédente conférence des maires pour 6 ans.

2. Présentation du bilan de l'année 2022

Une cheffe de projet a été embauchée pour 18 mois (janvier 2022-juin 2023) afin de suivre le contrat et de mettre en place des actions de sensibilisation.

Les annexes financières 2022 ont été envoyées par la cheffe de projet avant la conférence des maires à la préfecture et la DDT. Le travail de remontée des projets a été fait en collaboration avec chaque EPCI et selon les modalités choisies par celles-ci.

2 comités techniques ont été organisés en 2022 pour travailler sur les annexes et mettre en place le contrat sur le territoire. Il en est ressorti que le CRTE doit mettre en avant les projets structurants du territoire et qu'il est donc important de prioriser les projets en fonction de critères qu'il reste encore à définir.

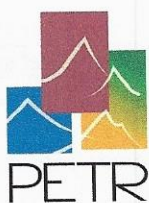
La mission CRTE a également pu mettre en place des actions de sensibilisation sur les thématiques inscrites dans le CRTE : sobriété numérique, artificialisation des sols...

3. Tour de table des partenaires signataires sur le contrat et sur leurs modalités d'intervention dans le dispositif (Chambre Agriculture, Banque des territoires, CD, DRAC et Chambre des métiers si présents)

4. Conclusion et perspectives pour 2023

2023 verra se mettre en place le fond vert qui a pour but de dynamiser et d'accélérer la transition écologique.





PÈTRE
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, du Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Pôle Politique de Pays

FICHE DE POSTE:

CHEFFE DE PROJET

Contrat de Relance et de Transition Écologique

1	Intitulé du poste / Agent	Cheffe de projet CRTE Ruralité Transition écologique / Aude PERRY
----------	----------------------------------	--

2	Renseignements relatifs au Pôle	
	• <i>Nom du Pôle</i>	Pôle Développement et Aménagement du Territoire
	• <i>Nom du service</i>	Politique de Pays
	• <i>Lieu de travail</i>	Mont-Dauphin
	• <i>Place de l'agent dans l'organisation du travail</i>	est placée sous la responsabilité de la directrice
	• <i>Nom de l'évaluateur</i>	Daphné KHALIFA

3	Missions principales et activités du poste
----------	---

Sous l'autorité et en lien avec la directrice, la cheffe de projet CRTE a pour mission d'animer et de travailler à la mise en place d'une dynamique autour du contrat de relance et de transition écologique du territoire. La chargée de mission anime les réunions de travail et de concertation et met en œuvre les moyens associés et les partenariats permettant le bon déroulement des actions et le suivi du contrat. Elle anime de nouveaux projets en lien avec les partenaires locaux et institutionnels.

La cheffe de projet intervient en assistance technique pour faire émerger, favoriser et organiser des projets sur les thématiques retenues sur le territoire du PETR en lien avec une ou plusieurs activités socio-économiques et en relation avec de nombreux partenaires internes et externes. La cheffe de projet se doit d'être garante du respect des procédures et textes en vigueur.

Suivi le CRTE

- Assure le suivi du contrat, sa stratégie et ses axes en lien avec les EPCI et les partenaires institutionnels ;
- Met en place le suivi du dispositif financier par le biais de tableau de suivi.
- Met en place les instances du suivi du contrat (comité technique et pilotage) et les anime ;
- Organise des temps de travail et de concertation pour la réalisation annuelle des annexes financières avec les EPCI et la préfecture ;
- Évaluation au fil de l'eau du contrat ;
- Communique sur les projets et résultats du contrat ;

Anime du CRTE

- Informe les collectivités et acteurs du territoire des possibilités de financements, appel à projet en cours ;
- Veille juridique et financière pour identifier les financements accessibles pour les projets ;
- Accompagnement des communes, communautés de communes et les porteurs de projets potentiels privés dans l'émergence et la réalisation de leurs projets notamment la recherche de financement ;
- Mise en réseau d'action, projet et acteur travaillant sur une même thématique ;
- Met en place les actions portées par le PETR telles que les CEE, la sobriété numérique ...

Appui au lien territoire/état

- Création d'un cadre de confiance entre les porteurs de projets, les collectivités, les services de l'état ;
- Appui au soutien et au déploiement des programmes de l'ANCT ;
- Relais sur le territoire de dynamiques ou programmes permettant l'émergence de nouvelles politiques de développement et d'aménagement ;
- Veille territoriale des programmes pouvant être mis en place sur le territoire.

4	Conditions d'exercice, Contexte et spécificités
	<ul style="list-style-type: none"> • Autonome dans le cadre des orientations définies par le programme et les décisions prises par les instances délibérantes, le chargé de mission est placé sous l'autorité de la directrice ; • Déplacements fréquents sur le périmètre du PETR ; en région ou à l'échelle nationale pour des rencontres, réunions techniques, présence à des manifestations ou évènements ; • Gestion du temps arithmique : horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations de service public ; • Rythme de travail soutenu, pics d'activité liés aux échéances du programme, à la disponibilité des élus et aux imprévus ; • Permis B et véhicule indispensable ; • Autonomie dans l'organisation du travail ; • Temps de travail : 1 ETP.



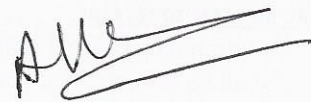
5	Champ de relations	
	L'agent est en relation à l'interne avec : - les élus du PETR ; - les autres services du PETR, et notamment avec la directrice.	L'agent est en relation à l'externe avec : - Les techniciens des EPCI, du PNRQ, des services de l'état ; - les partenaires financiers : Europe, Région, départemental, EPCI, DREAL, ADEME, ministère ... ; - les élus du territoire, notamment les 36 maires du PETR. - les porteurs de projet

6	Processus, calendrier, programme
	10 janvier 2022 / 30 juin 2023

7	Compétences requises à la tenue du poste		
	Savoir Enjeux et fonctionnement des PETR Évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques du domaine du développement territorial et de la transition écologique ; Orientations et priorités des élus et décideurs ; Instances et processus de décision de la collectivité ; Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels ; Méthodes d'ingénierie de projet.	Savoir faire technique Techniques de communication, expression, médiation, prise de parole publique Méthode de conduite de projet Animation de réunions Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction (cahiers des charges, notes de synthèse, bilans d'activité ...) Capacité d'animation et de coordination entre différentes missions. Gestion du temps et des priorités. Compréhension du jeu d'acteurs	Savoir-être Aptitudes à la médiation ; Retour d'information ; Bonne pédagogie, implication, disponibilité et adaptabilité ; Sens des responsabilités, autonomie ; Discrétion et respect de la hiérarchie ; Écoute, empathie, sociabilité Sens de l'organisation, rigueur Capacité à prendre du recul et des décisions ; Capacité à anticiper, se projeter ; Aptitudes au travail en équipe.

Lieu : *Villand St Pancrace*

Date : *10/01/2022*

Signature de l'agent  Aude PERRY	Signature de la Directrice du PETR  Daphné KHALIFA
Signature du Président  Pierre LEROY	Élue référente – Vice-Présidente en charge du CRTE  Alice PRUD HOMME

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des ressources humaines de la collectivité. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Service du Personnel de la collectivité.

LES RÉFLEXES ÉCONOMES



- Ne laissez **pas allumé 24h/24** votre ordinateur si vous ne vous en servez pas.
- Éteignez l'écran si vous ne vous en servez pas pendant **plus d'un quart d'heure**, il supporte très bien les extinctions et allumages répétés !
- Éteignez l'imprimante jet d'encre entre deux impressions, puisqu'elle n'a pas besoin de préchauffage.
- **Débranchez la prise** de l'ordinateur pour l'éteindre totalement. Un ordinateur éteint mais encore branché continue à consommer de l'électricité.
- **15 à 50 équipements par foyer sont en veille**. Eteindre les appareils en veille permet de faire de substantielles économies (**jusqu'à 10% de notre facture d'électricité !**), mais aussi de préserver le matériel.
- Utilisez des **multiprises à interrupteur** qui permettent de brancher plusieurs appareils ensemble et de les éteindre tous en même temps.
- Ne pas laisser brancher les batteries des téléphones plus que nécessaire
- **Baissez la température d'1°C** permet de réduire sa facture d'environ **7 %**.
- Adaptez l'éclairage de votre pièce au cours de la journée, même avec des ampoules LED, une lumière en plein jour consomme

Pour en savoir plus sur les façons d'agir au quotidien :

- <https://www.precarite-energie.org/wp-content/uploads/2021/06/guide-pratique-reduire-facture-electricite.pdf>
- <https://librairie.ademe.fr/cadic/250/infographie-comment-teletravailler-leger.pdf?modal=false>
- <https://librairie.ademe.fr/cadic/2351/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf?modal=false>



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Le volontariat territorial en administration

Contrat de relance et de
transition écologique





• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

NOTE D'INFORMATION À L'INSTALLATION DE RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE



**A destination des particuliers, entreprises et
collectivités**

**Réalisé par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois
et du Queyras**

SOMMAIRE

1. Présentation
2. Le cadre réglementaire
3. Le cadre technique
4. Les coûts et aides

SOURCES

- [ICI](#) Crédit d'impôt récupération eau de pluie - Les Énergies Renouvelables. (s. d.). EcoInfos.
- [ICI](#) Eau de pluie : fonctionnement du système de récupération. (s. d.). Ooreka.fr.
- [ICI](#) Entretien du système de récupération d'eau de pluie | Durable. (s. d.).
- [ICI](#) Récupération d'eau de pluie : ce qu'il faut savoir. (s. d.). Gamm vert.
- [ICI](#) Récupération de l'eau de pluie. (s. d.). Accueil Particuliers | Service-public.fr.

CONTACTS



Aude PERRY, cheffe de projet CRTE

06 74 05 00 09 – crte@paysgrandbrianconnais.fr



1. PRESENTATION

UN RECUPERATEUR D'EAU POUR QUI ?

Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds (article 641 du Code civil). Par conséquent, chaque propriétaire peut récupérer et stocker l'eau de pluie dans des réservoirs et l'utiliser pour arroser son jardin, laver sa voiture, pour alimenter les toilettes, laver les sols, et sous certaines conditions laver le linge.

L'eau de pluie doit provenir d'une toiture qui n'est pas accessible et le récupérateur d'eau doit être implanté hors-sol ou être enterré.

LA RECUPERATION D'EAU DE PLUIE, MAIS POUR QUELS USAGES ?

La récupération d'eau de pluie collectée en aval de toitures inaccessibles peut être utilisée :

- pour des usages extérieurs domestiques au bâtiment
- à l'intérieur d'un bâtiment uniquement pour l'évacuation des toilettes et le lavage des sols

L'eau de pluie n'est pas potable : elle a été au contact avec des surfaces pouvant être polluées et contient donc souvent des débris végétaux, animaux ou minéraux, des micro-organismes, des métaux (zinc issu de la gouttière par exemple) et différents aérosols provenant de l'atmosphère. Même filtrée, elle ne peut donc pas être employée que pour les usages qui ne réclament pas une eau potable : l'alimentation des toilettes, le lavage des sols, l'arrosage du jardin, le remplissage de bassins et tous les nettoyages extérieurs.

L'usage de l'eau de pluie ne peut être ni alimentaire ni être lié à l'hygiène corporelle.

QUELS AVANTAGES

Environnementaux :

L'eau de pluie permet :

- d'économiser l'eau potable,
- de préserver les ressources en eau des rivières et des nappes phréatiques,
- d'économiser l'énergie nécessaire au captage, au traitement et au transport de l'eau. L'eau de pluie récupérée ne ruisselle pas, il y a donc moins d'érosion des sols et moins d'inondation.

Économique :

L'eau de pluie est gratuite et elle est livrée sur place.

Sur une commune où le prix moyen de l'assainissement collectif et de l'eau potable serait de 2,47€ le m³. Pour une récupération de 51 m³ d'eau pluviale, il y a une économie de 125,97 € par an.

Il faut prendre en compte également le temps de retour sur investissement, en divisant le coût de l'installation du système de récupération d'eau de pluie par les économies réalisées.

Pratique :

L'installation est simple : il s'agit d'acheminer l'eau du toit vers une cuve, correctement dimensionnée afin de répondre à des besoins en eau pour divers usages.

2. LE CADRE REGLEMENTAIRE

Les collectivités, les entreprises, les associations, tout autant que les particuliers peuvent être concernés par ce type de dispositif. Toutefois, la récupération d'eau de pluie est interdite à l'intérieur de certains établissements et pour des usages professionnels et industriels qui nécessitent de l'eau destinée à la consommation humaine.

Un libre accès aux agents du service public doit être laissé pour qu'ils puissent effectuer un contrôle de l'installation. Il est à noter qu'il est interdit de déverser un produit antigel dans la cuve de stockage.



!

!

Only two pages were converted.
Please Sign Up to convert the full document.

www.freepdfconvert.com/membership

Note d'information pour économiser l'eau au quotidien



1. COMMENT ECONOMISER L'EAU ?

a. REPÉRER LES POSTES DE CONSOMMATION

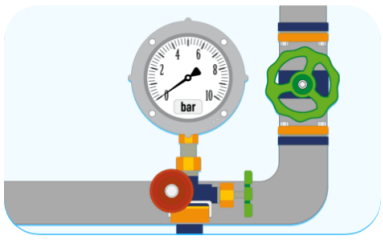
La salle de bain et la cuisine sont des deux pièces à surveiller en priorité ;




b. EQUIPEMENT EN MATÉRIEL HYDRO-ÉCONOME :


Les différents équipement pièce par pièce :

→ A l'arrivée d'eau


Le réducteur de pression : installé après le compteur il réduit la pression et les consommations d'eau potable		
	Coût	de 50 à 200 € (sans la pose)
	Economie d'eau	10 à 25 m ³ /an
	Economie financière	30 à 75 €/an
	Difficulté d'installation	Professionnel


→ La salle de bain :

La douchette à débit limité: permet de passer de 15-20 L d'eau/minute à 8-10 L/minute		
	Coût	de 15 à 40 €
	Economie d'eau	10 à 15 m ³ /an
	Economie financière	30 à 45 €/an
	Difficulté d'installation	Facile

Le mousseur pour mitigeur : permet de passer de 15-20 L d'eau/minute à 8-10 L/minute		
	Coût	de 5 à 10 €
	Economie d'eau	2 à 3 m ³ /an
	Economie financière	6 à 9 €/an
	Difficulté d'installation	Facile

→ Les toilettes

L'éco-plaquette ou le sac wc permet de réduire le volume de chasse de 1,5 à 3 litres d'eau potable		
	Coût	de 5 à 30 €
	Economie d'eau	5 à 8 m ³ /an
	Economie financière	15 à 24 €/an
	Difficulté d'installation	Facile

La double-chasse 3/6 litres cet équipement permet de ne pas vider totalement le réservoir		
	Coût	de 25 à 60 €
	Economie d'eau	5 à 8 m ³ /an
	Economie financière	15 à 24 €/an
	Difficulté d'installation	Bricoleur


Les toilettes sèches cet équipement n'utilise pas d'eau		
	Coût	de 15 à 40 €
	Economie d'eau	14 m ³ /an
	Economie financière	40-50 €/an
	Difficulté d'installation	Bricoleur

Une note d'installation à l'installation des toilettes sèches a été éditée par le PETR. Elle est disponible au lien suivant : <https://paysgrandbrianconnais.fr/>

→ La cuisine

Le mousseur pour mitigeur (voir salle de bain)

→ Le jardin

Le récupérateur d'eau de pluie		
 <p>Figure 1 : Récupérateur d'eau de pluie autonome. Source : voircha.</p>	Coût	A partir de 50 €
	Economie d'eau	2 à 3 m ³ /an
	Economie financière	6 à 9€/an
	Difficulté d'installation	Facile à Bricoleur

Une note d'installation à l'installation de récupérateur d'eau de pluie a été éditée par le PETR. Elle est disponible au lien suivant : <https://paysgrandbrianconnais.fr/>
La région Sud va aider à l'achat de récupérateurs.

LIMITER LES FUITES ET ADAPTER SON COMPORTEMENT :

Les fuites souvent invisibles sont à l'origine d'un **énorme gaspillage d'eau**. La facture d'eau fait généralement apparaître la consommation des années précédentes. Si l'on constate une augmentation alors que rien ne l'explique (même nombre de personnes, mêmes usages) il faut s'interroger et faire des contrôles de compteurs fréquents.

Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte !

Cette goutte ne semble peut-être pas bien grosse, mais un goutte à goutte c'est près de 100 litres d'eau perdue par jour, soit près de 11,5 € par mois... Alors que le simple changement du joint ne coûte que quelques centimes et ne prend que quelques minutes ! En ce qui concerne la chasse d'eau, c'est encore pire : une chasse d'eau peut fuir de 600 litres par jour, soit la consommation d'une famille de 4 personnes et près de 72 € par mois. Elle n'est pas toujours visible, car le filet d'eau glisse sur la paroi.

Afin de **diminuer ma consommation d'eau** il faut faire attention à :

- surveiller régulièrement les fuites ;
- prendre des douches d'une durée raisonnable plutôt que des bains ;
- ne pas laisser couler l'eau pendant la vaisselle, le brossage des dents...;
- couper l'arrivée d'eau lors d'une absence prolongée ;
- Utiliser de l'eau non potable pour les activités extérieures (lavage de voiture, arrosage...)
- Ne pas arroser sa pelouse en été ;
- utiliser l'électroménager à pleine charge ;
- arroser (avec de l'eau de pluie) et plutôt en fin de journée afin de limiter l'évaporation ;
- utiliser un paillage afin de limiter l'évaporation ;
- installer des tuyaux microporeux ou du goutte à goutte ;
- se rapprocher des ASA pour arroser les extérieurs.

Note d'information pour le recyclage des téléphones portables



À quoi sert le recyclage d'un smartphone ?

Quelles sont les pièces / matériaux réellement recyclés dans les smartphones ?

Un smartphone est un condensé de composants tout aussi rares les uns que les autres. On y trouve notamment de l'or et de l'argent.. Mais aussi des éléments supraconducteurs tels que le lithium, qui permet l'existence des batteries. Le problème du modèle actuel de cette industrie, c'est que de nombreux matériaux rares sont gaspillés à chaque nouvelle génération de smartphone. Il ne reste en outre plus beaucoup de mines desquelles extraire ces éléments nécessaires.



En règle générale, un téléphone portable est composé pour **moitié de plastique**.

Il contient aussi en moyenne **15 % de verre, 15 % de cuivre**, 4 % de cobalt et d'autres dérivés de métaux.

Ensuite, on retrouve un peu moins de **1 % d'argent ou d'or**, 0,5 % de plomb et 0,5 % de mercure ou de cadmium, des substances pouvant se révéler dangereuses.

Heureusement, les techniques de recyclage ont progressé au point qu'environ 99% des métaux présents dans un smartphone sont recyclables. Pour donner un ordre d'idée, selon une infographie réalisée par le site e-recycle.com : **350 000 téléphones sont jetés chaque jour dans le monde**, ce qui produit, rien qu'en France, plus de **2129 tonnes** chaque année de déchets. De plus, la production d'un smartphone puise jusqu'à **70 kg de matières premières**.

Quels avantages pour un particulier de faire recycler son téléphone ?

En tant que particulier, la problématique du recyclage des téléphones est importante de plusieurs points de vue. Financier pour commencer, car si l'on fait un geste pour le recyclage

de ses anciens téléphones, il est possible d'obtenir une petite somme d'argent. De plus, en participant à l'effort de récupération des matières premières, on participe également au maintien à des prix raisonnables de ces smartphones, en ralentissant la pénurie annoncée de composants.

Il est également possible d'assurer son smartphone, en cas de casse il peut alors être réparé, ce qui évite d'en acheter un nouveau et de consommer des matières premières.

L'un des moyens les plus efficaces d'apporter sa pierre à l'édifice du recyclage des téléphones est de changer son mode de consommation. Il n'est effectivement souvent pas obligatoire d'acheter un téléphone neuf. Ainsi, de nombreux sites web ont profité de ce recyclage de téléphone pour proposer des prix plus bas et redonner une seconde vie à ces appareils. C'est également un excellent moyen d'acquérir un smartphone récent sans payer le prix fort.

Fair phone

Gagner de l'argent en recyclant son téléphone.

S'il est encore en bon état de marche, il est possible de revendre son téléphone portable. Il est fréquent de trouver des boutiques physiques ou en ligne qui vous achètent votre ancien smartphone et vous permettent ainsi d'en racheter un nouveau.

C'est le cas de nombreux opérateurs de téléphonie qui rachètent votre ancien téléphone, sous certaines conditions. Selon les offres et les opérateurs, vous bénéficiez parfois d'une ristourne ou d'un bon d'achat sur l'achat d'un nouveau téléphone chez cet opérateur

Le site internet du grand groupe Fnac permet également un recyclage de son téléphone.

Donner son téléphone

Il est possible de passer par le réseau **Emmaüs**, l'un des plus fiables. Les Ateliers du Bocage sont la filiale « déchets électroniques » du groupe Emmaüs. Vous pouvez aussi passer par les magasins du réseau Envie qui emploient des personnes en insertion.

Pour vous faciliter la tâche, l'éco-organisme en charge du recyclage de téléphones, **Ecosystèmes**, a créé avec Emmaüs un site Internet dédié : jedonnemontelephone.fr. Vous pouvez alors suivre les étapes pour un recyclage de téléphone optimal.

Vous pouvez également donner votre téléphone en ligne, par l'intermédiaire du site Internet **MonExTel** par exemple, qui vous permet de donner votre vieux smartphone tout en soutenant l'association de votre choix.

Sur le Briançonnais, La ressourcerie “**La Miraille**” reprend les téléphones portables et de nombreux composants électroniques pour les réhabiliter ou les envoyer dans des filières de recyclage.

Certaines **déchetteries** reprennent également les téléphones portables : renseignez-vous auprès de la plus proche de chez vous.

Enfin, si le portable fonctionne toujours, il est possible de le donner à une personne de son entourage ou dans le besoin.

Electriciens sans frontière via un fournisseur de téléphone

Bibliographie :

<https://www.ecosystem.eco/fr/fiche-famille/telephonie>

<https://boutique.orange.fr/informations/programme-re/comment-recycler-telephone-portable/>

<https://www.consoglobe.com/ne-jetez-plus-vos-telephones-portables-recyclez-les-cg>

<https://www.monpetitforfait.com/toutes-les-aides/comment-recycler-son-telephone>

LABEL

TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE



QUESTIONNAIRE

& RÈGLES DU JEU DU LABEL

POUR UN RENOUVELLEMENT

dispositif animé par :

ARBE
ANALYSE REGIONALE
AGENCE REGIONALE PRODIGE BIODIVERSITE
ET PATRIMOINE


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE

RÉGION SUD  **PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**



VOTRE COLLECTIVITÉ ET VOTRE TERRITOIRE

LABEL

TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE

Votre collectivité

Nom de la collectivité	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
Adresse postale du siège	Passage des écoles 05600 Guillestre
Site internet de la collectivité / EPCI	https://paysgrandbrianconnais.fr/
Nombre d'habitants	35 279 habitants
Nombre d'agents	8 agents
Nom du Maire /Président	Monsieur Pierre LEROY (Président)
Nom de l'intercommunalité d'appartenance	/
Compétences de la collectivité candidate	<ul style="list-style-type: none"> • Missions : Energie adaptation au changement climatique, transition écologique par le biais de la sobriété et des énergies renouvelables mais également économie circulaire, concertation citoyenne et à venir tourisme durable et écologie industrielle et territoriale • Porteuse d'un Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) et d'un programme LEADER • Suivi des contractualisations en lien avec le projet de territoire en cours

Contacts référents de la candidature

REFERENT POLITIQUE	NOM et Prénom	FONCTION	EMAIL	TELEPHONE
	LEROY Pierre	Président du PETR		
	PRUD'HOMME Alice	2 ^{ème} Vice-Présidente en charge de la Transition écologique		
REFERENT TECHNIQUE	NOM et Prénom	FONCTION	EMAIL	TELEPHONE
	KHALIFA Daphné	Directrice du PETR	d.khalifa@paysgrandbrianconnais.fr	06.01.49.70.91
	PERRY Aude	Cheffe de projet CRTE	crte@paysgrandbrianconnais.fr	06.74.05.00.09



Votre territoire en quelques mots [2 pages maximum]

<p>Quelles sont ses caractéristiques, ses enjeux ? Situation géographique, superficie, activités économiques, etc.</p> <p>Quels sont ses faits marquants en matière de développement durable ?</p> <ul style="list-style-type: none"> > Politiques territoriales (Adhésion à un Parc naturel régional, Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), etc.) ; > engagement dans des dispositifs (ex : Territoire engagé pour la nature, PARC+, Charte zéro déchet plastiques, Mon resto responsable, etc.) ; > Participation à des réseaux de collectivités ; > Faits marquants en matière de biodiversité, eau, énergie, économie verte, etc. 	<p>Annexe à joindre : Cartographie(s) du territoire</p>
<p>Le territoire du PETR couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 36 communes regroupées au sein de trois communautés de Communes (le Pays des Ecrins, le Guillestrois-Queyras et le Briançonnais), ce territoire compte 35 279 habitants et couvre une superficie de 2 138 km², avec 80% de son territoire à une altitude supérieure à 1000 mètres. Chaque territoire présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du pays. Ces caractéristiques en font un véritable bassin de vie cohérent à caractère particulier.</p> <p>Le territoire du PETR partage des valeurs de développement durable fondées et partagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une destination touristique de montagne prisée été comme hiver (3 espaces valléens valorisant l'écotourisme et une candidature au plan avenir montagne) ○ Une biodiversité exceptionnelle (Parc National des Ecrins, Parc Naturel Régional du Queyras, 1 réserve transfrontalière de Biosphère, sites Natura 2000, ZNIEFF, 1 opération Grand Site, etc.) ○ Développement d'initiatives d'économie sociale et solidaire (2 centrales villageoises, 3 AMAP, 1 Biocoop, 1 CPIE, 1 Ressourcerie, 1 recyclerie etc.) ○ Une exploitation historique des ressources en énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire thermique et photovoltaïque, filière bois-énergie) <p><i>Caractéristiques principales du territoire :</i></p> <p>Géographie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire de montagne et de haute montagne, altitude moyenne supérieure à 1 800 m. Le village de St. Véran est le plus haut habitat permanent d'Europe (2040 m) et Briançon la plus haute ville d'Europe (1326 m). A l'Ouest, la Barre des Ecrins culmine à 4 102 m, le Mont Viso au Sud Est atteint 3 841 m et la Meije, au Nord Est, 3 982 m ; - Toutes les communes du territoire sont concernées par les risques naturels ; - Situé à environ 110 km de Turin, 120 km de Grenoble et 270 km de Marseille, le pays est au carrefour de trois grands bassins économiques. Les bassins de vie sont concentrés dans les 5 vallées : la Clarée, la Durance, la Guisane, la Gyronde et le Guil. <p>Population</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 130 km², territoire vaste et peu peuplé : densité de 17 hab / km² en 2012. 35 279 habitants, dont 11 339 habitants pour la ville principale de Briançon ; 	



- Plus de 50 % de sa population vit en zone urbaine. Le territoire est en croissance démographique puisque entre 1990 et 2012, il a gagné près de 4 200 habitants soit une croissance de près de 14 % par rapport à 1990 ;
- Les caractéristiques de la population, plutôt dotée d'un bon bagage scolaire, ne reflètent pas la structure de l'emploi, qui fait largement appel à des qualifications de base.

Tissu économique

- Une activité économique principale : le tourisme (1 lit sur 2 du département). 1/3 de l'emploi total. Une population multipliée par 5 sur les saisons d'été et d'hiver, soit environ 170 000 personnes sur le territoire
- Le secteur du tourisme, spécifique à la zone d'emploi, a constitué un facteur de résistance à la crise. L'emploi salarié a ainsi augmenté dans la zone d'emploi, alors qu'il baissait dans le reste de la région. Une particularité de ce territoire réside en son taux de chômage particulièrement bas, qui tient en partie au départ de jeunes adultes mais aussi à l'importance de la double saisonnalité de l'emploi touristique. Le taux de retour à l'emploi très élevé est le meilleur de la région, signe d'un chômage de courte durée. En contrepartie, la précarité de ces emplois peut constituer une faiblesse
- Le secteur "Hébergement et restauration" est 2,5 fois plus représenté dans la zone d'emploi de Briançon qu'à l'échelle de la région et son poids dans l'emploi salarié est de 14,1% . Les emplois des « autres hébergements touristiques » sont plus nombreux que ceux de l'hôtellerie, traduisant la présence de plusieurs centres de vacances d'importance et d'hébergement alternatifs à l'hôtellerie dans les stations de montagne (résidences et meublés touristiques). Les emplois dans les activités de remontées mécaniques se situent à un niveau proche de celui de la restauration. ;
- 3 Espaces Valléens ;
- Développement du tourisme scientifique (Galerie de l'ALPE, Maison de la géologie, Observatoire de St Véran, Musée des anciennes mines d'argent de l'Argentière la Bessée) ;
- Une agriculture qui se marginalise ;
- Des ressources forestières importantes (1/3 du mélèze français). Couverture forestière : 28 % du territoire soit plus de 60 000 ha. 151 entreprises de la filière bois sur le territoire ;
- Des entreprises artisanales nombreuses mais qui vieillissent ;
- Le secteur de la santé représente 16 % de l'emploi salarié de la zone d'emploi de Briançon. Des difficultés du secteur médico-social et sanitaire et social touchent plusieurs grands établissements du département. La présence d'un appareil de formation de niveau III et V permet la formation sur place des personnes originaires du département et assure aux établissements la possibilité d'un recrutement local, dans un contexte toujours avéré de pénurie de professionnels diplômés.

Entre 1990 et 2020, la population active s'accroît (+ 2 400 actifs). Le taux d'activité local passe de 47,6% en 1990 à 48,9% en 2020. Il est supérieur aux moyennes départementales (45,7%) ou régionales (44,2%).

18 000 emplois répartis ainsi :

- base productive (agriculture, industrie et services aux entreprises) 10,3% ;
- base publique (trois fonctions publiques) 23,6% ;
- secteur domestique (tourisme-sport-loisir, santé-social, construction de l'habitat, commerces et services locaux, transports,...) 66,1%

Patrimoine

Espaces naturels protégés = 1 Parc National, 1 Parc Naturel Régional, 1 Réserve de biosphère transfrontalière labellisée par l'Unesco, des réserves naturelles dont 1 RNR, 1 opération Grand Site, 3



arrêtés Biotopes, , Natura 2000 et 60 ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Un usage de l'eau majoritairement pour l'irrigation agricole (82%) provenant de la ressource locale. La Vallée de la Clarée et la Vallée Étroite font l'objet d'une opération Grand Site de France, quatre sites sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO : Briançon, le Château royal de Racconigi, le Château de Pollenzo et Mont-Dauphin. 12 sites classés et 38 sites inscrits. Plus de 70% du territoire en zone Natura 2000. Briançon est labellisée Ville d'Arts et d'histoire.

Démarches environnementales :

- Le PETR a été lauréat avec le Parc Naturel Régional du Queyras de, **l'appel à projet national « Territoires à Energie Positive et pour la Croissance Verte »** (dans la catégorie « **territoires à énergie positive pour la croissance verte**»);
- Mise en place du **Club Climat et Transition (CCT)**, lieu d'expérimentation et de mise en œuvre d'actions opérationnelles autour de la transition écologique et solidaire ouvert à tous ;
- Validation du **Plan Climat Air Energie Territorial** qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie ;
- Le suivi des **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)** pour encourager les professionnels et les collectivités à engager des travaux de rénovation énergétique ;
- **Expérimentation de la démarche TACCT** sur le territoire du PETR pour évaluer l'impact des actions mises en place en faveur de l'adaptation au changement climatique ;
- Portage et suivi du projet de **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** signé en décembre 2021 ;
- Signature de la charte **Zéro Déchet** avec l'ARBE.

Voir annexe « les programmes portés par le PETR »



PARTIE DEDIEE A UN DOSSIER D'INTERCOMMUNALITE 1/1

Partie à remplir pour pouvoir prétendre au niveau 1 du label

Articulation des différents échelons territoriaux

⇒ **A remplir avec le concours de la/des commune(s) identifiée(s) comme la/les plus avancée(s) en matière de développement durable par l'EPCI**

<p>1- Présentez la/les dynamique(s) communale(s) les plus avancée(s) en matière de développement durable</p>
<p>Le PETR prône un éclairage public raisonné, adapté à l'usage : identifier les secteurs et les périodes où l'éclairage est effectivement utile et s'adapter.</p> <p>Pourquoi?</p> <p>Pour faire des économies, parce que l'éclairage public représente 41% de la consommation électrique des collectivités (source ADEME)</p> <p>Pour maintenir le cap de la sobriété énergétique, parce que l'éclairage public consomme l'équivalent de 400 000 foyers pour leur chauffage, eau chaude et électricité (source ADEME)</p> <p>Pour préserver la biodiversité, parce que la majorité de la faune est nocturne sur tout ou partie de son cycle de vie</p> <p>Pour améliorer le cadre de vie, parce que les nuisances lumineuses peuvent notamment perturber le sommeil</p> <p>Pour observer les étoiles, parce qu'un tiers de la population mondiale ne voit plus la voie lactée</p>
<p>2- Comment la dynamique de développement durable intercommunale s'articule-t-elle avec cette/ces dynamique(s) communale(s) présentée(s) ci-dessus ?</p>
<p>Les communes du PETR sont pionnières et exemplaires : plus des deux tiers sont déjà engagées dans une extinction en cours de nuit contre un tiers en moyenne en France (source ANPCEN). Le PETR s'engage pour accompagner les communes qui n'ont pas franchi le pas et faire du territoire un lieu où la nuit... il fait nuit!</p> <p>Dans l'idée de sensibiliser la population aux nuisances lumineuses, de proposer un test aux communes qui maintiennent leur éclairage public toute la nuit et de mettre en valeur les communes qui sont déjà engagées dans l'extinction, le PETR a proposé aux communes de participer au Jour de la Nuit 2021. Cet événement national a pour ambition de sensibiliser aux avantages d'un éclairage raisonné, adapté à l'usage. Une grande partie des communes ont ainsi participé et ont ensuite fait des démarches dans le sens de la diminution de l'éclairage nocturne où y travaillent actuellement.</p> <p><i>Voir article de presse « adapter l'éclairage public aux besoins » et l'affiche « Jour de la nuit 2021 »</i></p>





VOTRE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LABEL

TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE

AXE 1 - ENGAGEMENT, GOUVERNANCE & PILOTAGE

Votre collectivité met-elle en place une stratégie territoriale de développement durable ?

1- Présentez votre stratégie de développement durable : votre vision, ses ambitions, son historique, son évolution, sa dynamique, ses actualités majeures, etc.

Le PETR est une instance de concertation permettant d'élaborer des projets à l'échelle du territoire, d'encourager et de développer la dynamique autour de projets communs de développement et de solidarité territoriale. Ne seront donc présentées ici que les stratégies portées par le PETR lui-même dans une approche transversale et collaborative de la fabrique du territoire et non toutes celles des collectivités qui le composent.

Le PETR, sous l'impulsion du président, Pierre LEROY, et d'élués dédiée à la thématique transition écologique, porte une véritable dynamique de développement durable et de transition déclinée au sein de son Projet de Territoire rédigé en 2016 et mis à jour en 2021 (*cf. documents joints*).

Parallèlement, le PETR s'investit régulièrement dans des programmes régionaux/nationaux de promotion du développement durable. Ainsi le PETR porte le CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) pour ces 3 communautés de communes en mettant en avant une stratégie territoriale durable articulée autour du Projet de territoire, du SRADDET et du Plan Climat Régional.

Pour mettre en œuvre ces stratégies sur le territoire, une mission Energie-Climat a été créée au sein du PETR afin de mettre en place les programmes TEPCV (de 2015 à 2018 – puis PRO INNO 8) et le PCAET (de 2018 à 2019) ; depuis elle porte différentes missions donc la mise en place des CEE ou le travail sur la rénovation des bâtiments via le plan de relance. Deux missions ont également été portées via le Contrat de transition écologique et solidaire qui ont permis de faire émerger des projets sur les thématiques sobriété et énergie renouvelables mais également sur l'économie circulaire.

Le PETR porte également d'autres programmes incluant une démarche de développement durable :

- Le programme LEADER (2015 – 2023), dont la candidature sera renouvelée en 2023, comprend 4 actions de développement durable (diminution des dépenses énergétiques, mobilité durable, soutien aux circuits-courts, écotourisme) ; (*cf fiche LEADER*)
- Avec le contrat de transition écologique, la mise en place d'un club climat et transition, répondant ainsi à l'axe concertation citoyenne ;
- Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique que porte le PETR un axe est dédié à la transition écologique et un autre à la mobilité, ;
- Parallèlement, le PETR soutient des actions de communication en faveur du développement durable : promotion de l'action Carnets de montagne (<https://paysgrandbrianconnais.fr/energie-climat/quest-ce-que-les-carnets-de-montagne>) participation à l'événement Jour de la Nuit 2021. (*Voir documents joints*)

Ainsi, le PETR porte une véritable dynamique de développement durable riche et engagée et politiquement soutenue.



2- Comment votre stratégie de développement durable s'articule-t-elle avec les différents échelons territoriaux (communes, intercommunalités, conseil départemental, conseil régional) en matière de gouvernance, financement, mise en œuvre, etc. ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est un syndicat mixte fermé qui regroupe 3 EPCI. Ce regroupement permet de créer une véritable dynamique territoriale de développement local en travaillant notamment grâce à une concentration de moyens, mais aussi en associant l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en œuvre et au suivi des programmes engagés. Le PETR joue le rôle d'animation du territoire et d'interface entre les divers partenaires. Tâches qu'il effectue déjà dans le cadre des différents programmes et missions qu'il porte : le Territoire à Energie Positive pour la croissance verte, le PCAET, le CRTE, le LEADER.

Les principales relations du PETR avec les structures du territoire :

- 36 communes membres
- 3 EPCI regroupés : CC du Briançonnais, CC du Pays des Ecrins, CC du Guillestrois-Queyras
- Parc Naturel Régional du Queyras (notamment pour le programme TEPCV et la mission LEADER et Energie)
- Conseil de Développement
- Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Régional de Provinces Alpes Côte d'Azur, Etat
- Parc National des Ecrins

Pour le détail des partenariats, voir le tableau de synthèse en annexe

Le PETR participe également régulièrement à d'autres actions, comme la Semaine du Développement Durable pour laquelle il s'associe à plusieurs associations et organisations citoyennes du territoire (Environnement et Solidarité par exemple). Les partenariats qu'il construit ne sont donc pas fixes et ne cessent de se développer selon les projets de développement durable qu'il soutient.

Ainsi, le PETR est un syndicat qui favorise et sollicite les collaborations et les partenariats dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable.



Précisez votre stratégie :

Cases à cocher si vous avez entrepris cette action depuis votre 1 ^{ère} candidature et à préciser/illustrer par une annexes si demandé	Annexe(s)
<p>S'engager politiquement dans une stratégie de développement durable :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet de mandat 2020-2026 prenant en compte la stratégie de développement durable. <i>Si case cochée, joindre le projet de mandat</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Délibération. <i>Si case cochée, joindre la délibération</i></p>	Projet de territoire et orientations stratégiques en annexe
<p>Mettre en place une gouvernance, une animation dédiée à la stratégie de développement durable :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Délégation politique dédiée. Merci de préciser, Année de création : 2021 Intitulé de la délégation : 2^{ème} Vice-présidente à la transition écologique Place de la délégation dans l'organigramme politique : 2^{ème} vice-présidente Autres informations : Depuis 2016 le président était référent « énergie »</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Groupe(s) de travail dédié(s) (exemples : Comité de pilotage, comité technique, comité consultatif).</p> <p>Merci de préciser (année de création, intitulé du groupe de travail, composition, rôle, fréquence de réunion, etc.) : Tous les groupes de travail dans le cadre des missions portées par le PETR. Des groupes de travail ont été mis en place dans le cadre des diagnostics effectués par chaque communauté de communes. Après l'écriture et la validation du PCAET par exemple des instances (comité technique et comité de pilotage avec les différents EPCI) ont été mises en place pour suivre et évaluer la réponse aux objectifs fixés.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Poste dédié au développement durable au sein de la collectivité.</p> <p>Année de création : 2016 Intitulé du poste : Energie et adaptation au changement climatique Temps de travail dédié à ce poste (100% ou temps partiel) : 100% Place de ce poste dans l'organigramme de la collectivité : Voir annexe organigramme Principales missions : Actions en faveur de l'adaptation au changement climatique ; mobiliser des CEE (Certificats d'économie d'énergie) et accompagner les porteurs de projets pour économiser l'énergie ; accompagnement vers d'autres financements (état, région,...) ; travail sur le « ciel étoilé » extension de l'éclairage public et privé ; action de communication et de sensibilisation aux prêts de matériel d'économie d'énergie (caméra thermiques, ...) Lien avec l'ensemble des services de la collectivité : Action transversale avec les missions transition écologique et solidaire et énergie renouvelable. Lien avec la direction pour la coordination des missions et des pôles Autres informations :</p>	Fiche de poste mission énergie
<p>Formaliser la stratégie de développement durable (Agenda 21, Agenda 2030, Charte de développement durable, etc.) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réaliser un état des lieux : Diagnostic territorial partagé / Diagnostic des pratiques de la collectivité. <i>Si case cochée, joindre les éléments de diagnostic.</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mettre en évidence des axes stratégiques prioritaires pour la collectivité. <i>Si case cochée, joindre le document présentant les axes stratégiques.</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Structurer un plan d'actions à plusieurs années. <i>Si case cochée, joindre le plan d'actions. (CRTE)</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Associer les acteurs locaux à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable <i>(Si case cochée, à développer dans l'axe 3)</i></p>	Projet de territoire incluant le diagnostic du territoire et le CRTE joints



<p><input checked="" type="checkbox"/> Structurer un plan de communication externe (Si case cochée, à développer dans l'axe 4)</p>	
<p>Inscrire la stratégie de développement durable dans le budget de la collectivité pour assurer sa mise en œuvre:</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tout le budget de la collectivité contribue au développement durable Merci de préciser : Les missions du PETR sont les suivantes : LEADER, énergie, économie circulaire, transition écologique et solidaire, participation citoyenne, contractualisations ... Elles contribuent donc toutes au développement durable de même que le budget qui est alloué à chacune d'entre-elles.</p> <p><input type="checkbox"/> Budget spécifique Préciser la part en pourcentage (même approximative) de ce budget sur le budget total de la collectivité :</p> <p><input type="checkbox"/> Absence de budget spécifique Merci de préciser :</p>	<p>Organigramme</p>
<p>Suivre et évaluer la stratégie de développement durable :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Suivre la réalisation des actions annuellement / Réaliser une évaluation périodique de la stratégie de développement durable (outil de suivi, indicateurs). Merci de préciser : Le CRTE s'est vu attribuer un suivi comme ce fût le cas du CTES. Des indicateurs de suivi sont à ce jour en cours de réflexion.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réaliser un rapport de développement durable/un bilan des actions de la collectivité. Merci de préciser (démarche volontaire ou réglementaire, etc.) : Chaque année le PETR écrit un bilan d'activité qui est disponible sur le site internet et présenté lors de la conférence des maires.</p>	<p>Bilan d'activité</p>
<p>Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 1 ?</p>	
<p>Dans les 3 années à venir le PETR va poursuivre son travail avec les différentes instances sur les réflexions nationales. Les comités de pilotages actuels seront maintenus pour faire perdurer les projets de développement durable actuels. Il va également poursuivre son travail en étroite collaboration avec les différents EPCI afin d'intégrer à toutes les échelles du territoire.</p>	



AXE 2- MOBILISATION & EXEMPLARITÉ INTERNE

Votre collectivité agit-elle sur son propre fonctionnement interne pour répondre de manière pérenne et exemplaire aux enjeux du développement durable ?

Cases à cocher et à préciser si vous avez entrepris cette action depuis votre 1 ^{ère} candidature	Annexe(s)
<p><input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place une démarche d'écoresponsabilité/d'exemplarité interne, avec une stratégie, un plan d'actions dédié et des indicateurs de suivi (de type Agenda 21 interne aux services)</p> <p><i>Merci de préciser :</i> Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras mène une démarche d'exemplarité interne en matière de développement durable. Cette démarche a notamment été rendue possible grâce au programme TEPCV, dont le PETR a été co-lauréat avec le Parc Naturel Régional du Queyras. Ainsi, grâce à la subvention via le TEPCV, le PETR s'est doté d'une mission Energie-Climat aujourd'hui en partie financée par l'ADEME, lui permettant de développer une réelle dynamique de développement durable et de transition énergétique et écologique.</p> <p>La mission Energie du PETR promeut cette dynamique auprès des communes et EPCI membres. En effet, des formations techniques sont dispensées aux élus et techniciens du territoire, afin qu'ils adoptent de nouveaux comportements économes en énergie et respectueux de l'environnement (sensibilisation aux enjeux, thermographie infra-rouge, analyse de factures, etc.). Dans un premier temps proposées dans le cadre du programme TEPCV (6 modules, plus de 35 participants, 18 collectivités représentées), ces formations ont été reconduites en réponse au souhait des participants.</p>	
<p>Mettre en place une démarche de sensibilisation/communication au développement durable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour les agents</p> <p><i>Merci de préciser :</i> Afin de réduire l'impact environnemental des agents du PETR, les actions suivantes sont ainsi développées</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation de logiciels de partage et de stockage des données (ex : suite Google,...); ○ Utilisation de logiciels de communication instantanée (ex : Slack) afin d'éviter le sur-envoi de mails et les allers-retours entre les différents sites du PETR. ○ Note de service sur les déplacements pendulaires promouvant les transports en commun (train) ; ○ Note de service sur le télétravail ○ Politique interne d'achat intégrant une clause environnementale <p>De plus le PETR prend en charge, dans les termes de la loi, une partie des frais de transport en commun dans le but de promouvoir ces modes de déplacement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour les élus</p> <p><i>Merci de préciser :</i> Un livret sur les nouveaux modes de travail a été produit par le PETR pour informer et sensibiliser les élus et les collectivités..</p>	Livret sur les nouveaux modes de travail et note de service
<p>Mettre en place une démarche de formation au développement durable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour les agents</p> <p><i>Merci de préciser :</i> Les agents du PETR peuvent suivre selon leur volonté les formations proposées par le CNFPT dont certaines portent sur les thématiques du développement durable.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour les élus</p> <p><i>Merci de préciser :</i> Différents ateliers sont proposés aux élus pour les sensibiliser à des nouveaux modes de fonctionnement ou de nouvelles méthodes de conception. Par exemple une conférence sur les matériaux bio-sourcés a été proposée par le PETR et ouvert à tous pour promouvoir ces nouvelles techniques de construction.</p>	



<p><input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place une organisation interne de partage/de travail pour créer les conditions de la transversalité, de l'acculturation de tous les services aux enjeux du développement durable (ex : désignation d'agents-relais/d'éco-agents dans chaque service sur les questions de développement durable, création d'une procédure de travail au service de la transversalité des services, etc.)</p> <p><i>Merci de préciser :</i> L'organisation interne du PETR a vocation à être transversale de part sa direction d'une part qui possède des compétences dans toutes les missions et d'autre part par la mise en place de commissions projet où tous les agents se réunissent pour partager sur leurs différents projets et la façon dont chacun peut apporter des compétences. Enfin l'équipe étant limitée à 8 agents les échanges sont faciles et très fluides rendant la transversalité d'autant plus aisée.</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place une démarche exemplaire d'achats publics responsables</p> <p><i>Merci de préciser :</i> Le PETR a mis en place une politique interne d'achat intégrant une clause environnementale</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Autres moyens permettant de diffuser les enjeux du développement durable à l'ensemble des services et pratiques de la collectivité :</p> <p><i>Merci de préciser :</i> Le PETR a développé un site internet où sont référencés les différentes démarches mises en place. Les actualités du territoire sont également disponibles sur la page facebook qui est alimentée régulièrement. Des notes de service sont également diffusées régulièrement pour informer les agents.</p>	<p>Lien site internet en début de candidature</p>

Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 2 ?

Le PETR poursuit son engagement en matière de développement durable en répondant se mobilisant en interne de façon répondre de manière pérenne et exemplaire aux enjeux du développement durable. Ainsi le PETR va mettre en place les formations de l'ADEME pour poursuivre la sensibilisation des élus et de ses agents. La politique d'achat va être maintenue et des poubelles de tri vont être mises en place dans chaque bureau avec des consignes précises et une sensibilisation pour les agents.

De plus un travail sur la sobriété numérique est en cours de réflexion sur le territoire. Ce travail s'adressera aux agents d'une part mais également aux élus.



AXE 3 - MOBILISATION & PARTICIPATION EXTERNE

Votre collectivité développe-t-elle des dynamiques* de participation et de partenariats pour mobiliser les acteurs locaux autour de la construction et/ou de la mise en œuvre de votre stratégie de développement durable ?

**dynamiques qui peuvent être différentes en fonction du niveau de participation attendu : consultation, concertation, co-construction.*

Action(s) de mobilisation multi-partenariale(s)

Qu'avez-vous entrepris depuis votre 1^{ère} candidature ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
Le PETR porte depuis 2019 le Contrat de transition écologique et solidaire. Mis en place dans un esprit de travail partagé entre l'Etat et les territoires ruraux, il permet de faire émerger de nouvelles dynamiques venant du territoire sur les questions de transition écologique. Les porteurs de projets ont ainsi un lien direct avec les services de l'Etat, et les services de l'Etat bénéficient d'une vision de l'ensemble des projets du territoire.	Fiche CTES

Actions de mobilisation ciblées (cases à cocher et à précier)

<input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation des habitants Qu'avez-vous entrepris depuis votre 1^{ère} candidature ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
Le Club Climat et Transition a été créé en 2020 et est un lieu d'expérimentation et de mise en œuvre d'actions opérationnelles autour de la transition écologique et solidaire ouvert à tous. Ses objectifs sont les suivants: Informer & partager des informations ; Se former ; Agir & impulser des actions, des projets. De plus une rubrique est en place sur le site internet et est destinée à l'émergence de projet citoyen.	Articles
<input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation des associations locales Qu'avez-vous entrepris depuis votre 1^{ère} candidature ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
Le PETR collabore avec le Média des acteurs qui a vocation à organiser des événements thématiques de mise en réseau et de coopération entre acteurs locaux. Ils ont notamment organisé conjointement avec l'association « Environnement et solidarité » un programme de webinaires consacrés à la thématique de l'habitat en partenariat avec le PETR.	Article
<input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation des acteurs économiques (entreprises, artisans, agriculteurs, etc) Qu'avez-vous entrepris depuis votre 1^{ère} candidature ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
Le PETR dans le cadre du programme LEADER travaille en étroite collaboration avec des entreprises ou des artisans pour faire émerger des projets et les aider dans leurs recherches de subventions. De plus le territoire est très engagé auprès de stations de ski pour les aider à se tourner vers un tourisme plus durable.	Article

Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 3 ?

Dans le futur, le PETR a pour objectif de continuer le Club Climat et Transition, de travailler à l'EIT (écologie industrielle territoriale) avec les entreprises. Mais également via la mission Avenir montagne, de travailler avec les stations et entreprises du bois. De plus la candidature LEADER va être reconduite en 2023 pour permettre de continuer à faire émerger des projets innovants sur le territoire. Ce nouveau programme LEADER sera mis en place après concertation avec les différents acteurs du territoire pour adopter une stratégie pertinente et adaptée. Enfin le Parc Naturel Régional du Queyras a sollicité l'aide du PETR pour rédiger sa nouvelle charte.



AXE 4 - COMMUNICATION EXTERNE

Votre collectivité communique-t-elle auprès de la population sur son engagement pour le développement durable ?

Qu'avez-vous entrepris depuis votre 1^{ère} candidature ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>Un site internet et une page facebook ont été mis en place pour permettre d'informer des actualités du PETR et de faire émerger des projets. De plus, une communication auprès de la presse locale (Dauphiné Libéré,...) permet de mettre en avant les projets réalisés de façon plus large que via l'outil numérique. Participation à des ateliers et webinaires à destination des habitants du territoires.</p> <p>La conférence des maires, ouverte à tous, est également un événement annuel qui présente les actions du PETR.</p>	
Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 4 ?	
<p>Le PETR souhaite créer des ateliers participatifs comme celui proposé sur les matériaux bio-sourcés afin de communiquer auprès d'un large public sur des actions de développement durable qu'il est possible de mettre en place à différentes échelles.</p> <p>Une large communication va être faite sur la prochaine édition du « jour de la nuit » avec la mise en place d'ateliers pour sensibiliser le grand public à la nécessité de limiter l'éclairage public.</p> <p>Enfin, un guide du routard du tourisme durable est en réflexion pour informer les touristes des bonnes pratiques du territoire.</p>	

AXE 5 - SENSIBILISATION DES PUBLICS

Votre collectivité met-elle en place des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous :

Sensibilisation des scolaires

Qu'avez-vous entrepris depuis votre 1^{ère} candidature ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
<p>Un travail a été effectué auprès des écoles pour sensibiliser les élèves au développement durable. Une action a notamment été menée au collège des Garçons pour former des « éco délégués » et dans le cadre du contrat de transition écologique et solidaire, un travail avec le lycée d'altitude de Briançon et l'association d'élèves « Unis-verts » qui se veut être un regroupement d'élèves qui agissent pour la planète.</p> <p>Enfin une partie du poste de la chargée de mission économie circulaire est consacrée à l'intervention dans les établissements scolaires.</p> <p>Le PETR a également co-organisé la Semaine Européenne du Développement Durable au lycée d'altitude de Briançon : Témoignage de Pierre LEROY : "De l'engagement citoyen à l'engagement politique" et intervention sur "Agriculture et alimentation dans le Briançonnais, les Ecrins, le Guillestrois et le Queyras"</p> <p><i>Voir article de presse « montre moi ta poubelle je te dirai qui tu es »</i></p>	Article de presse

Sensibilisation des habitants

Qu'avez-vous entrepris depuis votre 1^{ère} candidature ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
Le PETR a souhaité sensibiliser les habitants du territoire au développement durable en mettant à disposition gratuitement du matériel pour identifier les travaux de rénovation énergétique (caméras	



thermiques, enregistreurs de température, ...). Il a également contribué à la mise en place du défi "Familles à Energie Positive" qui est un défi d'économies d'énergie proposé aux habitants du territoire pour réduire leur consommation énergétique d'au moins 8%, uniquement en les incitant à modifier leurs habitudes quotidiennes et sans affecter leur confort.

Sensibilisation des acteurs économiques

Qu'avez-vous entrepris depuis votre 1 ^{ère} candidature ? (Précisez si c'est opérationnel, en cours, en phase d'étude/diagnostic)	Annexe(s)
Les acteurs économiques ont été sensibilisés au travers de conférences : conférence sur les matériaux bio-sourcés ; un questionnaire sur l'économie circulaire leur a été transmis afin d'évaluer leur notion sur cette thématique et les actions qu'ils peuvent/veulent mettre en place.	

Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les 3 ans sur cet axe 5 ?

Dans le futur le PETR veut entretenir la dynamique d'actions et de conférence sur différentes thématiques souhaitées par les acteurs du territoire. Un sentier de découverte est à l'étude pour sensibiliser le grand public et les interventions auprès des établissements scolaires vont être maintenues. Une charte « comment faire un événement éco-responsable ? » va être éditée et mise en ligne pour tous les futurs organisateurs d'événements du territoire et d'ailleurs.

Des actions inspirantes en matière de sensibilisation des scolaires et des habitants





VOS ACTIONS TRANSVERSALES

LABEL

TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE

FICHE-ACTION n°1

(action réalisée depuis votre 1^{ère} candidature)

NOM DE L'ACTION : Edition du guide « valorisation et développement des nouveaux modes de travail »

L'ACTION

- Objectifs de l'action : Sensibiliser les acteurs du territoire et notamment les élus et les agents aux nouveaux modes de travail à distance avec pour objectif de réaliser des économies en termes de santé (fatigue, stress, ...), économiques (heures de travail effectives) et d'écologie (diminution de la pollution due aux déplacements quotidiens)
- Modalités de réalisation : Ecriture d'un guide et diffusion aux communes
- Porteur de l'action (mettre une croix) :

X

La collectivité

Un partenaire, avec le soutien de la collectivité

Si cette action est portée par un partenaire, précisez le rôle de la collectivité :

- Direction/Service référent(e) au sein de la collectivité : [Direction du PETR](#)
- Référent au sein de la collectivité (Prénom, Nom, Fonction, Courriel, Téléphone) : [Directrice du PETR, accueil@paysgrandbrianconnais.fr](#)
- Budget global : 10 000 €
- Durée/Calendrier : 2018
- Résultats observés : [Modification des habitudes de travail bien en amont de la crise sanitaire, ce qui a permis de gagner beaucoup de temps par la suite.](#)
- Photo/illustration (à joindre au dossier de candidature en haute résolution, format .jpg) : [voir livret final en annexe et lien internet](#)

SENS ET AMBITION

- Pourquoi la collectivité porte-elle (ou soutient-elle) cette action ? [Économies en termes de santé \(fatigue, stress, ...\), d'économies \(heures de travail effectives\) et d'écologie \(diminution de la pollution dû aux déplacements quotidiens\)](#)
- En quoi cette action contribue à la vision, à la stratégie de développement durable de la collectivité ? Cette action contribue à mettre en avant de nouveaux modes de travail qui visent à atteindre l'objectif de diminution de production de GES et d'économie d'énergie souhaitées par le territoire. De plus s'adresser aux élus et aux agents du PETR permet de montrer une figure d'exemple de ce que promeut la collectivité.
- En quoi cette action est-elle un levier de changement au service de la transition écologique ? Autrement dit, en quoi permet-elle de faire évoluer les pratiques de travail, les pratiques partenariales, d'améliorer la situation initiale ? Ce guide a permis de donner des outils de partage de données aux différents agents et élus et de communiquer sur les différentes méthodes de travail en ligne.
- Quels sont les éléments déclencheurs de l'action (mettre une ou plusieurs croix) :

X

Mandat politique / stratégie

Obligation réglementaire

Démarche interne d'exemplarité/d'écoresponsabilité

Démarche locale

Contexte propre au territoire

Autres

DIMENSION MULTIPARTENARIALE

- Organisation du pilotage : [Direction du PETR](#)
- Partenaires financiers et techniques : [ETAT TEPCV](#)



- Participation des acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?) : Le guide a été mis en place avec les EPCI

APPROCHE TRANSVERSALE (cf. Objectifs de Développement Durable)

- Quels services de la collectivité sont associés à l'action (en plus du service qui la porte) ?:/
- Qui a participé à l'analyse ODD ci-dessous ? : Le PETR

Pour renseigner les éléments suivants, se référer aux « Règles du jeu » en début de questionnaire.
=> Paragraphe « Remplir le dossier de candidature » => Encart « AIDE » dédié aux fiches-actions

- Quels sont les différents enjeux du développement durable auxquels contribue l'action ? (Mettre une croix sous chaque ODD auxquels contribue l'action)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
X		X						X			X	X	X				

- Pour chacun des Objectifs de développement durable coché ci-dessus, précisez en quoi l'action y contribue :

1	Gain économique engendré par la limitation des coûts de déplacements ; prêts de matériel informatique à tous les agents pour réaliser le télétravail dans les meilleures conditions et sans frais personnels
2	
3	Limitation du stress et de la fatigue provoquée par les transports, environnement familial et peu stressant en télétravail
4	
5	
6	
7	
8	Efficacité accrue des agents avec la mise en place d'outils adaptés facilitant le travail
9	
10	
11	Travail du PETR plus durable de par la mise en place d'une plateforme visant à la transversalité et au partage des dossiers
12	Consommation limitée d'énergie pour se déplacer et limitation du stockage de dossier informatique lourd
13	Limitation de l'émission de GES dû à la diminution des déplacements
14	
15	
16	
17	



FICHE-ACTION n°2

(action réalisée depuis votre 1^{ère} candidature)

NOM DE L'ACTION : **DEJA DEMAIN**

L'ACTION

- Objectifs de l'action : **Mobilisation autour de la transition écologique**
- Modalités de réalisation : **Le film de Cyril Dion « Après demain » était diffusé gratuitement pour les 36 communes du territoire et suivi d'un débat avec le réalisateur et le Président du PETR.**
- Porteur de l'action (mettre une croix) :

<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

La collectivité

Un partenaire, avec le soutien de la collectivité

Si cette action est portée par un partenaire, précisez le rôle de la collectivité :

- Direction/Service référent(e) au sein de la collectivité : **Direction PETR et chargée de mission Transition écologique**
- Référent au sein de la collectivité (Prénom, Nom, Fonction, Courriel, Téléphone) : **Directrice du PETR, accueil@paysgrandbrianconnais.fr**
- Budget global : **4 500 €**
- Durée/Calendrier : **2 avril 2019**
- Résultats observés : **Mobilisation des citoyens, enregistrement d'un podcast et de vidéos**
- Photo/illustration (à joindre au dossier de candidature en haute résolution, format .jpg) : *Voir articles de presse et fiche bilan du projet en annexe*

SENS ET AMBITION

- Pourquoi la collectivité porte-elle (ou soutient-elle) cette action ? **L'occasion d'aborder l'économie locale, l'autonomie alimentaire, la gestion des déchets, les énergies, mais également la mobilité, le logement et l'éducation. Les citoyens étaient appelés à participer en envoyant leurs questions par mail en direct pendant le débat.**
- En quoi cette action contribue à la vision, à la stratégie de développement durable de la collectivité ? **De nombreux thèmes ont été abordés pour sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable portés par le territoire.**
- En quoi cette action est-elle un levier de changement au service de la transition écologique ? ; Autrement dit, en quoi permet-elle de faire évoluer les pratiques de travail, les pratiques partenariales, d'améliorer la situation initiale ? **Mobilisation et sensibilisation des citoyens qui vont ensuite être porteurs de projet de transition écologique où qui amèneront de nouvelles réflexions.**
- Quels sont les éléments déclencheurs de l'action (mettre une ou plusieurs croix) :

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Mandat politique / stratégie

Obligation réglementaire

Démarche interne d'exemplarité/d'écoresponsabilité

Démarche locale

Contexte propre au territoire

Autres

DIMENSION MULTIPARTENARIALE

- Organisation du pilotage : **Direction du PETR et mission transition écologique**
- Partenaires financiers et techniques : **Les 36 communes du territoire qui ont diffusé dans des salles communales gratuitement le film.**
- Participation des acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?) : **Tous les citoyens étaient invités à participer en posant des questions par mail.**
- Mode d'évaluation partagé :



APPROCHE TRANSVERSALE (cf. Objectifs de Développement Durable)

- Quels services de la collectivité sont associés à l'action (en plus du service qui la porte) ? : Tous les services ont été mobilisés étant donné que de nombreux enjeux ont été abordés.
- Qui a participé à l'analyse ODD ci-dessous ? :

Pour renseigner les éléments suivants, se référer aux « Règles du jeu » en début de questionnaire.
=> Paragraphe « Remplir le dossier de candidature » => Encart « AIDE » dédié aux fiches-actions

- Quels sont les différents enjeux du développement durable auxquels contribue l'action ?
(Mettre une croix sous chaque ODD auxquels contribue l'action)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
X	X	X	X	X	X	X		X	X		X	X	X	X	X		

- Pour chacun des Objectifs de développement durable coché ci-dessus, précisez en quoi l'action y contribue :

1	Informé sur les futurs enjeux pour limiter les inégalités de développement
2	Promotion d'une agriculture durable au sein du film
3	Le film apporte des moyens de vivre une vie saine à tous les âges
4	La mobilisation autour du film était ouverte à tous et à donc permis d'éduquer sans discriminations
5	Toutes les personnes le voulant étaient concernées sans distinction de genre. Le film fait également la promotion de l'égalité des genres
6	Mise en avant d'initiatives autour du monde pour préserver l'eau
7	
8	Promotion d'une agriculture plus demandeuse en main d'œuvre et avec une valeur ajoutée plus élevée
9	Promotion d'une industrialisation durable et innovante
10	
11	Mise en avant de ville et communes durables inspirantes pour le territoire. Par exemple la ville de San Francisco où 80 % des déchets sont recyclés
12	Promotion de modes de consommation durables et responsables en place autour du monde et inspirant dans le cadre des initiatives du territoire
13	Le film a vocation à encourager les personnes qui le visionnent à adopter des modes de vie plus résilients. Le reportage a d'ailleurs été diffusé dans chaque commune pour limiter les déplacements de chacun
14	Le film promeut une consommation plus durable des espèces aquatiques
15	Le film promeut une agriculture qui préserve les espaces naturels
16	
17	



FICHE-ACTION n°3

(action réalisée depuis votre 1^{ère} candidature)

NOM DE L'ACTION : Club Climat et Transition

L'ACTION

- Objectifs de l'action : Faire de la concertation citoyenne un moteur d'action du PETR
- Modalités de réalisation : Concertation citoyenne ponctuellement avec des volontaires
- Porteur de l'action (mettre une croix) :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | La collectivité |
| <input type="checkbox"/> | Un partenaire, avec le soutien de la collectivité |

Si cette action est portée par un partenaire, précisez le rôle de la collectivité :

- Direction/Service référent(e) au sein de la collectivité : Chargée de mission économie circulaire et concertation
- Référent au sein de la collectivité (Prénom, Nom, Fonction, Courriel, Téléphone) : Chargée de mission économie circulaire et concertation, accueil@paysgrandbrianconnais.fr
- Budget global : 50 000 €
- Durée/Calendrier : Depuis 2020
- Résultats observés : Création d'une liste de courses 0 déchets du briançonnais, annuaire des lieux de vente de produits sans emballage du guillestrois.
- Photo/illustration (à joindre au dossier de candidature en haute résolution, format .jpg)

SENS ET AMBITION

- Pourquoi la collectivité porte-elle (ou soutient-elle) cette action ? Concertation des citoyens afin de faire émerger et mettre en place des projets locaux, citoyens et solidaires qui s'adressent à tous les habitants du territoire
- En quoi cette action contribue à la vision, à la stratégie de développement durable de la collectivité ? Le Club Climat et Transition permet une véritable concertation citoyenne avec des thématiques transversales qui encouragent les citoyens à s'imprégner de la thématique du développement durable.
- En quoi cette action est-elle un levier de changement au service de la transition écologique ? Autrement dit, en quoi permet-elle de faire évoluer les pratiques de travail, les pratiques partenariales, d'améliorer la situation initiale ? La réflexion citoyenne a permis de faire évoluer les pratiques d'achat et de consommation de par la publication d'une liste de courses zéro déchet sur le territoire. De plus, elle a permis à des acteurs dispersés sur le territoire de se réunir pour faire converger des idées innovantes.
- Quels sont les éléments déclencheurs de l'action (mettre une ou plusieurs croix) :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Mandat politique / stratégie |
| <input type="checkbox"/> | Obligation réglementaire |
| <input type="checkbox"/> | Démarche interne d'exemplarité/d'écoresponsabilité |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Démarche locale |
| <input type="checkbox"/> | Contexte propre au territoire |
| <input type="checkbox"/> | Autres |

DIMENSION MULTIPARTENARIALE

- Organisation du pilotage : Chargée de mission PETR
- Partenaires financiers et techniques : L'ADEME par le financement de la mission concertation
- Participation des acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?) : Tous les citoyens le désirant
- Mode d'évaluation partagé :



APPROCHE TRANSVERSALE (cf. Objectifs de Développement Durable)

- Quels services de la collectivité sont associés à l'action (en plus du service qui la porte) ? :
- Qui a participé à l'analyse ODD ci-dessous ? : Le PETR via une concertation de tous ses agents

Pour renseigner les éléments suivants, se référer aux « Règles du jeu » en début de questionnaire.
=> Paragraphe « Remplir le dossier de candidature » => Encart « AIDE » dédié aux fiches-actions

- Quels sont les différents enjeux du développement durable auxquels contribue l'action ?
(Mettre une croix sous chaque ODD auxquels contribue l'action)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
		X		X							X	X				

- Pour chacun des Objectifs de développement durable coché ci-dessus, précisez en quoi l'action y contribue :

1	
2	
3	Mise en place d'initiatives permettant une meilleure qualité de vie
4	
5	Participation volontaire sans discrimination de genre
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	Edition d'une liste de course sans déchet du briançonnais afin de modifier les habitudes de consommations des habitants
13	Limitation des déchets émis sur le territoire
14	
15	
16	
17	



FICHE-PROJET n°1

(action à réaliser d'ici 3 ans)

NOM DE L'ACTION : Jour de la nuit / Ciel étoilé

L'ACTION

- Objectifs de l'action : Faire des économies d'électricité en limitant l'éclairage public et privé
- Modalités de réalisation : L'idée est de continuer l'action déjà mise en place de sensibilisation à l'extinction de l'éclairage nocturne. Ce projet passe par l'accompagnement des collectivités et des commerçants qui souhaitent mettre en place cette extension mais également via la manifestation le « jour de la nuit ». Cette manifestation a déjà eu lieu en 2021 et avait proposé aux communes d'éteindre une nuit leur éclairage public. Dans le futur le projet serait de maintenir cette nuit et d'organiser un véritable événement avec des animations sur le ciel étoilé (lecture des étoiles, sensibilisation,) afin de sensibiliser le plus grand nombre.

- Porteur de l'action (mettre une croix) :

- La collectivité
 Un partenaire, avec le soutien de la collectivité

Si cette action est portée par un partenaire, précisez le rôle de la collectivité :

- Direction/Service référent(e) au sein de la collectivité : [Mission Energie / Avenir Montagne](#)
- Référent au sein de la collectivité (Prénom, Nom, Fonction, Courriel, Téléphone) : [Chargée de mission énergie, accueil@paysgrandbrianconnais.fr](#)
- Budget global : 50 000€
- Durée/Calendrier : La sensibilisation se fera toute l'année et une manifestation sera organisée 1 fois dans l'année
- Résultats attendus : Le projet a pour but de faire diminuer l'utilisation de l'éclairage privé et public la nuit afin d'économiser l'électricité
- Photo/illustration (à joindre au dossier de candidature en haute résolution, format .jpg)

SENS ET AMBITION

- Pourquoi la collectivité porte-elle (ou soutient-elle) cette action ? [La collectivité soutient cette action car elle s'inscrit dans ces objectifs de diminution des coûts énergétiques du territoire mais également car elle est en lien avec la thématique biodiversité.](#)
- En quoi cette action contribue à la vision, à la stratégie de développement durable de la collectivité ? [Les diminutions d'énergie consommée fait partie des axes du projet de territoire du PETR.](#)
- En quoi cette action est-elle un levier de changement au service de la transition écologique ? Autrement dit, en quoi permet-elle de faire évoluer les pratiques de travail, les pratiques partenariales, d'améliorer la situation initiale ? [La diminution de la consommation d'énergie permettra des gains économiques et écologiques](#)
- Quels sont les éléments déclencheurs de l'action (mettre une ou plusieurs croix) :

- Mandat politique / stratégie
 Obligation réglementaire
 Démarche interne d'exemplarité/d'écoresponsabilité
 Démarche locale
 Contexte propre au territoire
 Autres

DIMENSION MULTIPARTENARIALE

- Organisation du pilotage : Le pilotage est organisé par le PETR



- Partenaires financiers et techniques : Les différentes communes participent à ces actions étant donné qu'elles en sont les cibles principales de même que les commerçants qui sont encouragés à éteindre leur vitrine la nuit.
- Participation des acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?) : Tous les commerçants et les collectivités territoriales sont invités à participer et de façon générale tous les habitants du territoire sont invités à économiser l'électricité.
- Mode d'évaluation partagé :

APPROCHE TRANSVERSALE (cf. Objectifs de Développement Durable)

- Quels services de la collectivité sont associés à l'action (en plus du service qui la porte) ? : La direction est associée à l'action
- Qui a participé à l'analyse ODD ci-dessous ? : Les agents du PETR

Pour renseigner les éléments suivants, se référer aux « Règles du jeu » en début de questionnaire.
=> Paragraphe « Remplir le dossier de candidature » => Encart « AIDE » dédié aux fiches-actions

- Quels sont les différents enjeux du développement durable auxquels contribue l'action ? (Mettre une croix sous chaque ODD auxquels contribue l'action)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
X		X				X					X	X					

- Pour chacun des Objectifs de développement durable coché ci-dessus, précisez en quoi l'action y contribue :

1	Le projet permettrait aux commerçants et communes de diminuer leur facture électrique. Ceci ayant une répercussion sur tous les usagers.
2	
3	L'extension nocturne permet de diminuer la pollution lumineuse dans les villes et d'améliorer la santé des habitants.
4	
5	
6	
7	La diminution de la consommation d'électricité permettra l'accès à tous à des services énergétiques fiables.
8	
9	
10	
11	
12	Etablissement d'un mode de consommation d'électricité responsable.
13	Diminution de la consommation énergétique globale.
14	
15	
16	
17	



FICHE-PROJET n°2

(action à réaliser d'ici 3 ans)

NOM DE L'ACTION : Guide du routard du tourisme durable

L'ACTION

- Objectifs de l'action : Mettre en avant le tourisme durable du territoire via un guide.
- Modalités de réalisation : Le territoire souhaite rassembler dans un livret les différentes actions mises en place dans le cadre du tourisme qui sont pérennes de façon à les mettre en avant pour les touristes.
- Porteur de l'action (mettre une croix) :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | La collectivité |
| <input type="checkbox"/> | Un partenaire, avec le soutien de la collectivité |

Si cette action est portée par un partenaire, précisez le rôle de la collectivité :

- Direction/Service référent(e) au sein de la collectivité : Direction du PETR
- Référent au sein de la collectivité (Prénom, Nom, Fonction, Courriel, Téléphone) : Directrice du PETR, accueil@paysgrandbrianconnais.fr
- Budget global : 50 000 €
- Durée/Calendrier : 12/18 Mois - 2023/2024
- Résultats attendus : un guide disponible sous format papier et en ligne
- Photo/illustration (à joindre au dossier de candidature en haute résolution, format .jpg)

SENS ET AMBITION

- Pourquoi la collectivité porte-elle (ou soutient-elle) cette action ? Cette action permettrait d'encourager les acteurs du tourisme du territoire à se tourner vers des pratiques plus durables et aux touristes qui cherchent à faire du tourisme durable à avoir un référentiel.
- En quoi cette action contribue à la vision, à la stratégie de développement durable de la collectivité ? Cette action est en accord avec le projet de territoire de mettre en avant des initiatives locales durables et de développer le tourisme qui est un des piliers économiques de la région.
- En quoi cette action est-elle un levier de changement au service de la transition écologique ? Autrement dit, en quoi permet-elle de faire évoluer les pratiques de travail, les pratiques partenariales, d'améliorer la situation initiale ? Cette action va permettre de modifier les pratiques touristiques et donc par le fait les modes de consommation. L'objectif est de faire des visiteurs ponctuels du territoire des acteurs de sa transition écologique autant que les habitants.
- Quels sont les éléments déclencheurs de l'action (mettre une ou plusieurs croix) :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Mandat politique / stratégie |
| <input type="checkbox"/> | Obligation réglementaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Démarche interne d'exemplarité/d'écoresponsabilité |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Démarche locale |
| <input type="checkbox"/> | Contexte propre au territoire |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Autres |

DIMENSION MULTIPARTENARIALE

- Organisation du pilotage : PETR
- Partenaires financiers et techniques : L'État est partenaire de cette action
- Participation des acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?) :
- Mode d'évaluation partagé :

APPROCHE TRANSVERSALE (cf. Objectifs de Développement Durable)

- Quels services de la collectivité sont associés à l'action (en plus du service qui la porte) ?:/



- Qui a participé à l'analyse ODD ci-dessous ?:/

Pour renseigner les éléments suivants, se référer aux « Règles du jeu » en début de questionnaire.

=> Paragraphe « Remplir le dossier de candidature » => Encart « AIDE » dédié aux fiches-actions

- Quels sont les différents enjeux du développement durable auxquels contribue l'action ?
(Mettre une croix sous chaque ODD auxquels contribue l'action)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
	X	X						X			X	X	X				

- Pour chacun des Objectifs de développement durable coché ci-dessus, précisez en quoi l'action y contribue :

1	
2	Le guide mettra en avant des fermes pédagogiques qui produisent durablement pour le territoire
3	Les touristes seront toujours accueillis dans un cadre chaleureux et avec un objectif de durabilité
4	
5	
6	
7	
8	Ce guide s'inscrit dans l'objectif de pérenniser le tourisme et les emplois concomitants du territoire
9	
10	
11	Le guide mettra en avant les villes et les collectivités touristiques durables.
12	Le projet encouragera les touristes à avoir une consommation responsable
13	Tous les points précédents ont pour objectif de limiter l'impact du tourisme sur le réchauffement climatique en limitant la consommation abusive et les pratiques de vies et de tourisme délétères
14	
15	
16	
17	



FICHE-PROJET n°3

(action à réaliser d'ici 3 ans)

NOM DE L'ACTION : **Bourse aux déchets**

L'ACTION

- Objectifs de l'action : La bourse a pour but de mettre en lien des structures ayant des déchets pouvant être utilisés comme matière première par une autre structure, sur le principe de l'offre et de la demande. Cette bourse sera animée numériquement et à l'occasion de divers événements organisés sur le territoire
 - Modalités de réalisation :
 - Porteur de l'action (mettre une croix) :

<input checked="" type="checkbox"/>	La collectivité
<input type="checkbox"/>	Un partenaire, avec le soutien de la collectivité
- Si cette action est portée par un partenaire, précisez le rôle de la collectivité :
- Direction/Service référent(e) au sein de la collectivité : **Mission économie circulaire**
 - Référent au sein de la collectivité (Prénom, Nom, Fonction, Courriel, Téléphone) : **Chargée de mission économie circulaire, accueil@paysgrandbrianconnais.fr**
 - Budget global : **5 000 €**
 - Durée/Calendrier : **2022/2023**
 - Résultats attendus : **Diminution des déchets exportés à l'extérieur du territoire pour être détruits.**
 - Photo/illustration (à joindre au dossier de candidature en haute résolution, format .jpg)

SENS ET AMBITION

- Pourquoi la collectivité porte-elle (ou soutient-elle) cette action ? **Le PETR soutient cette action car il a pour objectif de limiter l'émission de déchets et d'échanger sur le territoire.**
- En quoi cette action contribue à la vision, à la stratégie de développement durable de la collectivité ? **Cette action contribue à la stratégie de développement durable car elle permettra de limiter les dépenses liées à la destruction de ces déchets et de limiter les dépenses liées à l'achat de matériaux neufs.**
- En quoi cette action est-elle un levier de changement au service de la transition écologique ? Autrement dit, en quoi permet-elle de faire évoluer les pratiques de travail, les pratiques partenariales, d'améliorer la situation initiale ? **Cette action va permettre aux acteurs du territoire de s'investir dans une démarche d'économie circulaire pour être plus résilients aux aléas du marché.**
- Quels sont les éléments déclencheurs de l'action (mettre une ou plusieurs croix) :

<input type="checkbox"/>	Mandat politique / stratégie
<input type="checkbox"/>	Obligation réglementaire
<input type="checkbox"/>	Démarche interne d'exemplarité/d'écoresponsabilité
<input checked="" type="checkbox"/>	Démarche locale
<input checked="" type="checkbox"/>	Contexte propre au territoire
<input type="checkbox"/>	Autres

DIMENSION MULTIPARTENARIALE

- Organisation du pilotage : **Mission économie circulaire**
- Partenaires financiers et techniques :
- Participation des acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?) :
- Mode d'évaluation partagé :

APPROCHE TRANSVERSALE (cf. Objectifs de Développement Durable)



- Quels services de la collectivité sont associés à l'action (en plus du service qui la porte) ? : *Mission économie circulaire et concertation*
- Qui a participé à l'analyse ODD ci-dessous ? : *Les agents du PETR*

**Pour renseigner les éléments suivants, se référer aux « Règles du jeu » en début de questionnaire.
=> Paragraphe « Remplir le dossier de candidature » => Encart « AIDE » dédié aux fiches-actions**

- Quels sont les différents enjeux du développement durable auxquels contribue l'action ?
(Mettre une croix sous chaque ODD auxquels contribue l'action)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
X							x		X			X	X				

- Pour chacun des Objectifs de développement durable coché ci-dessus, précisez en quoi l'action y contribue :

1	Limitation des dépenses liées à l'achat ou la destruction de matériaux
2	
3	
4	
5	
6	
7	Utilisation des bio-déchets pour créer de l'énergie
8	
9	Encouragement de l'innovation avec la mise en place de processus utilisant des déchets
10	
11	
12	Consommation plus durable mise en place du fait du recyclage des déchets par l'industrie
13	Tous ces points contribuent à la limitation des gaz à effet de serre et donc à la limitation du dérèglement climatique
14	
15	
16	
17	



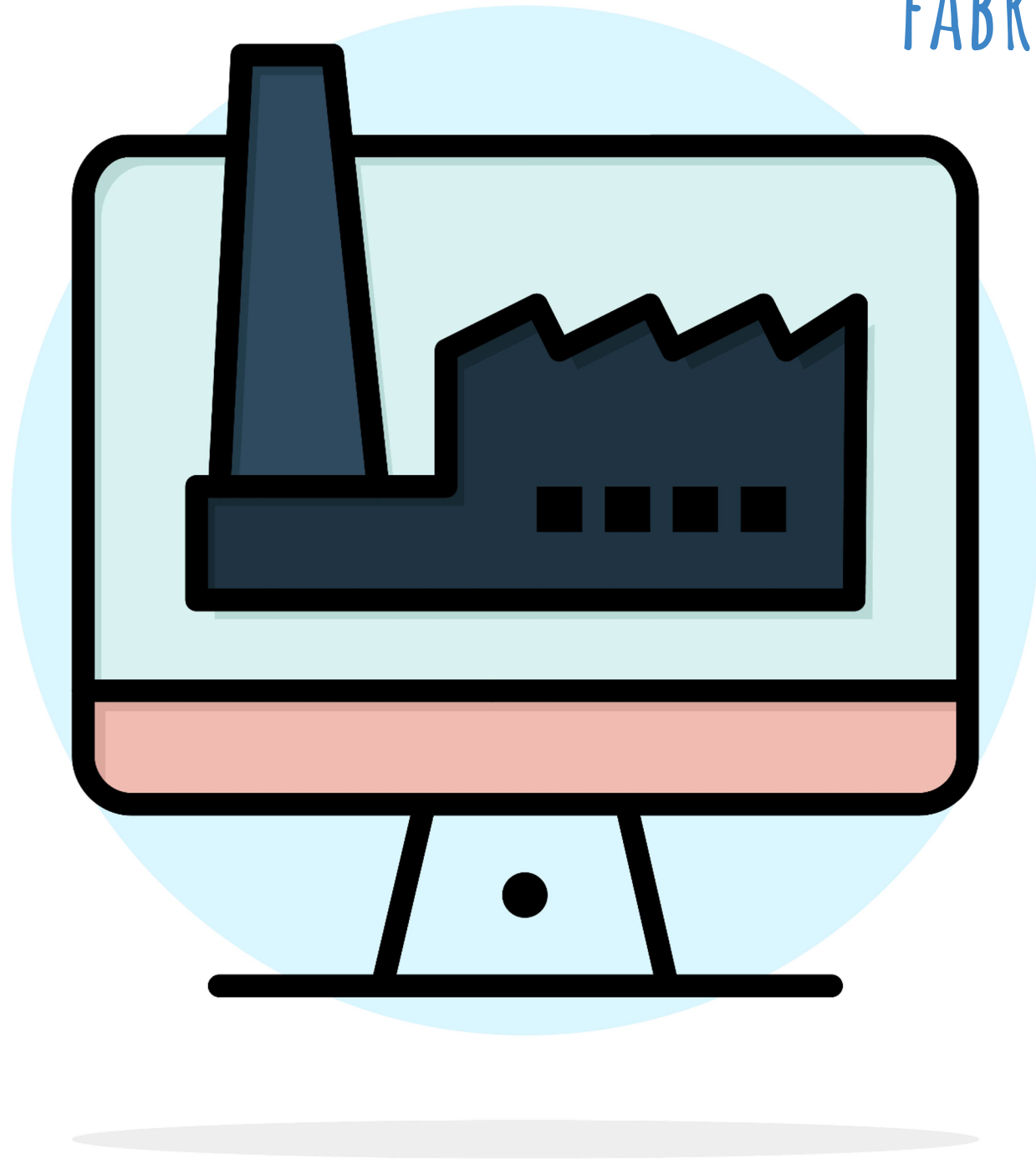
LES VIDÉOS EN LIGNE REPRÉSENTENT PRÈS DE 1% DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE À L'ÉCHELLE MONDIALE

SOIT L'ÉQUIVALENT DES ÉMISSIONS DE CO2 D'UN PAYS COMME L'ESPAGNE



Sources : The shift project, ADEME, Dossier documentaire du CERDD
Image: vecteezy.com.

UN ORDINATEUR DE 5 KG NÉCESSITE 500 KG DE MATIÈRE PREMIÈRE POUR ÊTRE FABRIQUÉ



Les solutions :

- Acheter un **mobile reconditionné** ce qui réduit de **91 à 77%** son impact environnemental
- **Limiter le suréquipement**
- **Faire réparer ses équipements**



En savoir plus sur les impacts du numérique et les moyens d'agir :

Sources : The shift project, ADEME, Dossier documentaire du CERDD



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Le volontariat territorial en administration

Contrat de relance et de
transition écologique

LE NUMÉRIQUE ÉMET PLUS DE CO₂ QUE L'AVIATION CIVILE

SOIT 4% DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS LE MONDE

Conseils :

- Éteindre ses appareils quand on ne les utilise pas
- Réduire la luminosité de ses écrans
- Limiter les destinataires et les pièces jointes envoyées
- Adopter un moteur de recherche éco responsable



En savoir plus sur les impacts du numérique
et les moyens d'agir :

Sources : The shift project, ADEME, Dossier
documentaire du CERDD



VOUS AVEZ REÇU UN E-MAIL !



Mais en chiffres qu'est-ce que ça veut dire ?

Un e-mail avec une
pièce jointe de 1 Mo
c'est une ampoule de
**60W allumé pendant
25 min**

15 000 km :
distance parcourue
par un e-mail pour
rejoindre son
destinataire



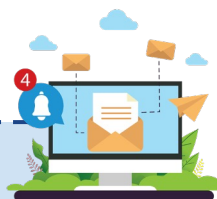
Une photo de 1 Mo
envoyée par mail à 10
amis c'est équivalent à
faire **500 m** en voiture

10 à 12 Milliards :
nombre d'e-mails
envoyés chaque heure
dans le monde

10 Milliards de mail
envoyés c'est l'équivalent
énergétique de
**4000 vols Aller-retour
Paris-New-York**

QUELQUES GESTES FACILES POUR LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES E-MAILS

- **Supprimer** les pièces jointes du message auquel on répond
- **Nettoyer** les listes de diffusion
- **Réduire** le nombre de destinataires ; **ne pas répondre à tous** systématiquement
- **Optimiser** la taille des pièces jointes
- **Trouver** des alternatives aux fichiers les plus lourds (clés USB, lien hypertexte...)
- **Cibler** les destinataires et **limiter** les envois en nombre
- **Se désinscrire** des newsletters qu'on ne lit pas
- **Effacer** les e-mails envoyés, **faire du tri** dans les e-mails reçus et vider sa corbeille
- **Supprimer** tous les spams et **installer** un anti-spams



Sources : The shift project, ADEME, Dossier documentaire du CERDD.



ET TOI TU CONNAIS INTERNET ?

Les vidéos
utilisent **80%**
des données
du web

1 an de recherche internet dans le monde consomme annuellement autant d'électricité qu'**un pays comme la Norvège**

Une requête Google consomme autant qu'une ampoule de **60 W allumée 17 sec**

La consommation électrique annuelle d'un internaute **c'est 2 fois** celle d'un lave-vaisselle

Le réseau mobile **consomme 5 à 25 fois** plus que le Wi-Fi

Les jeux vidéos c'est **11% du trafic** des données mondiales



QUELQUES GESTES FACILES POUR LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'UTILISATION D'INTERNET

- **Fonctionner** autant qu'on peut avec le réseau filaire ou le Wi-Fi plutôt qu'en 4G
- Aller **directement** sur le site internet via les favoris
- **Bloquer** les animations flash sur les pages consultées
- Faire des recherches avec des **mots-clés précis**
- **Couper** la localisation pour éviter le transfert de données
- **Regarder** la télé et **écouter** la radio plutôt que d'utiliser des applications en ligne
- **Télécharger** les vidéos et la musique plutôt que de les **regarder/écouter** en ligne
- **Choisir** un navigateur plus économe

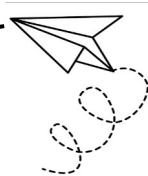
Sources : The shift project, ADEME, Dossier documentaire du CERDD.



LE NUMÉRIQUE C'EST VIRTUEL ÇA NE PÈSE RIEN! VRAIMENT ?

Les **appareils en veille** représentent en moyenne **10%** des factures d'électricité

Le numérique c'est **4%** des émissions **de gaz à effet de serre** c'est plus que l'aviation civile



Un **ordinateur de 5kg** nécessite **500 kg de matières premières** pour être fabriqué

Fabriquer un ordinateur **consomme 100 fois plus d'énergie** que de l'utiliser pendant un an

70% des ordinateurs dans le monde ont été fabriqués dans des pays émergents

QUELQUES GESTES FACILES POUR LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMÉRIQUE



- **Prolonger de 2 à 4 ans la vie** d'un smartphone améliore **de 50 %** son bilan environnemental
- **L'achat d'un mobile reconditionné** réduit **de 91 à 77 %** son impact environnemental
- **Faire réparer** son appareil ; **limiter** le suréquipement
- **Eteindre** ses équipements la nuit et quand on ne s'en sert pas
- **Economiser la batterie** en baissant la luminosité et en activant le mode économique

Sources : The shift project, ADEME, Dossier documentaire du CERDD.



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
27, route des maisons blanches 05100 Briançon

Briançon
Le 1^{er} septembre 2022

A l'attention des offices de tourisme du territoire du PETR

REF : C20220901
Contact : Aude PERRY
Tél. : 06.74.05.00.09
Mail : crte@paysgrandbriançonnais.fr

Objet : Fiches et Posters Sobriété Numérique
Pièce jointe : 3 Posters et 3 fiches sur la sobriété numérique

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE), le PETR a une mission de conseil et d'information.

Dans ce contexte et face aux attentes de nombreuses collectivités et offices de tourisme, les agents du PETR travaillent actuellement sur la sobriété numérique et souhaitent vous transmettre les productions issues de leur travail.

Ainsi vous trouverez ci-joints 3 posters pour sensibiliser à l'usage du numérique et 3 fiches « bonnes pratiques » pour agir au quotidien dans votre organisme.

Ces éléments sont également téléchargeables sur le site du PETR dans la rubrique « Transition écologique et solidaire - La sobriété numérique ».

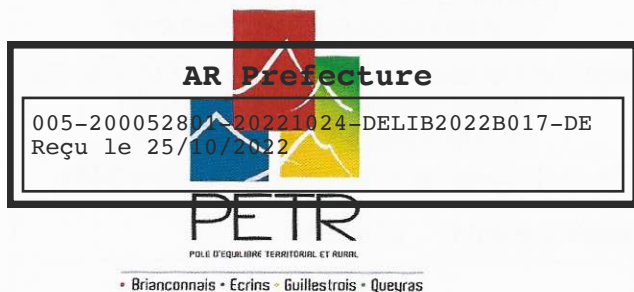
Si vous avez des idées de projet en lien avec la sobriété numérique vous pouvez contacter Aude Perry, cheffe de projet CRTE en charge de ce dossier : crte@paysgrandbriançonnais.fr

Je vous prie, Madame, Monsieur, de bien vouloir agréer mes sincères salutations.

Alice PRUD'HOMME
Vice-Présidente en charge de la transition écologique
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS
www.paysgrandbriançonnais.fr



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°35 du : 24 octobre 2022
Délibération n° : 2022.017
Page 1 sur 2

Objet : Contrat de Relance et de Transition Écologique : Charte du numérique

Par suite d'une convocation en date du 03 octobre 2022, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle du Foyer culturel le 12 octobre 2022 sous la Présidence de Monsieur Michel MOURONT, 1^{er} Vice-Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**. Habilité ce jour là à présider et signer les délibérations en raison de l'empêchement de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28 et L-2122-17). Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil syndical a de nouveau été convoqué en date du 13 octobre 2022, les membres composant le Conseil Syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle de réunion d'Eau Service Haute Durance à Briançon le 24 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Alice PRUD'HOMME

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Absent</i>	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMELOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	Présent

Vu

La charte du Numérique responsable de l'institut du numérique responsable qui engage les collectivités à optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommations, à développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables, à des pratiques numériques éthiques et responsables ;

La décision du bureau du 11 mai 2022 de candidater à la charte du numérique responsable ;

La candidature du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras retenue par l'institut du numérique responsable.

AR Prefecture

005-200052801-2022/024-DELIB2022B017-DE
 Reçu le 25/10/2022



**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°35 du : 24 octobre 2022

Délibération n° : 2022.017

Page 2 sur 2

Objet : Contrat de Relance et de Transition Écologique : Charte du numérique

CONSIDERANT

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras a inscrit la transition écologique au cœur de ses actions ;

Que le numérique est une des thématiques du Contrat de Relance et de Transition Écologique ;

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pourra, en signant la charte du numérique responsable s'inscrire dans un réseau d'acteurs engagés pour coopérer et avancer ensemble sur cette thématique et cela sans contrepartie financière pour le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que signer la charte serait une nouvelle approche pour permettre de sensibiliser les habitants et collectivités du territoire aux enjeux du numérique sur un territoire rural ;

Que cette démarche va désigner le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras comme territoire moteur de la sobriété numérique en France ;

Que le programme SoNum de l'ADEME va financer des actions sur la sobriété numérique, dès 2023, pour des territoires qui souhaitent s'engager ou le sont déjà.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		7
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		0
Nombre de suffrages exprimés			7		
Pour	7	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de signer la Charte du Numérique Responsable de l'Institut du Numérique Responsable ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.





CHARTRE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Le numérique révolutionne à une vitesse vertigineuse le fonctionnement des organisations. Il est source d'innovation et de progrès, reflétant leur modernité, jusqu'à en devenir la vitrine de leurs savoir-faire.

Il peut être un formidable outil de création de nouvelles valeurs durables, plus respectueuses de l'environnement et plus éthiques envers la société s'il est encadré et réfléchi en termes d'impacts.

Avec la signature de cette chartre, nous affirmons nos engagements pour entrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » pour notre organisation.

① **Parce que le numérique est un acteur majeur d'émissions de Gaz à Effet de Serre, d'épuisement des ressources et d'affaiblissement de la biodiversité, participant activement au changement climatique, nous nous engageons à optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommations :**

- En prenant en compte le Cycle de Vie complet des équipements et logiciels, au service de la transition énergétique.
- En allongeant la durée de vie des équipements, même au-delà de leur amortissement comptable.
- En concevant de manière responsable les services numériques et en intégrant des technologies ou des dispositifs proactifs vis-à-vis des Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- En favorisant des usages et des pratiques limitant les consommations de matériels, de ressources, d'énergies et de consommables.
- En considérant nos déchets comme une ressource et leur traitement comme une source d'emplois participant au développement de l'économie circulaire.
- En privilégiant l'utilisation de sources d'énergies renouvelables.

② **Parce que les services numériques peuvent être sources d'exclusion sociale, d'individualisation et d'obsolescence matérielle et logicielle, nous nous engageons à développer des offres de services Accessibles pour tous, inclusives et durables :**

- En généralisant une démarche d'achats responsables avec l'adoption de clauses sociétales et environnementales.
- En concevant des applications accessibles à tous (y compris pour les personnes en situation de handicap dans le respect du Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations [RGAA] en France ou de la norme WCAG [*Web Content Accessibility Guidelines version 2.1*] dans les autres pays), fonctionnant avec des connexions à débit limité et n'exigeant pas une puissance d'équipements de dernière génération.
- En revisitant les applications autour des 3 U : Utiles, Utilisables, Utilisées pour en simplifier l'usage en intégrant l'accessibilité universelle pour réussir l'e-inclusion de tous.
- En associant l'utilisateur à la conception pour éviter des outils surdimensionnés et améliorer progressivement le niveau de conformité des services en ligne.

③ **Parce que l'avenir des organisations passe par un usage du numérique transparent et rassurant pour tous, nous nous engageons pour des pratiques numériques éthiques et responsables :**

00 En développant des usages raisonnés des données et services dans une démarche éthique
Recu. le 25/10/2022

- En ne collectant que les données utiles et nécessaires au service des utilisateurs, afin de limiter les risques en matière de vie privée et impacts environnementaux en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) dans l'Union Européenne, ou en suivant les principes du RGPD en conformité avec les règles de protection des données applicables localement pour les autres pays.
- En favorisant la diversité des recrutements et l'égalité professionnelle femmes/ hommes, et plus particulièrement dans le périmètre de nos activités autour des métiers du numérique.
- En améliorant les conditions des travailleurs du numérique en interne et en externe.
- En s'inscrivant résolument dans des dispositifs d'éthique algorithmique sur l'utilisation et la protection des données, notamment au regard de l'intelligence artificielle.
- En déployant et valorisant la démarche RSE auprès de l'ensemble des collaborateurs.
- En faisant connaître la politique RSE auprès des parties prenantes externes pour les impliquer dans notre démarche et notre engagement envers le Numérique Responsable.

④ **Parce que la transition vers un numérique responsable est indispensable pour assurer la résilience des organisations, nous nous engageons à rendre le numérique mesurable, transparent et lisible :**

- En respectant les normes communes pour collecter, rassembler, analyser et partager les données sur les impacts des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC).
- En participant à une démarche collaborative de conception et d'évaluation des services numériques en adéquation avec les réels besoins.
- En restant innovant dans l'utilisation de nouveaux outils pour collecter des données et assurer leur analyse avec transparence et visibilité.

⑤ **Mais aussi parce que le numérique est un formidable levier de création de valeurs, et parce que demain s'écrit aujourd'hui, nous nous engageons à favoriser l'émergence de nouveaux comportements et valeurs :**

- En incluant l'innovation sociale dans la définition de nouveaux systèmes et services numériques.
- En valorisant les initiatives internes qui mobilisent l'organisation, favorisent les collaborations transversales et le bien-être au travail.
- En rationalisant nos procédures pour réduire les consommations de ressources, tout en privilégiant la qualité.
- Et la création de nouveaux emplois.
- En sollicitant l'engagement et l'expertise de nos parties prenantes sur des productions collaboratives, autour de l'emploi, l'inclusion, le bien-être et la qualité de vie.
- En permettant aux générations futures d'innover pour construire un monde ouvert à l'autre soucieux de l'équilibre des écosystèmes et du bien-vivre ensemble.
- En suivant les indicateurs de performances et de conformité pour l'atteinte des objectifs RSE.
- En proposant des axes d'amélioration.



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

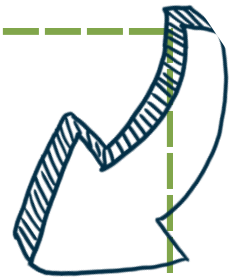
LE PETR MOBILISE LES PRIMES CEE POUR VOS TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

Acteurs publics et socio-professionnels, collectivités, particuliers propriétaires d'hébergements touristiques vous aussi, obtenez une prime pour vos projets d'économie d'énergie : prenez contact et faites vous accompagner par le PETR dès l'idée de votre projet !

30%

d'augmentation des primes depuis janvier 2023

- ✓ Rénovation de l'éclairage public
- ✓ Rénovation de logements municipaux
- ✓ Raccordement à un réseau de chaleur
- ✓ Isolation thermique de bâtiments publics
- ✓ Isolation thermique d'hébergement touristiques
- ✓ Isolation thermique de locaux professionnels
- ✓ Installation d'un chauffage plus performant
- ✓ ... et d'autres projets : renseignez-vous !



IMPORTANT Collectivités : Vos projets clôturés depuis 10 mois peuvent être analysés pour mobiliser les primes CEE !

Plus globalement, le PETR et son équipe informent et accompagnent les acteurs du territoire sur les financements possibles de leur projet sur les thématiques telles que la transition énergétique, l'économie circulaire, la sobriété...

Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute pour qu'ensemble, les projets du territoire aboutissent !

Plus d'informations sur le site du PETR et en contactant :
cot@paysgrandbrianconnais.fr ou 07.88.73.45.53



• Briançonnais - Écrins - Guillemois - Queyras



| PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras

Compte-rendu Réunion Cadastre Solaire

Le 24 janvier 2023 à la Salle du Guil à Guillestre

De 14h à 15h30

Personnes présentes	
Michel MOURONT – 1 ^{er} Vice-président du PETR en charge du budget – Élu CCGQ Alice PRUD’HOMME – 2 ^{ème} Vice-présidente du PETR en charge de la Transition Écologique – Éluée CCPE	Gabrielle MARTIN – CCGQ - Service SIG Mutualisé Écrins Guillemois-Queyras Magali RONDEPIERRE – DGA CCB Aude PERRY – Cheffe de projet CRTE -PETR
Personnes excusées	
Pierre LEROY – Président du PETR	Julie PRIVAT – CCPE

RAPPEL DE LA GENESE DU DOSSIER

INTRODUCTION

Suite à un entretien entre Alice PRUD’HOMME et Adèle MAROCCO sur la possibilité d’installer un cadastre solaire sur le territoire du PETR, une réunion a été organisée en septembre 2022 avec une partie des membres du bureau du PETR et représentant d’EPCI pour discuter de la pertinence du projet et de sa faisabilité.

Suite à cette réunion les élus présents ont émis le souhait de pouvoir mettre en place le cadastre solaire qui leur paraît pertinent et utile pour le territoire.

L INTERET D’UN CADASTRE SOLAIRE

Un cadastre solaire permet aux habitants du territoire d’avoir un moyen simple pour évaluer le potentiel solaire de leurs toitures et leurs surfaces de parking. Il sert ainsi de moyen de communication/sensibilisation pour le développement du solaire sur le territoire. Pour les particuliers/professionnels il permet d’avoir une 1^{ère} données chiffrée de « mon projet » et de proposer un accompagnement

Il n’y a, à ce jour, pas de dispositif similaire et efficace sur le territoire.

L’installation du cadastre solaire permettrait d’inciter les habitants du territoire à se questionner sur la possibilité de se tourner vers le solaire. Une offre « clé en main » serait proposée guidant les usagers dans les démarches d’installations.

MISE EN PLACE GENERALE DU CADASTRE

Le cadastre solaire est mis en place par Cythelia énergie. Les données sont déjà calculées pour toute la France et une fois que le contrat est signé, le PETR serait propriétaire des données sous format SIG et Raster.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D’ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Le montant total est inférieur à 40 000 €, il est donc possible de contractualiser directement sans passer par un appel d'offres.

Le coût total est de 21 840,00€ TTC (voir devis en pj) avec l'option « mise en place de l'API (interface de programmation d'application) de raccordement » et la licence annuelle.

L'option est un outil qui permet au mieux d'estimer le coût engendré par l'installation de panneaux solaires.

Une page « aller plus loin » serait proposée pour les personnes qui souhaitent se tourner vers le solaire. Sur cette page les différentes entreprises concernées et les démarches à suivre seront inscrites.

Cette page peut être mise à jour régulièrement par le prestataire, ce qui permet d'ajuster les données en fonction des entreprises et des aides possibles.

MISE EN PLACE INTERNE PETR

La mise en place au sein du PETR nécessitera de répertorier les entreprises et les démarches à suivre pour les usagers. Il sera donc nécessaire qu'un agent du PETR suive la mise en place du cadastre et donne au prestataire toutes les informations que les EPCI et le PETR souhaitent intégrer sur la page internet.

L'agent concerné devra donc suivre la page « aller plus loin » afin de proposer des modifications au prestataire au fil de l'eau.

Une communication sera également nécessaire pour faire connaître l'outil au plus grand nombre. Celle-ci pourra également être effectuée par l'agent du PETR en charge du cadastre solaire.

Dans un premier temps suivi par la cheffe de projet CRTE puis par la cheffe de projet TE du COT Inscription au budget 2023 du PETR.

MISE EN PLACE AVEC LES EPCI

Cette action, étant hors convention annuelle, il sera nécessaire de faire une convention propre pour chaque EPCI.

Une convention financière sera rédigée avec chaque EPCI.

Les EPCI pourront également apporter des éléments pour compléter le site internet.

La clé de répartition est la même que celle inscrite sur les statuts du PETR soit :

CCB : 12 450€ TTC / CCQG : 5 240€ TTC / CCPE : 4 150 € TTC

Les EPCI pourront proposer des éléments techniques pour compléter la page « aller plus loin ».

1 500€ de frais de licence sont également à payer chaque année.

En plus de l'interface publique, une **interface privée est également proposée**

Le coût de cette interface est de 5 200 € plus 500€ de licence annuelle soit 5 700€ HT supplémentaires **(6 840€ TTC)**.

Si les EPCI devaient payer ce coût supplémentaire il représenterait : 3 899 € TTC pour la CCB ; 1642€ TTC pour la CCGQ ; 1300€ TTC pour la CCPE.

La prestation chiffrée au PETR par Cythelia **n'inclut pas la mise à jour des fichiers SIG.**

S'il faut remettre à jour les fichiers SIG et donc les informations diffusées sur le site internet, il faudra repayer une prestation, chiffrée généralement par Cythelia à hauteur de **50% de la prestation initiale**



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbriançonnais.fr



• Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



| PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

REUNION TECHNIQUE 17 NOVEMBRE 2022

Une réunion technique a été organisée le 17 novembre avec Aurélien GALICE de Cythelia Energy pour répondre aux questions géomatiques d'Isabelle BONHOMME (CCB) et de Gabrielle MARTIN (CCPE et CCGQ).

Les points évoqués ont été les suivants :

- Les livrables sont les suivants : 2 fichiers SIG (bâtiments + parkings) et un site internet grand public (équivalent à celui de l'Oisans : <https://ccoisans.cadastre-solaire.fr/>). Les fichiers SIG permettront l'intégration sans contrepartie dans Géomas
- Les fichiers SIG sont calculés sur la base du Modèle Numérique de Surface de l'IGN, qui est mis à jour tous les 3 ou 4 ans, donc possibilité de remettre à jour les bâtiments/parkings sur un rythme équivalent tous les 3 ou 4 ans, mais pas dans un délai plus court
- Le devis n'inclut pas le site internet « privé » que Cythelia propose en option – en plus du site internet grand public. Ce site privé se veut être plus proche d'un SIG que ne l'est le site grand public, avec connexion par id/mdp et une exploitation plus fine des informations contenues dans les fichiers SIG ainsi que certaines fonctionnalités spécifiques (recherche de bâtiments selon critères pré-définis par exemple)
- Au regard du contexte Géomas, il faudra étudier la pertinence d'acquérir cette interface privée et/ou d'intégrer les fichiers dans Géomas « pro » avec mise en place de fonctionnalités spécifiques (avantage : se servir de notre système existant qui est la référence et inclut les propriétaires du cadastre et autres couches / inconvénient : charge de dvpt de fonctionnalités à voir selon les besoins et public visé)
- Le PETR n'a pas connaissance de volonté équivalente de mise en place de cadastre solaire sur les autres EPCI du 05. Il a sollicité le CD05 pour une subvention mais a reçu une réponse négative.
- Cythelia n'est pas en mesure de suivre les investissements des particuliers qui pourraient être générés par ce site (les données ne sont pas diffusées par ENEDIS), seul le suivi de la fréquentation du site est mesuré. A ce sujet, Cythelia précise que ce cadastre solaire ne fonctionne que si la mise en œuvre est accompagnée d'une démarche de communication auprès des citoyens.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr



• Briançonnais - Ecrins - Guillevois - Queyras



| PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillevois et du Queyras

ETAT ACTUEL

A ce jour les membres du bureau de la CCPE ont validé le projet mais souhaitent associer le département. Un courrier a été envoyé en ce sens au département, en décembre 2022, pour proposer une démarche mutualisée à l'échelle du département. Le courrier a été transmis au PETR pour information.

La CCGQ n'a pas encore statué sur le projet et a informé, via un courrier, le PETR de son souhait d'élargir au département.

La CCB n'a pas encore statué sur le projet.

Le département n'a pas fait de retour à la CCPE et n'a pas contacté le PETR.

REUNION DU 24 JANVIER 2022

Suite au courrier de la CCPE, la personne en charge au département, Emmanuel BERNARD, responsable SIG, a informé Gabrielle MARTIN, oralement, de la volonté du département de faire une démarche mutualisée. Le département va donc effectuer une démarche de « Benchmarking » pour sonder les EPCI du territoire qui seraient intéressés.

Selon Gabrielle MARTIN il est possible et souhaitable d'intégrer le livrable SIG fourni avec l'interface public dans l'application Géo Numérique départementale. Cette intégration demandera du temps agent pour chaque EPCI.

Magali RONDEPIERRE propose d'intégrer la Maison de l'habitat dans la boucle étant donné qu'elle est au cœur des problématiques énergétiques et d'habitat.

L'échelle départementale est intéressante mais il pourrait être pertinent d'avoir une animation au niveau de chaque EPCI pour que le site soit bien appréhendé par le grand public.

L'avis du bureau du PETR sera sollicité quant à l'envoi d'un courrier du PETR au département afin de prévoir une rencontre pour mettre en commun les informations du cadastre solaire, préciser les détails et discuter de sa mise en place.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr

Le 08 DEC. 2022
À L'Argentière-La Bessée

POLE D'EQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANÇONNAIS, DES ÉCRINS,
DU GUILLESTROIS ET DU
QUEYRAS
Monsieur le Président
27 route des maisons blanches
05100 BRIANCON

Cadastre solaire – Positionnement de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

RÉFÉRENCES

CDA-YA- JP 2022- 0593

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
DES ÉCRINS

Maison du Canton
404 Avenue Général de Gaulle
05120 L'Argentière-La Bessée
04 92 23 11 17
info@cc-paysdesecrins.com

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-jointe une copie du courrier envoyé ce jour au Conseil Départemental concernant le projet de cadastre solaire.

Le bureau statutaire a relevé l'intérêt certain de mettre en place cette proposition. Cependant, vu le SIG départemental, il nous apparaît opportun que ce projet soit inclus dans cette dynamique collective.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès qu'une réponse sera apportée par le Conseil Départemental. En effet, cela permettrait d'offrir une visibilité globale aux actions de transition énergétique et d'intégrer les fichiers SIG livrés (bâtiments et parkings) dans une application Géomas départementale, incluant des fonctionnalités d'affichage et de recherche dédiées.

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses considérations.

Cyrille DRUJON D'ASTROS,
Président de la Communauté
De Communes du Pays des Ecrins



Le 8 décembre 2022
À L'Argentière-La Bessée

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES HAUTES ALPES
Monsieur Le Président
Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
CS 66005
05008 GAP CEDEX

GéoMAS – Projet d'acquisition mutualisée d'un dispositif cadastre solaire

RÉFÉRENCES

CDA-YA- JP-MH-2022-

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS

Maison du Canton
404 Avenue Général de Gaulle
05120 L'Argentière-La Bessée
04 92 23 11 17
info@cc-paysdesecrins.com

Monsieur Le Président,

Dans le cadre du dispositif GéoMAS, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) souhaiterait vous soumettre un projet d'acquisition mutualisée d'un dispositif de cadastre solaire.

Ce projet porté par le Pôle d'Equilibre territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras permettrait en effet aux usagers d'avoir un moyen simple pour évaluer le potentiel solaire de leurs toitures et leurs surfaces de parking. Il servirait ainsi de moyen de communication/sensibilisation pour le développement du solaire sur le territoire.

La mise en place de ce cadastre solaire à l'échelle du territoire du PETR représenterait un coût total d'acquisition de 21 840 € TTC, selon le devis établi par la société CYTHELIA joint en annexe de ce courrier. Pour précision, ce devis n'inclut pas le site internet « privé » (équivalent d'un SIG) ainsi que les mises à jour. Ces prestations ont été chiffrées dans le devis complémentaire joint au courrier.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins a relevé l'intérêt de mettre en place ce projet sur son territoire au regard de sa pertinence et de son utilité. Néanmoins, il a également été questionné la possibilité de mener cette démarche à l'échelle du Département, plutôt qu'au niveau de certains EPCI seuls afin d'offrir une visibilité globale aux actions de transition énergétique et d'intégrer les fichiers SIG livrés (bâtiments et parkings) dans une application GéoMAS départementale, incluant des fonctionnalités d'affichage et de recherche dédiées.

Ainsi, je me permets de vous solliciter pour savoir s'il est envisageable de lancer ce projet à l'échelle départementale dans le cadre de la programmation 2023 des développements GéoMAS et de vous rapprocher,

le cas échéant, des différents EPCI afin de connaître leur souhait d'acquisition, dans une optique territoriale de mutualisation des acquisitions et des développements.

Mes services se tiennent à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes respectueuses considérations.

Respectueusement votre,

Cyrille DRUJON D'ASTROS,
Président de la Communauté
de Communes du Pays des
Ecrins

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cyrille Drujon d'Astros'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS' around the perimeter and 'C. D. A.' in the center. The signature and stamp are positioned over the printed name of the signatory.

Abriès - Ristolas
Aiguilles
Arvieux
Ceillac
Château Ville-
Vieille
Eygliers
Guillestre
Molines-en-Queyras
Mont-Dauphin
Réotier
Risoul
St-Clément-sur-
Durance
St-Crépin
St-Véran
Vars

Guillestre, le 12 décembre 2022

Monsieur le Président
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
27, route des Maisons Blanches
05100 Briançon

Affaire suivie par : Gabrielle MARTIN
Service Aménagement du Territoire
04 92 45 59 90
gabrielle.martin@comcomqg.com

Objet : Cadastre solaire

Monsieur le Président,

Je me permets de revenir vers vous au sujet du projet d'acquisition d'un « cadastre solaire » à l'échelle du PETR.

Dans la mesure où il permettrait aux citoyens de connaître le potentiel énergétique de leurs bâtiments et le coût approximatif de leur raccordement au réseau ENEDIS, ce projet me paraît intéressant et s'inscrit pleinement dans la démarche de transition écologique responsable portée par nos collectivités.

Néanmoins, suite aux différents éléments que vous m'avez communiqués (note et devis initial) ainsi qu'aux informations issues de l'échange technique du 17 novembre 2022 entre vos services, la CCB, le service SIG de la CCGQ-CCPE et la société CYTHELIA, je m'interroge sur différents points :

- Le devis initial inclut la mise en œuvre d'un site internet grand public et la livraison de deux fichiers SIG « bâtiments » et « parkings » portant les informations énergétiques géolocalisées. Pour autant, il ne comprend pas les mises à jour du site ni des fichiers, dont l'acquisition a été estimée le 17 novembre par le chef de projet CYTHELIA à environ 50% du coût d'acquisition initiale.
- Le produit ne peut être mis à jour que tous les 4 ans environ (selon le planning de production du Modèle Numérique de Surface élaboré par l'Institut Géographique National). Dans l'intervalle, il est impossible de connaître le potentiel énergétique des bâtiments récents.
- Suite à la réunion du 17 novembre, la société CYTHELIA a transmis un second devis incluant la mise en place d'un site internet « privé », permettant l'exploitation des deux fichiers sur une plateforme internet de type SIG, à destination de personnes habilitées.

Comme vous le savez, nous avons construit, à l'échelle des départements des Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence, une plateforme SIG « GéoMAS » devenue la référence en matière d'information géographique et donnant pleinement satisfaction aux collectivités – car permettant de combiner cadastre/propriétaires, fonds de plan, urbanisme, etc.

Aussi, me paraîtrait-il pertinent de poursuivre cette réflexion et d'acquérir le cadastre solaire à l'échelle départementale. Celle-ci lui offrirait une visibilité accrue en associant



Briançonnais · Ecrins · Guillemois · Queyras



PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras
9, rue de l'école 05100 Uillard Saint Pancrace

Programme

Atelier Économiser les terres : l'artificialisation des sols

3 Octobre 2022 à la salle communale de l'Isclé de Prelles à 18h

- Accueil
- Introduction et contexte
- Intervention du CEREMA sur le contexte national
- Développements actuels et défis dans le PETR (intervention de l'Atelier Chado sur un cas départemental et du PNRQ sur un cas territorial)
- Traitement des questions clés :
 - *Quels sont les principaux risques et défis sur notre territoire ?*
 - *Quels sont les principaux facteurs de réussite et les écueils à éviter ?*
 - *Quels sont les mesures et les instruments les plus susceptibles d'entraîner une réduction de la consommation de sol ?*
 - *Quels sont les risques et conflits potentiels liés aux énergies renouvelables ?*
 - *Quelle mutualisation des ressources et des connaissances sur le territoire ?*
- Perspectives et conclusions

Inscription à l'adresse suivante : accueil@paysgrandbrianconnais.fr avant le lundi 26 septembre 2022



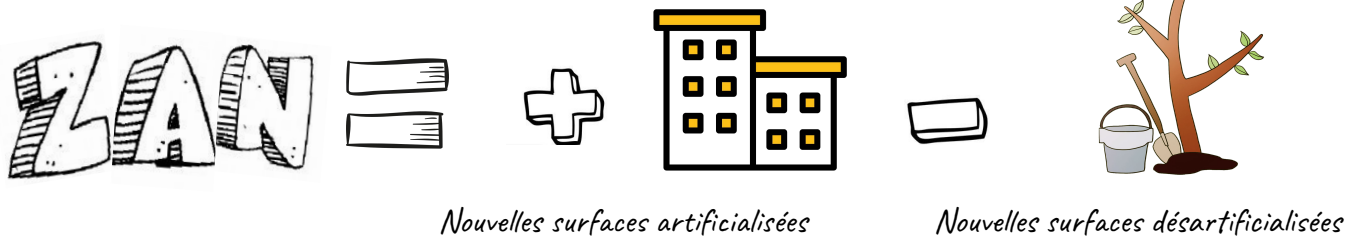
TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr

Zéro Artificialisation Nette des sols



Voté en 2021 dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience, l'objectif de « **Zéro artificialisation nette** » des sols (ZAN) vise à ralentir le rythme de l'urbanisation **jusqu' à 0 en 2050**, au profit des espaces naturels.



Quelques clés pour agir



Démarche Build In My Back Yard



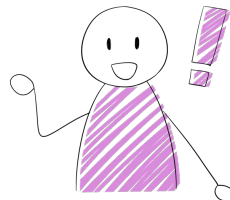
Programmation urbaine (PLU...)



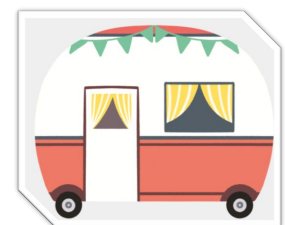
Travailler sur les logements vacants, les résidences secondaires et la réhabilitation de friches



Densifier / Habitat participatif



Concertation



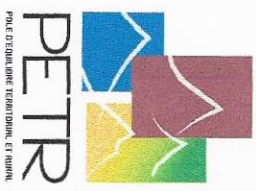
Légiférer sur les habitats légers (loi ALUR)

Pour en savoir plus : <https://paysgrandbrianconnais.fr/crte/artificialisation-des-sols>

Image : Habitat participatif sur la Côte d'Emeraude, l'enquête - AGENDAOU ©habitat-groupe.be



Feuille de présence
Atelier : « Economisons la terre »
Isle de Prelles
03/10/2022

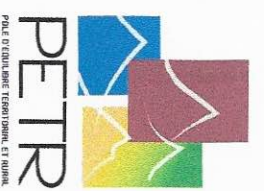


- Blancmains - Echins - Guillevois - Queyras











Nom	Prénom	Adresse e-mail*	Structure	Droit à l'image**	Signature
BREAU	Faouzia	fbreau@yahoo.fr	citoyen	+	
MARTIN	ERIC	e.mart1@orange.fr	citoyen	+	
PASCAL	A. Alain	alain.pascal@gmail.com	citoyen	+	
Faouze	Dominique	faouze.dominique@free.fr	citoyen -	+	
Henri	Eugène	eugene.gambier@hotmail.fr	citoyen	OK	
VALIER	Ryssa	ryssa@free.fr	citoyen	+	
CUCCHET	Thérèse	matthieucucchet@hotmail.fr	citoyen	oui	
GREIG	Jean-Paul	jeanpaulgreig72@gmail.com	Résident/Rincipal à Valvassins	oui	
DORE	Olivier	45 le Frelon de Favre	citoyen / résident principal	oui	
Bianchi Thudat	Joelle	joellebianchi@orange.fr	citoyen et responsable association	oui	
DOUIN	Dominique			oui	
Moussot	Michel			oui	
MARTIN	Gabrielle	gabriele.martin@orange.fr	CC GA	oui	
BREAU	Eric	eric@orange.fr	EN Respect de	+	
DORE	Josée	josée@orange.fr	EN RESPECTIVE	+	

* autorise le PETR à vous communiquer les informations relatives à l'atelier « Economisons les terres »
** autorise, à titre gratuit, le PETR à publier et diffuser mon image dans ses supports de communication

Feuille de présence
Atelier : « Economisons la terre »
Isclé de Prelles
03/10/2022



Brianconnais - Ecrins - Gailletrois - Queyras

Nom	Prénom	Adresse e-mail*	Structure	Droit à l'image**	Signature
Aimard	Thierry	t.aimard@valdespres.fr	Mairie de Val des prés	oui	
Mabilfais	Louise	stageppb@gmail.com	PETR	oui	
ROUANET	VALENTINE	valentine.rouanet@gmail.com		oui	
PERISSIN	Amazya	architecte AE	artisansite@cecos	oui	
Piaton	Cir	Mairie.montdauphin@orange.fr	Mairie Mont-Dauphin		Excusé
Pic	Jean-Pierre		Mairie de la grave		Excusé
Paillet	Brighte PH.	Brighte.Paillet@gmail.com		oui	
LOMBARD	Maricelle	lombardevina.maricelle@gmail.com	chalets lombard	oui	
AIDRELL	François				
BRILLARD	Marie	mariebrillard@gmail.com	Mairie de Roche	oui	
Bouyrou	Gaëlle	bouyrou.gaelle@gmail.com	Capifrance.	oui	
JALOS	Nathalie	nathaliejalos@wanadoo.fr		oui	
BRUNH-ROSSO	Delia	delia.brunchosso@gmail.com		oui	

* autorise le PETR à vous communiquer les informations relatives à l'atelier « Economisons les terres »
** autorise, à titre gratuit, le PETR à publier et diffuser mon image dans ses supports de communication






Feuille de présence
Atelier : « Economisons la terre »
Isclé de Prelles
03/10/2022

Nom	Prénom	Adresse e-mail*	Structure	Droit à l'image**	Signature
Leroy	Pierre	pierre.leroy103@orange.fr	PETR	X	
Prud'homme	Alice	alicetteprud@wanadoo.fr	PETR	X	
Khalifa	Daphné	d.khalifa@paysgrandbrianconnais.fr	PETR		excusée
Perry	Aude	crte@paysgrandbrianconnais.fr	PETR	X	
Kuentz	Charlotte	atelierchado@orange.fr	Atelier Chado	X	
Savin	Jean-Baptiste	jean-baptiste.savin@cerema.fr	CEREMA	X	
Pirard	Lora	l.pirard@pnr-queyras.fr	PNRQ	X	
Vioujas	Jean-François	cervieres@ccbrianconnais.fr	Mairie de Cervieres	X	
Bruneau	Christophe	c.bruneau@puy-saint-pierre.fr	Mairie de Puy Saint Pierre	X	
Blanchet	Anne	anneblanchet85@gmail.com	Terre de liens	X	
Fallet	Dominique	d.fallet@puy-saint-pierre.fr	Mairie de Puy-Saint-Pierre	X	
Chatain	Marc	marc.chatain69@gmail.com	Club Climat et Transition		
Rouanet	Valentine	valentine.rouanet@gmail.com	Valentine Rouanet Architecture	X	

* autorise le PETR à vous communiquer les informations relatives à l'atelier « Economisons les terres »

** autorise, à titre gratuit, le PETR à publier et diffuser mon image dans ses supports de communication

Feuille de présence
Atelier : « Economisons la terre »
Isclde de Prelles
03/10/2022

Nom	Prénom	Adresse e-mail*	Structure	Droit à l'image**	Signature
Faubert	Vincent	Vincent.faubert@puyssaintpierre.fr	Mairie de Puy Saint Pierre	oui	
Portevin	Christine		Mairie de Guillestre	oui	
Taing	Manon	cadredevie@villedeguillemestre.fr	Pôle cadre de vie mairie de Guillestre	oui	
Borel	Estelle	urbanisme@villedeguillemestre.fr	Mairie de Guillestre/urbanisme	oui	
Sanna	Sophie	Sophie.sanna@ville-argentiere.fr	Mairie de l'argentière	oui	
Hanastasiou	Marie	m.hanastasiou@cc-paysdesecrins.com	CCPE	oui	
Trischitta	Annunzia	a.trischitta@caue05.com	Architecte conseil du CAUE 05		
Vioujas	Colette	Covioujas@orange.fr	Commissaire enquêteur Hautes-Alpes	oui	
Cottaz	Elisa	Elisa.cottaz@gmail.com	Agricultrice		
Martøn	Gabrielle	Gabrielle.martin@comcomgq.com	CCGQ	/	/
Rondepierre	Magali	m.rondepierre@ccbrianconnais.fr	CCB	oui	
Vanthuyne	Julie	j.vanthuyne@ccbrianconnais.fr	CCB	oui	
Rey	Jean-Marie	monetier@monetier.com	Mairie du Monétier les Bains	oui	

* autorise le PETR à vous communiquer les informations relatives à l'atelier « Economisons les terres »

** autorise, à titre gratuit, le PETR à publier et diffuser mon image dans ses supports de communication

Le CRTE qu'est-ce-que c'est ?

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, se fonde sur le projet de territoire des collectivités contractantes et bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.

Pour le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras et ses collectivités, le CRTE est une nouvelle opportunité d'avoir de l'ingénierie pour suivre à l'échelle du territoire les projets des collectivités sur de nombreuses thématiques liées à l'aménagement du territoire mais également sur des projets portant sur :

Axe transversal : animation et concertation	
Axe Transition Écologique	
Orientation 1	L'autonomie alimentaire et l'agriculture
Orientation 2	La gestion des déchets – Économie circulaire
Orientation 3	Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables
Orientation 4	La et les mobilités
Orientation 5	L'habitat et logement – l'assainissement
Axe Ruralité	
Orientation 1	La santé en milieu rural
Orientation 2	Le numérique : accès et usages
Orientation 3	L'aménagement des communes – les risques naturels
Orientation 4	Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

Si vous avez des questions ou des projets à faire émerger n'hésitez pas à prendre contact avec la personne référente au PETR qui pourra vous aider dans vos recherches de subventions.

Cheffe de projet CRTE au PETR : Aude Perry - crte@paysgrandbrianconnais.fr - 06.74.05.00.09

L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Visite à la plateforme de réemploi des matériaux : Joël Giraud présente les contrats de relance et de transition écologique

Le secrétaire d'État à la ruralité Joël Giraud a visité la plateforme de réemploi des matériaux. Il en a profité pour présenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Une proposition acceptée par le président du PETR, qui ajoute avoir besoin d'aide pour toucher les porteurs de projets.

En visite officielle dans les Hautes-Alpes, Joël Giraud, secrétaire d'État à la Ruralité, s'est rendu vendredi 7 mai à la plateforme de réemploi des matériaux. Denis Maison, administrateur de l'association "Environnement et solidarité" dont dépend le site, l'a accueilli. Il a insisté sur l'aspect novateur du projet, au service à la fois de l'insertion et de la transition écologique. Carine Haag, coordinatrice de la plateforme, première du genre en Région Paca, a mené la visite. Joël Giraud a présenté les



Joël Giraud, accompagné d'élus, de représentants de l'État et de collectivités territoriales, a visité la plateforme de réemploi des matériaux du bâtiment. Photo Le DL/Jocelyne BIANCHI-THURAT

contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique, le Gouvernement propose ce

nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales.

Pierre Leroy, président du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural - Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras)

a lancé un appel à l'aide : « Nous avons déjà travaillé sur les besoins primaires des populations, autonomie alimentaire et énergétique, gestion des déchets, mobilité. Nous allons signer un CRTE,

mais il nous faut de l'aide pour toucher les porteurs de projets. On nous dit que l'ingénierie est là. Peut-être, mais pas l'animation. Nous faisons avec des bouts de ficelle, du bénévolat, on n'en peut plus. Nous sommes cités en exemple, écoutés certes, mais pas entendus. Et il n'y a pas d'aide financière pour les tout petits projets. »

« Faire de ce territoire un territoire exemplaire »

Joël Giraud a réaffirmé la pertinence des dispositifs proposés : « Les programmes "Volontaires territoriaux en administration" et le projet pour "l'Avenir de la montagne" doivent permettre à tous ceux qui veulent porter des projets de développement durable d'être accompagnés. Je vois mal le Pays du Grand Briançonnais ne pas répondre présent pour un CRTE. Il faut qu'on fasse de ce territoire, un territoire exemplaire. »

J.B.T.

GUILLESTROIS QUEYRAS

Le club climat donne rendez-vous pour agir "ensemble"

Le club climat et transition organise, mardi 31 mai à la mairie de Guillestre, un rendez-vous sur le thème "Et si on agissait ensemble?". Cette rencontre se consacrera à la mise en œuvre d'actions liées aux courses zéro déchet, à l'installation de cendriers "ludiques" pour lutter contre la pollution générée par les mégots jetés dans la nature, à l'organisation d'un événement fédérateur autour de la transition écologique et solidaire, à la sensibilisation à la sobriété énergétique et à la création d'un document de communication et d'information "locavore". Cette rencontre ouverte

à tous ceux qui se sentent concernés par la transition écologique et solidaire, débutera à 17 h 30 par un temps d'accueil et d'introduction à l'adresse des nouveaux venus.

Temps de réflexion et travaux d'atelier

S'en suivra, de 18 heures à 20 heures, un temps de réflexion, puis des travaux d'atelier, avant de clôturer par un temps d'échanges en plénière.

Les inscriptions et les propositions de covoiturage sont à faire soit par téléphone au 07 88 73 46 83 ou par mail à ctesecc@pays-grandbriançonnais.fr.

GUILLESTROIS-QUEYRAS

Le club Climat et transition passe à l'action, ce jeudi

Le prochain atelier du club Climat et transition pour le sud du Pays Grand Briançonnais est prévu jeudi 30 juin à la mairie de Guillestre. Il débutera à 17 h 30 par un temps d'accueil des nouveaux participants, puis à 18 h viendra le temps de la réflexion, des ateliers et de la plénière. Ce rendez-vous sera consacré à la finalisation et la distribution d'une liste de courses "zéro déchet" pour le Briançonnais, à l'installation de cendriers "ludiques" visant à réduire la pollution induite par les mégots jetés dans la nature et dans les rues, à l'organisation d'un grand événement fédérateur autour de la transition écologique et solidaire et à la sensibilisation à la sobriété énergétique.

Les inscriptions et les propositions de covoiturage se font soit par téléphone au 06 74 05 00 09 ou par mail à crte@paysgrandbriançonnais.fr



Ville ville - GUILLESTRE | [Chaque dimanche](#)

Hautes-Alpes : le numérique n'est pas le meilleur ami de la planète

02 Août 2022



ENVIRONNEMENT | Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras apporte sa pierre à l'édifice de la sobriété énergétique en éditant des fiches conseils sur les bons gestes à adopter au quotidien

- Hautes-Alpes -

Le numérique n'est pas le meilleur ami de la planète. En effet, il émet 4% des émissions de gaz à effet de serre, ce qui est plus que l'aviation civile mondiale. Un chiffre qu'Alce Paul-Thomas, Vice-présidente à la transition écologique du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras souhaite diminuer à son échelle en initiant un travail sur la sobriété énergétique. Dans un rôle de sensibilisation, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural a édité de [fiches conseils](#) sur les bons gestes à adopter au quotidien. Des posters ont également été diffusés dans les 36 communes du territoire. Si vous avez des questions ou même des idées à partager avec le PETR, n'hésitez pas à contacter Aude Perry au ctec@paysgrandbriançonnais.fr.



LE DIRECT | [Articles](#) | [Podcasts](#) | [Programmes](#) | ram05

ACCUEIL > GRAND BRIANÇONNAIS : LE PETR LANCE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA SOBRIÉTÉ



< | 4 AOÛT 2022 | SIMON BECQUET | BRIANÇONNAIS-PAYS DES ECRINS | ENVIRONNEMENT

Grand Briançonnais : le PETR lance une campagne de sensibilisation à la sobriété numérique, "angle mort" des économies d'énergies

Le numérique n'est pas (forcément) écologique. Pourtant, à force d'être martelé, cela deviendrait presque une sorte de lieu commun : la transition serait "écologique et numérique", la seconde accompagnant la première. Exit les industries polluantes, place aux clouds et visioconférences. Sauf qu'aujourd'hui déjà les émissions de CO2 du numérique dépassent celles de l'aviation civile, avec 4 % des émissions mondiales et ce bilan pourrait doubler d'ici 2025 selon l'ADEME. Dans le détail, 37 % des émissions du numérique proviennent de la fabrication des appareils, 38 % de leur utilisation et 25 % des Data Center selon le Shift Project.

BRIANÇON

Le Pôle d'équilibre territorial et rural travaille sur la sobriété numérique

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) lance dans le Grand Briançonnais, les Écrins, le Guillevain et le Queyras une campagne de sensibilisation à la sobriété numérique.

« 4 %, c'est le pourcentage des émissions de gaz à effet de serre du numérique. 4 % c'est plus d'émissions que l'aviation civile mondiale. 4 %, c'est un chiffre, sur le numérique, parmi tant d'autres (500 kg de matière première pour un ordinateur de 5 kg, 1 % des émissions de gaz à effet de serre pour les vidéos en ligne...) qu'il faut diminuer », alarme l'organisme.

La sobriété numérique au cœur du projet

Au vu de ce constat, Alice Prudhomme, vice-présidente à la transition écologique du PETR vient de lancer un travail sur la sobriété numérique. Car il s'agit de trouver un usage raisonné du numérique, afin de limiter son bilan carbone.

« La sobriété numérique, qu'est-ce que c'est ? C'est la démarche qui incite à un usage modéré du numérique et qui alerte sur l'empreinte carbone de ce secteur, notamment en matière de consommation énergétique. Dans son rôle de sensibilisation, le PETR

a édité des fiches conseils sur les bons gestes à adopter au quotidien. Des posters ont également été diffusés dans les 36 communes du territoire et les communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Écrins et du Guillevain-Queyras », détaille la vice-présidente à la transition écologique.

Dans un but d'information et de sensibilisation les fiches sont à retrouver dans la rubrique sobriété numérique : www.paysgrandbrianconnaise.fr/transition-ecologique-et-solidaire/la-sobriete-numerique

BRIANÇONNAIS | ÉCRINS | GUILLESTROIS QUEYRAS

Le territoire primé pour ses projets de développement durable

Pour la quatrième année, le label régional Territoire durable, une Cop d'avance, vise à récompenser les territoires qui mènent une démarche locale de développement durable. Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillevain et du Queyras a été récompensé pour la quatrième fois.

Depuis 2018, année de création du label Territoire durable, une Cop d'avance, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillevain et du Queyras est récompensé chaque année avec l'attribution de cette marque. Territoire durable, une Cop d'avance est un label attribué par un jury qui encourage la mise en



Le PETR prévoit des actions de sensibilisation à l'extinction de l'éclairage public.

Photo d'illustration Le DL

place de démarches en faveur du développement durable.

La participation citoyenne saluée par le jury

Au fil des années, la

concertation et la communication, qui sont les axes mis en avant par le PETR ont valu à cet organisme la confiance du jury. Cette année, c'est la sensibilisation au réchauffement climatique avec la diffusion du film

Parmi les autres projets mis en place par l'organisme cette année, il y a notamment la création du Club climat et transition. Celui-ci fait appel à l'action citoyenne dans la mise en œuvre des actions autour de la transition écologique. Le PETR a aussi prévu des équipements aux particuliers pour identifier les pertes thermiques au niveau de leur domicile.

Pour l'hiver qui arrive, le Pôle d'équilibre territorial et rural prépare des actions. L'une porte sur la sensibilisation à l'extinction de l'éclairage nocturne alors que la problématique se fait ressentir pour les collectivités. Le PETR prépare aussi une nouvelle bourse aux déchets, initiative déjà mise en place en avril 2022.

GRAND BRIANÇONNAIS

La chasse aux mégots est lancée

Le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) Briançonnais, Écrins, Guillevain, Queyras propose aux communes de mettre en place des actions visant à réduire la présence de mégots dans l'environnement.

Les mégots de cigarettes jonchant le sol sont à l'origine d'une pollution environnementale quotidienne, méconnue, mais considérable : constitués d'une multitude de fibres de matière plastique, les mégots sont chargés de plus de 3 000 substances chimiques. Un seul d'entre eux pollue 500 litres d'eau.

On estime à 50 milliards le nombre de mégots jetés chaque année dans les rues, en France.

C'est le club Climat et transition du PETR, com-

posé d'habitants, qui a proposé cette opération.

Six communes déjà intéressées

Un groupe "projet" travaille en effet sur des actions visant à réduire les déchets retrouvés dans l'environnement. Un courrier informatif sur la démarche a été adressé en mars à toutes les communes du périmètre afin de leur donner des exemples d'actions faciles à mettre en place et peu coûteuses (voir encadré ci-dessous).

À la suite de cela, les membres du club Climat ont déjà rencontré les élus de six communes intéressées : Mont-Dauphin, Le Monêtier-Bains, Puy-Saint-André, Saint-Martin-de-Queyras, Guillevain et La Roche-de-Rame. Pour ces deux dernières, des actions ont dé-

jà été mises en place.

"Ici commence la rivière"

La commune de Guillevain, depuis début novembre (notre article du 24 octobre) a institué six zones sans tabac et La Roche-de-Rame en a inauguré une ce vendredi.

Parallèlement, la communauté de communes du Pays des Écrins a commandé des cendriers ludiques et réalisé un pochoir "Ici commence la rivière". Les citoyens membres du Club ont eux-mêmes commandé un pochoir - "Ici commence la mer" - qu'ils proposeront aux communes. Le service de prévention et de gestion des déchets de la communauté de communes du Briançonnais travaille actuellement sur la mise en place de ces actions pour l'ensemble de son périmètre.



On estime à 30 milliards le nombre de mégots jetés chaque année dans les rues françaises. Photo Le DL/Norbert FALCO

Les zones sans tabac inaugurées à La Roche-de-Rame



Il a été annoncé que le bord du lac serait un espace sans tabac avant l'été prochain. Photo Le DL/Jean-François ALBRAND

À l'initiative des membres du club Climat et transition (du PETR, pôle d'équilibre territorial et rural), composé d'habitants et représenté ce vendredi par Monique Bernabe et Marc Chatin, le village inaugurerait les espaces sans tabac qui devraient voir le jour dans d'autres communes.

Sous l'égide de Bernard Frison, maire, accompagné de quatre membres du conseil municipal, l'événement a mis en exergue la nécessité de lutter contre le tabagisme mais aussi de préserver l'environnement en ne jetant pas de mégots n'importe où. Le lieu, l'école communale, était particu-

lièrement bien choisi car « il convient d'inciter les futures générations à ne pas fumer ». C'est en présence des représentants de la Ligue contre le cancer, d'Alice Prudhomme représentant la communauté de communes du pays des Écrins, d'Isabelle Perrino, directrice de l'école que le maire a annoncé que le bord du lac serait un espace sans tabac avant l'été prochain. Ce sera la première plage disposant de ce label dans le département. D'autre part, la CCPE équipera la commune de cendriers dans les zones les plus fréquentées.

J.-F.A.

FACEBOOK :

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras
15 décembre 2021 · 🌐

Retour en images sur la Conférence des maires du 13 décembre en présence de Monsieur Joël GIRAUD, secrétaire d'Etat
Pour plus d'information consultez la page dédiée sur notre site internet : <https://paysgrandbrianconnais.fr/.../les-conferences-des-...>

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras
11 mai · 🌐

Prochaines rencontres du Club climat et transition du PETR les 19 et 31 mai 2022
<https://paysgrandbrianconnais.fr/.../prochaines...>

Prochaines rencontres du CCT en mai
«>» </p></div>
<div data-bbox="460 215 770 404" data-label="Complex-Block>
<p></p></div>
<div data-bbox="114 455 390 615" data-label="Complex-Block>
<p></p></div>
<div data-bbox="395 455 625 615" data-label="Complex-Block>
<p></p></div>
<div data-bbox="630 455 875 615" data-label="Complex-Block>
<p></p></div>
<div data-bbox="114 625 325 815" data-label="Complex-Block>
<p></p></div>
<div data-bbox="330 670 695 815" data-label="Complex-Block>
<p></p></div>

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillemois et du Queyras
1 septembre, 10:55

Le PETR, dans son rôle d'aide à la recherche de financement, référence régulièrement sur son site internet les différents appels à projets qui pourraient s'appliquer aux projets du territoire. Ainsi vous trouverez, classés par thématique, des appels à projets et les organismes vers qui vous tourner pour monter ou financer vos projets à l'adresse suivante : <https://paysgrandbrianconnais.fr/.../contrat-de-relance...> et pour plus de renseignement et p... [Voir plus](#)

PAYS GRAND BRIANCONNAIS
Contrat de Relance et de Transition Ecologique
Le CRTE qu'est-ce que c'est ? Territoire de projet, le PETR porte le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le compte des 3 EPCI qui le composent. Le CRTE est la déclinaison du plan de...

1 212 Personnes touchées 31 Interactions - Score de diffusion

[Booster la publication](#)

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillemois et du Queyras
8 septembre 2022

Rénovation énergétique, rénovation de l'éclairage, récupération de chaleur,... Et si vous aussi, vous profitez de l'accompagnement du PETR pour mobiliser des primes CEE pour vos travaux d'économie d'énergie ? Professionnels, collectivités, prenez contact avec le PETR pour estimer les primes auxquelles vous avez le droit ! <https://paysgrandbrianconnais.fr/.../financez-vos-projets...>

PAYS GRAND BRIANCONNAIS
Financez vos projets d'économie d'énergie
Guide des aides à la rénovation énergétique Le plan de rénovation énergétique des bâtiments fixé par l'Etat fixe l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en poursuivant un objectif social de lutt...

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillemois et du Queyras
13 septembre 2022

Le PETR organise un atelier « Economisons les terres : l'artificialisation des sols » le lundi 3 octobre 2022 de 18h-20h30 à l'Isle de Prelles. Avec les interventions de nos partenaires le CEREMA, le cabinet SHADO, et le parc du Queyras Inscription à accueil@paysgrandbrianconnais.fr Informations et programme : <https://paysgrandbrianconnais.fr/.../artificialisation...>



Artificialisation des sols
Atelier sur l'artificialisation des sols avec la CIPRA Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillemois et du Queyras
10 août 2022

Retrouvez l'interview d'Alice Prud'homme, vice présidente du PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillemois et du Queyras sur la sobriété numérique publiée par Ram05 <https://ram05.fr/grand-brianconnais-le-petr-lance-une-...>

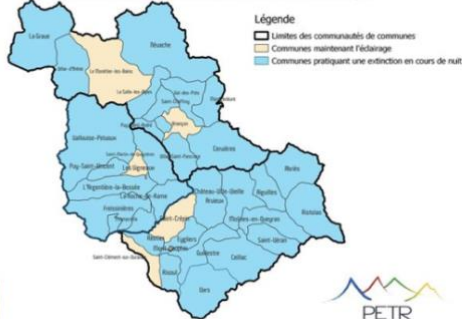


ram05 — Grand Briançonnais : le PETR lance une campagne de sensibilisation à la sobriété numérique, "angle mort" des économies d'énergies

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillemois et du Queyras
27 octobre 2022

30 des 36 communes du PETR éteignent désormais leurs éclairages publics la nuit ; la commune de Névaiche ayant rejoint la dynamique en votant un arrêté en ce sens le 13 octobre dernier. Par ailleurs, le jour de la Nuit 2022 a eu lieu cette année lundi 15 octobre. Cette année encore, des communes se sont mobilisées en proposant des actions, notamment Risoul, Puy Saint Pierre, Puy Saint André ou Mont-Dauphin.

Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle de l'éclairage public
PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras



PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillemois et du Queyras
12 décembre 2022

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation, le PETR a édité une note d'information à l'installation de récupérateur d'eau pluie. Quelques éléments à votre disposition, afin de savoir ce qu'il y a à faire pour installer un récupérateur d'eau de pluie chez vous. Vous pouvez le retrouver à l'adresse suivante :

PETR
PAYS GRAND BRIANCONNAIS

NOTE D'INFORMATION A L'INSTALLATION DE RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

Economiser l'eau
Les épisodes caniculaires traversés en France ont fait prendre conscience de la nécessité d'écon...

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillemois et du Queyras
13 février

Rénovation énergétique, rénovation de l'éclairage, récupération de chaleur,... Et si vous aussi, vous profitez de l'accompagnement du PETR pour mobiliser des primes CEE pour vos travaux d'économie d'énergie ? Professionnels, collectivités, prenez contact avec le PETR pour estimer les primes auxquelles vous avez le droit ! Depuis le 1er février, les primes ont été réévaluées de 30% **IMPORTANT** Vos projets clôturés depuis 10 mois peuvent être analysés pour mobiliser les primes CEE N'hésitez pas à contacter le PETR <https://paysgrandbrianconnais.fr/contact>

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
Ministère de la Transition écologique et solidaire

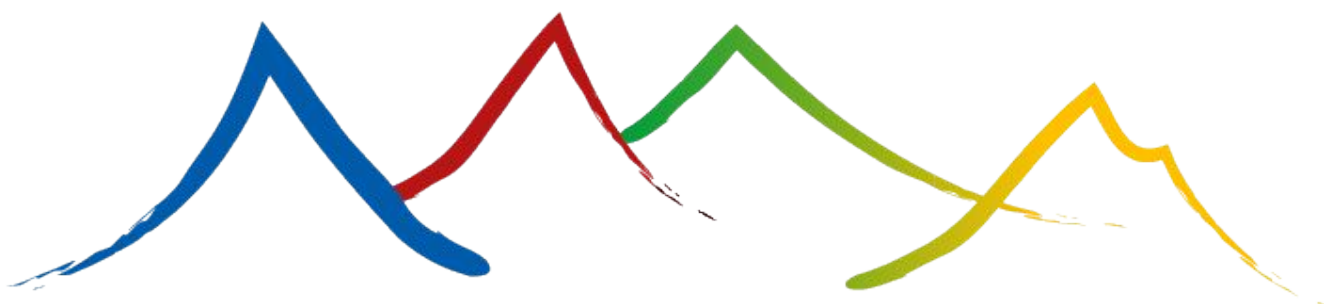


PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
TERRITORIAL



Contrat de
Transition
Écologique et
SOLAIRE



Territoire choisi
terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Ingénierie territoriale au service des collectivités

Secrétariat :

accueil@paysgrandbrianconnais.fr

07.70.21.63.70



Site internet <https://paysgrandbrianconnais.fr>



Facebook <https://www.facebook.com/PETRpgb>



LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/petr-du-brianconnais-des-ecrins-du-guillestrois-et-du-queyras>



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr

SOMMAIRE

- ❑ Bilan des missions du PETR.....P.6
- ❑ Fonctionnement du PETR.....P.38
- ❑ Ressources humaines.....P.44
- ❑ Budget et finances.....P.46
- ❑ Communication.....P.48



EDITO

Notre territoire rural et de montagne est acteur et agit.

Le bilan 2021 de l'activité du PETR vient encore cette année montrer tout l'intérêt de donner au territoire les moyens de faire, pour accompagner des projets et des actions concrètes au service des collectivités, des entreprises et des citoyens.

Avec les élus présents à mes côtés, nous avons souhaité qu'au sein du PETR, le lien entre transition écologique et transition économique se doit d'être fort, et doit se retrouver dans les missions du PETR.

De la valorisation de notre ciel étoilé pour avoir un impact, certes sur la biodiversité mais également sur les budgets des collectivités par de réelles économies.

De l'appui au plan de relance pour aider les collectivités et entreprises afin de financer leur rénovation énergétique ou de sobriété notamment sur les stations de ski.

Les actions en faveur de l'économie circulaire en lien avec les entreprises du territoire, qui a montré toute son importance et va donc être accélérée dès 2022 par la mise en place d'une étude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale.

Et le programme LEADER qui en continuant d'avoir des projets innovants et pourvoyeurs d'emplois, dynamise notre territoire, en particulier auprès des entreprises. En 2022 nous répondrons à l'appel de l'Europe et de la Région pour être candidat à un nouveau programme.

En 2021, nous avons pu également renouer avec la concertation notamment avec des groupes de citoyens par le biais du Club Climat et Transition et ainsi des projets concrets en faveur de la transition écologique et démocratique ont pu voir le jour.

Les agents du PETR, sont là pour animer ses missions permettant à notre territoire d'être un territoire rural et de montagne actif, dynamique et volontaire. Une ingénierie territoriale au service des collectivités et des projets du territoire à votre écoute, alors n'hésitez pas à nous solliciter.

Un territoire de montagne, un territoire d'énergie, un territoire de projets

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Pierre LEROY, Président
PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.**

LE TERRITOIRE



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

1 territoire de montagne et de haute-montagne



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS



36 706 habitants



3 communautés de communes
&
36 communes

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

2 parcs



TEMPS FORTS 2021

Lancement des
Contrats de
Relance et de
Transition
Écologique
(CRTE)



Conférence des maires 2021
L'équipe du PETR avec Monsieur Joël
GIRAUD, Secrétaire d'Etat à la
Ruralité



Signature du CRTE et VTA par le
Secrétaire d'Etat à la Ruralité en
présence de Madame la Sous-Préfète



Conférence de presse -
Le jour de la nuit



Comités de programmation
LEADER



Le Club Climat et Transition



Le Contrat de relance et de transition écologique



En lien avec les services de la préfecture et les 3 EPCI, la directrice du PETR, accompagnée d'une stagiaire de Sciences Po Grenoble, a travaillé à la rédaction et la mise en place du contrat dit CRTE.

Le contrat reprend les axes du contrat de transition écologique et du contrat de ruralité et s'appuie sur le projet de territoire. Il a également comme objectif de faire converger les politiques publiques en territoire de montagne, afin de faire ensemble pour plus d'efficacité.

Il draine les fonds étatiques comme la DETR, la DSIL ... des fonds d'aides directes aux communes.

Stratégie et axes retenus

Axe transversal	Axes	Orientations
Animation et concertation	Transition Écologique	1. L'autonomie alimentaire et l'agriculture
		2. La gestion des déchets - Economie circulaire
		3. Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables
		4. La et les mobilités
		5. L'habitat et logement - l'assainissement
	Ruralité	1. La santé en milieu rural
		2. Le numérique : accès et usages
		3. L'aménagement des communes - les risques naturels
		4. Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

Fonds mobilisés

52
projets
retenus

Montant des subventions mobilisées en 2021 :
3 282 397,76 €

Dont

- 1 126 728,74 € pour la CC du Pays des Ecrins
- 664 920,44 € pour la CC du Guillestrois-Queyras
- 1 490 748,58 € pour la CC du Briançonnais



Membres du bureau

- Président : Monsieur Pierre LEROY
- 1er vice-président : Monsieur Michel MOURONT (en charge des finances)
- 2ème vice-présidente : Madame Alice PRUD'HOMME (en charge de la Transition Écologique)
- 3ème vice-président : Monsieur Jean-Marie REY (en charge des contractualisations, politiques de pays et ressources humaines)
- Membre représentant la Communauté de communes du Briançonnais : Monsieur Arnaud MURGIA
- Membre représentant la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Monsieur Dominique MOULIN
- Membre représentant la Communauté de communes du Pays des Ecrins : Madame Marie BAILLARD

Les élus référents



Pour chaque mission, un **élu référent** est nommé parmi les membres du conseil syndical. Son rôle est de **suivre la mission** dont il a la responsabilité, en lien avec le Président et la directrice. Par délégation du président, il **préside et participe** aux comités de pilotage, de suivi ou de programmation de la mission ainsi qu'aux commissions mises en place. Il en est le **rapporteur** auprès du conseil syndical et du bureau.

Michel MOURONT
Finances

Alice PRUD'HOMME
Transition Écologique

Jean-Marie REY
Contractualisations, politiques de Pays
et ressources humaines

**Cyrille DRUJON
D'ASTROS**
LEADER (GAL)

Claudine CHRETIEN
Economie circulaire

Emilie DESMOULINS
Energie

Marie BAILLARD
Concertation citoyenne

Conférence des maires

Instance qui réunit les **36 maires** du territoire, qui valide les actions du PETR et lui donne sa feuille de route. Cette conférence suit le projet de territoire et son application.

En 2021, la conférence des maires a eu lieu le 13 décembre en présence de Monsieur Jöel GIRAUD, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité.

13 décembre 2021

Un mot sur le PETR : ses élus, son équipe, son fonctionnement

Présentation du bilan annuel des missions du PETR

La mission Energie

Le CTES : Sobriété & énergie renouvelable ET Économie circulaire & concertation

Le programme LEADER

Les politiques de Pays

Les perspectives 2022

L'économie industrielle et territoriale

Le Plan Avenir Montagne

Le CRTE Présentation & Signature

Volontariat territorial en administration VTA Présentation & Signature

Temps d'échanges

Conclusion

par Monsieur Le Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité



25 communes représentées

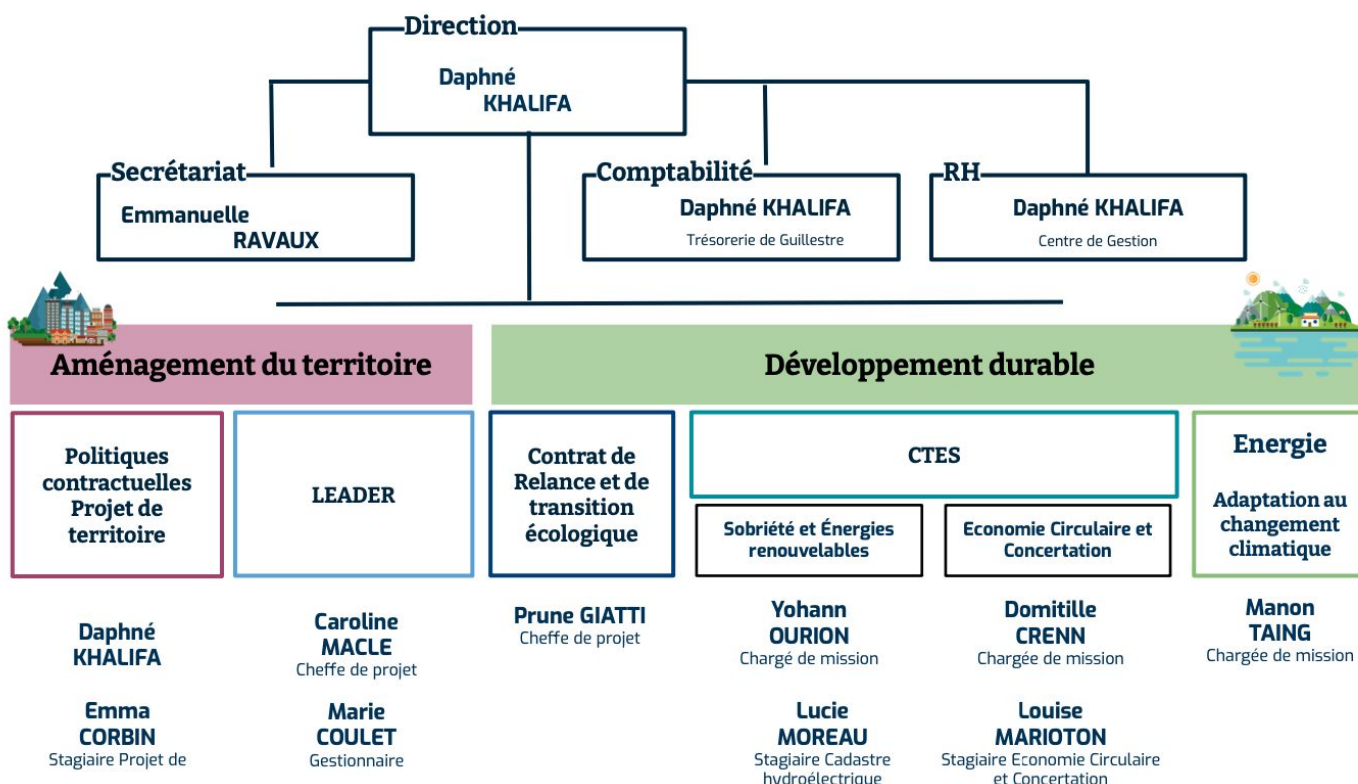
53 personnes présentes à la Conférence

Ressources humaines

MOYENS HUMAINS

- Directrice : Daphné KHALIFA
- Elu référent : Jean Marie REY

Organigramme 2021



Le PETR est épaulé tout au long de l'année par des stagiaires :

Emma CORBIN
Politique publique projet de territoire de montagne
 Sciences Po Grenoble Parcours Management des collectivités territoriales (master) 5ème année.

SCIENCES PO Grenoble | UGA

Lucie MOREAU
Transition Écologique Cadastre hydroélectrique.
 Université Paul Sabatier - Toulouse - Master Management des systèmes d'informations

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Louise MARIOTON
Economie Circulaire et Concertation
 Ecole Centrale de Marseille - Coursus ingénieur généraliste

Centrale Marseille

Rapport d'activité 2021

Réalisé et mis en page par les services du PETR

Mars 2022



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr

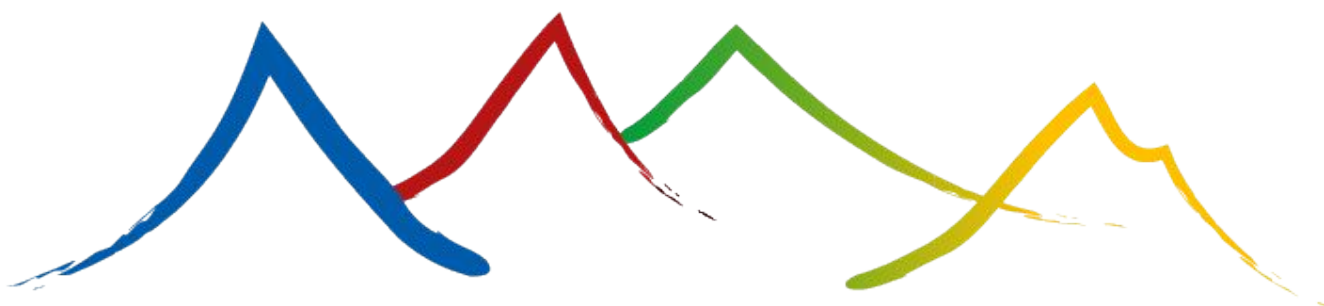


PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Contrat de
Transition
ÉCOLOGIQUE ET
SOLAIRE



Transition Écologique
Climat Air Énergie &
Économie Circulaire



avenir
MONTAGNES
ingénierie



INGÉNIERIE TERRITORIALE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES PROJETS DU TERRITOIRE

Bureaux

Direction, Administration, Politiques de Pays & LEADER
05 100 BRIANÇON

Secrétariat, Développement Durable CRTE, COT & Avenir Montagne
05600 MONT-DAUPHIN



Coordonnées

Directrice - Daphné KHALIFA

06 01 49 70 91 - d.khalifa@paysgrandbrianconnais.fr

Accueil - Assistante direction & pôles - Emmanuelle RAVAUX

07 70 21 63 70 - accueil@paysgrandbrianconnais.fr

LEADER Cheffe de projet - Caroline MACLE

07 88 73 46 64 - c.macle@paysgrandbrianconnais.fr

LEADER Gestionnaire - Marie COULET

06 73 21 44 34 - leader@paysgrandbrianconnais.fr

CRTE Cheffe de projet - Aude PERRY

06 74 05 00 09 - crte@paysgrandbrianconnais.fr

AVENIR MONTAGNE Cheffe de projet - Lisa HAYE

07 86 44 11 23 - avenirmontagne@paysgrandbrianconnais.fr

COT TRANSITION ÉCOLOGIQUE Cheffe de projet - Marine SCARPARI

07 88 73 45 53 - cot@paysgrandbrianconnais.fr



Adresse postale

BP 93 - 05100 Briançon



SOMMAIRE

- Bilan des missions du PETR.....P.6
- Fonctionnement du PETR.....P.48
- Ressources humaines.....P.52
- Budget et finances.....P.54
- Communication.....P.56



EDITO

Une nouvelle année s'achève qui a vu 4 missions se terminer et 3 nouvelles se mettre en place grâce aux opportunités de financements proposées par l'Etat et ses agences et par la Région, mais également au vu des décisions des élus du territoire.

Les missions du PETR se succèdent tout en gardant toujours le même fil rouge qu'est la transition écologique répondant ainsi au projet de territoire défini conjointement.

La mission Énergie, au PETR depuis 2014, est devenue Contrat d'objectif territorial Climat air énergie et économie circulaire.

Le Contrat de transition écologique instauré en 2019 a laissé la place au Contrat de relance et de transition écologique.

Une nouvelle candidature LEADER 2023-2027 a été élaborée pour venir à la suite de la programmation actuelle.

Une étude sur la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale en lien avec la Région et l'ADEME a également été réalisée et a montré tout l'intérêt d'une telle démarche sur le territoire.

Grâce au plan Avenir montagnes, nous abordons à présent la transition écologique sous le prisme du tourisme durable que nous avons souhaité décliner à travers diverses thématiques. Ciel étoilé, tourisme scientifique, mélézin et forêt et tout en portant un regard particulier aux recherches scientifiques et sciences participatives qui se déroulent sur le territoire.

De ces missions, de nombreux projets ont été et sont soutenus, cela dynamise le territoire, et nous permet d'être repéré comme un acteur du développement territorial qui sait mobiliser efficacement l'argent public.

Cette expertise d'ingénierie et d'animation est d'ailleurs reconnue au niveau national, et nous sommes fréquemment sollicités pour venir présenter et partager l'expérience du territoire.

Boîte à outils des EPCI mais également des communes, le PETR est une structure mobilisant peu de personnel mais qui sait répondre aux sollicitations.

Pour avoir une idée de ce qu'est le PETR, je vous invite à lire ce qu'il a été entrepris en 2022 par la petite équipe qui le forme et les élus qui la suit pour continuer à être :

Un territoire de montagne, un territoire d'énergie, un territoire de projets.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Pierre LEROY, Président
PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.**

LE TERRITOIRE



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

1 territoire de montagne et de haute-montagne



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS



35 279 habitants



3 communautés de communes
&
36 communes

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

2 parcs



TEMPS FORTS 2022

Atelier concertation candidature LEADER 2023-2027



Visite sur site Label Cop d'Avance



Rencontres techniques ANPP



Restitution Etude de préfiguration EIT



Atelier Artificialisation des sols



Brainstorming équipe/élus, terrain et travail d'équipe



Contrat de Relance et de Transition Écologique

MOYENS HUMAINS

- 1 cheffe de projet Contrat de Relance et de Transition Écologique à 100% : Aude PERRY
- Elue référente : Alice PRUD'HOMME

Mission financée par l'Etat à hauteur de 80%

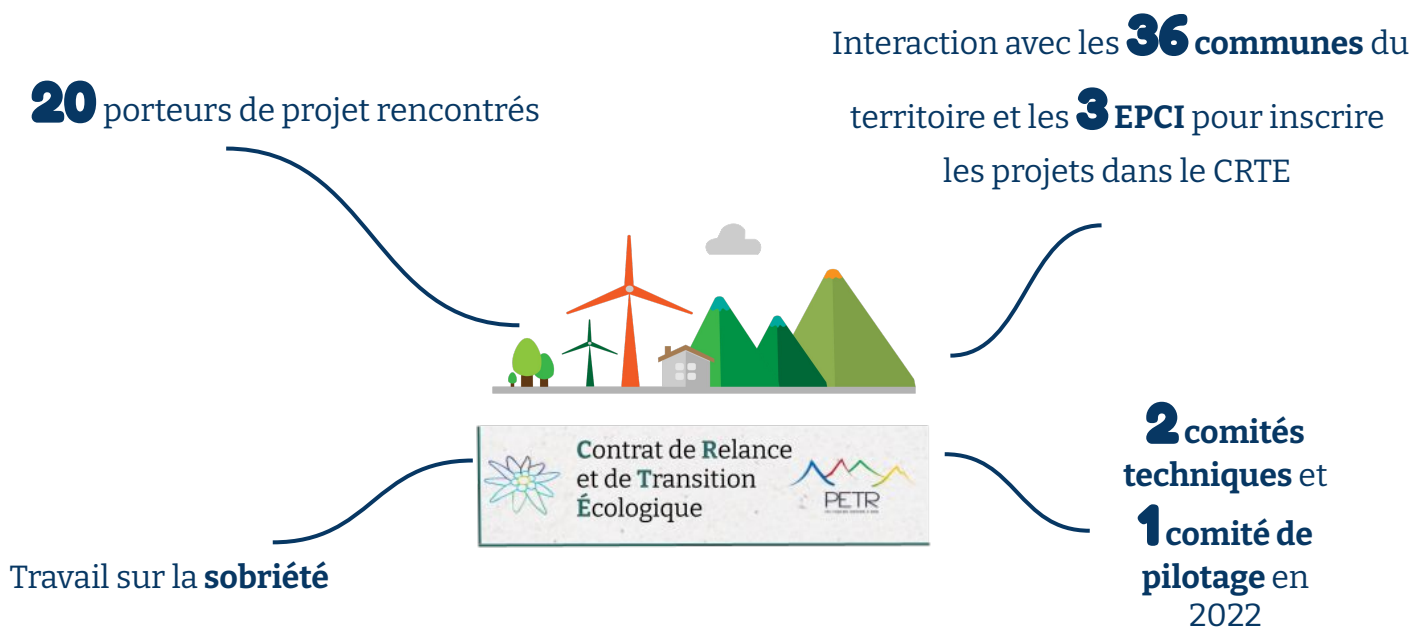
Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

La **mission** a été mise en place en janvier 2022 pour une durée de 18 mois.

Ce contrat, signé pour 6 ans, a pour objectif **d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires.**

Le CRTE se fonde sur le projet de territoire des collectivités contractantes et bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.

Il comprend **2 axes déclinés en 9 orientations stratégiques** : agriculture et alimentation ; sobriété énergétique ; aménagement des communes, habitat et logement ; mobilité ; tourisme durable ; gestion des déchets et économie circulaire ; santé en milieu rural ; numérique.



ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté • Égalité • Fraternité



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES



Accompagnement et suivi des porteurs de projets publics et privés sur les projets de transition écologique.

Orientation des porteurs de projets vers les dispositifs existants en matière de transition écologique et sobriété comme les aides de l'ADEME ou les appels à projet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Échanges avec les différents partenaires, acteurs et structures économiques du territoire afin de mutualiser l'accompagnement et les orienter efficacement dans leurs démarches.

ANIMATION DU CONTRAT

Participation au **groupe de travail** sur la mise en place des indicateurs de suivi du CRTE.

Mise en place des **instances de gouvernance** du CRTE. Lien avec la préfecture et la DDT.

Organisation de **2 comités techniques** réunissant les EPCI et les institutions d'Etat.

Mise en ligne et actualisation des différents appels à projet correspondant aux projets des collectivités.

Edition d'une **fiche récapitulative CRTE** envoyée aux collectivités.

Suivi et mise en place des annexes 2022 et 2023. Travail avec les communes et les EPCI pour inscrire les projets 2023 dans le CRTE.

2 comités techniques et **1 comité de pilotage.**

Participation aux **comités de pilotage de Petites Villes de Demain** (Guillestre et l'Argentière-La Bessée) et **Espaces Valléens.**



Dans le but d'informer les habitants du territoire sur les économies d'eau, une note informative a été publiée.

Celle-ci récapitule les étapes clés pour installer un **récupérateur d'eau** de pluie. Elle contient également des chiffres sur les coûts engendrés et la législation en vigueur.

La note : [ICI](#)



TRAVAIL SUR LA SOBRIÉTÉ



Une fiche sur les réflexes économes pour **économiser l'électricité** à été créée pour sensibiliser les collectivités au besoin d'économiser l'électricité.

Le PETR est signataire de la **charte du numérique responsable** depuis novembre 2022. Cette signature inscrit le PETR comme un territoire moteur pour réduire l'impact du numérique.



Un travail sur la **sobriété numérique** a été entrepris : **3 posters et 3 fiches** avec des conseils et des réflexes à adopter, pour rendre l'usage du numérique plus sobre, ont été édités et envoyés à toutes les communes et EPCI du territoire. Les outils sont disponibles [ICI](#)



Info SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

UN ORDINATEUR DE 5 KG NÉCESSITE 500 KG DE MATIÈRE PREMIÈRE POUR ÊTRE FABRIQUÉ

Les alternatives :

- Acheter un appareil reconditionné ce qui réduit de 91 à 77% son impact environnemental
- Limiter le suréquipement
- Faire réparer ses équipements plutôt que de les changer

En savoir plus sur les impacts du numérique et les moyens d'agir :

Source : The WIP project, ADEME, Dossier documentaire de CERISE

TERRITOIRE DE MONTAGNE - TERRITOIRE D'ÉNERGIE - TERRITOIRE DE PROJETS
www.paysgrandfrancconnais.fr

Info SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

LE NUMÉRIQUE ÉMET PLUS DE CO2 QUE L'AVIATION CIVILE

SOIT 4% DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS LE MONDE

Conseils :

- Éteindre ses appareils quand on ne les utilise pas
- Réduire la luminosité de ses écrans
- Limiter les destinataires et les pièces jointes envoyées
- Adopter un moteur de recherche éco responsable

En savoir plus sur les impacts du numérique et les moyens d'agir :

Source : The WIP project, ADEME, Dossier documentaire de CERISE

TERRITOIRE DE MONTAGNE - TERRITOIRE D'ÉNERGIE - TERRITOIRE DE PROJETS
www.paysgrandfrancconnais.fr

Info SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

LES VIDÉOS EN LIGNE REPRÉSENTENT PRÈS DE 1% DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE À L'ÉCHELLE MONDIALE

SOIT L'ÉQUIVALENT DES ÉMISSIONS DE CO2 D'UN PAYS COMME L'ESPAGNE

Réflexes Économes

- Limiter le visionnage des vidéos en ligne
- Télécharger les via le Wi-Fi ou le réseau filaire pour les regarder ensuite

En savoir plus sur les impacts du numérique et les moyens d'agir :

Source : The WIP project, ADEME, Dossier documentaire de CERISE

TERRITOIRE DE MONTAGNE - TERRITOIRE D'ÉNERGIE - TERRITOIRE DE PROJETS
www.paysgrandfrancconnais.fr

LABEL COP D'AVANCE



Le PETR est **lauréat** pour la seconde fois du **label de la Région "une cop d'avance" au niveau 3.**

Celui-ci permet aux collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur de décliner au niveau local les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et les ambitions du Plan Climat régional.



En lien avec la mission transition écologique, un premier atelier a été réalisé car le territoire du PETR a été sélectionné par la commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA) International comme territoire pilote dans le cadre du projet « Économiser les terres ».

Le PETR et la CIPRA International ont donc organisé **un atelier de travail sur l'artificialisation des sols**, l'objectif de cet atelier a été l'occasion de travailler sur plusieurs points clés afin que chaque acteur du territoire s'approprie cette problématique et propose des pistes d'actions.

Plusieurs questions clés ont été traitées durant cet atelier :

- Quels sont les principaux risques et défis sur notre territoire (retours d'expériences et perspectives) ?
- Comment pouvons-nous réduire efficacement la consommation d'espace dans le PETR ? Mesures et instruments les plus susceptibles d'entraîner une réduction de la consommation de sol ?
- Quels sont les risques et conflits potentiels liés aux énergies renouvelables (centrale photovoltaïque au sol...)?
- Quelle mutualisation des ressources et des connaissances sur le territoire dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience ? L'objectif de « Zéro artificialisation nette » des sols (ZAN) vise à ralentir le rythme de l'urbanisation jusqu'à 0 en 2050, au profit des espaces naturels.

Dans ce contexte, le PETR a souhaité organiser des ateliers, en partenariat avec le **CEREMA, l'Atelier Chado et le Parc Naturel Régional du Queyras**, pour informer les collectivités et les citoyens des outils qui pourront être mis en place pour atteindre cet objectif.

Un premier atelier a été organisé en partenariat avec la CIPRA en avril 2022 et un second en octobre 2022.

Ces deux ateliers ont réuni **plus de 80 personnes** au total et ont permis d'ouvrir une discussion autour de ces nouveaux enjeux.

Pour revoir les interventions : [ICI](#)

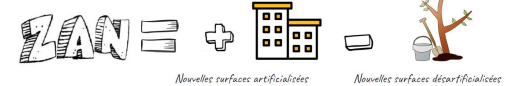
ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE



Zéro Artificialisation Nette des sols



Voté en 2021 dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience, l'objectif de « **Zéro artificialisation nette** » des sols (ZAN) vise à ralentir le rythme de l'urbanisation **jusqu'à 0 en 2050**, au profit des espaces naturels.



Quelques clés pour agir



Pour en savoir plus : <https://www.paysgrandbrianconnais.fr/cre/artificialisation-des-sols>
Image : illustration participative par la Cité de l'Environnement, Insee, ANR, CIPRA, CIPRA, CIPRA



Le Contrat de relance et de transition écologique

Le contrat reprend les axes du contrat de transition écologique et du contrat de ruralité et s'appuie sur le projet de territoire. Il a également comme objectif de faire converger les politiques publiques en territoire de montagne, afin de faire ensemble pour plus d'efficacité.



Il draine les fonds étatiques comme la DETR, la DSIL ... des fonds d'aides directes aux communes.

Stratégie et axes retenus

Axe transversal	Axes	Orientations
Animation et concertation	Transition Écologique	1. L'autonomie alimentaire et l'agriculture
		2. La gestion des déchets - Economie circulaire
		3. Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables
		4. La et les mobilités
		5. L'habitat et logement - L'assainissement
	Ruralité	1. La santé en milieu rural
		2. Le numérique : accès et usages
		3. L'aménagement des communes - Les risques naturels
		4. Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

Fonds mobilisés

49

projets
retenus

Montant des subventions mobilisées en 2022 :

5 023 922,82 €

Dont

- 1 495 567,79 € pour la CC du Pays des Ecrins
- 517 462,46 € pour la CC du Guillestrois-Queyras
- 2 010 892,57 € pour la CC du Briançonnais

70% des projets de la DETR et 100% des projets de la DSIL étaient inscrits dans le CRTE. 38% des projets subventionnés par la DETR départementale étaient des projets de collectivités du PETR alors que le territoire ne représente que 22% du département (36 communes sur 105 au total).

Exemples de projets financés

CCB	Rénovation énergétique du groupe scolaire du Pinet (Puy-Saint-Pierre) Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (La Salle les Alpes)
CCPE	Création d'une extension du marché couvert et pose d'une installation photovoltaïque (L'Argentière-La Bessée) Liaison piétonne cœur de station 1600 (Puy-Saint-Vincent)
CCGQ	Travaux de réfection des réseaux d'eau potable (Guillestre) Restauration des passerelles en bois local (Molines en Queyras)

Conférence des maires

Instance qui réunit les **36 maires** du territoire, qui valide les actions du PETR et lui donne sa feuille de route. Cette conférence suit le projet de territoire et son application.

En 2022, la conférence des maires a eu lieu le 14 décembre en présence de Monsieur Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes et Madame Dalila ZANE Sous préfète de l'arrondissement.

14 décembre 2022

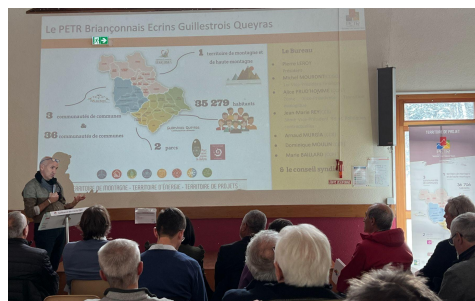
Présentation territoire, de l'histoire, des élus et de l'équipe du PETR

Vidéo de présentation des actions du PETR en 2022

Point sur les missions :

- LEADER le programme actuel et la candidature
- Comité de pilotage CRTE Contrat de Relance et de Transition Ecologique – retour sur l'année 2022 et suivi du contrat
- Comité de suivi Avenir Montagne – retour sur les actions entreprises en 2022, suivi du contrat et perspectives pour 2023
- Contrat d'Objectif Territorial Climat Air Energie et Économie Circulaire

Présentation du travail sur la conférence des maires du PETR des étudiants de Sciences Po Grenoble par le biais d'une vidéo.



Conclusion

Temps d'échanges autour d'un apéritif



69 personnes présentes à la Conférence



Etaient présents ou représentés

19 communes représentées

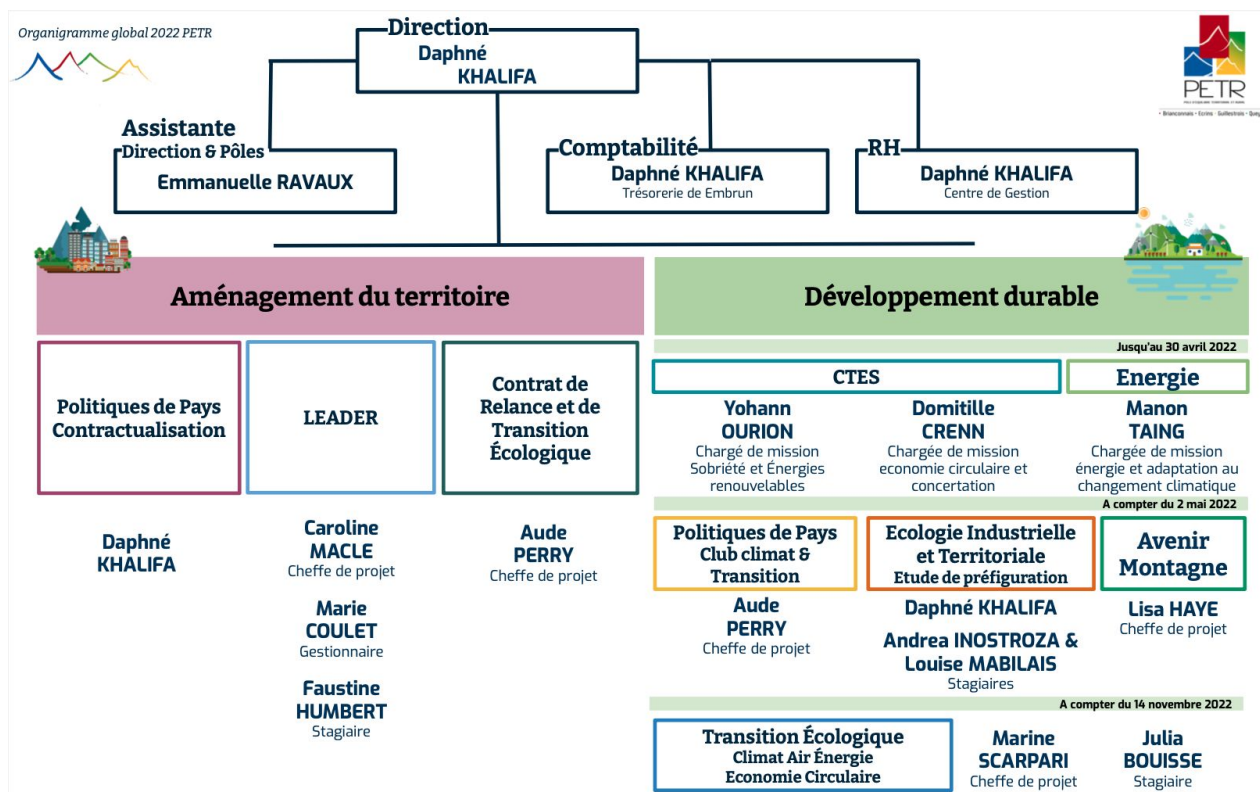
Les 3 communautés de communes, le Parc National des Ecrins et le Parc Naturel Régional du Queyras, la Région Sud, le Départements des Hautes-Alpes, les chambres consulaires... et des citoyens.

Ressources humaines

MOYENS HUMAINS

- Directrice : Daphné KHALIFA
- Elu référent : Jean Marie REY

Organigramme 2022



Le PETR est épaulé tout au long de l'année par des stagiaires :

Andrea INOSTROZA

Ecologie Industrielle et Territoriale (4,5 mois).

Ecole Centrale Lyon, Master en Gouvernance des Risques Environnementaux.



Louise MABILAIS

Ecologie Industrielle et Territoriale (5 mois).

Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, cursus Ingénieur Civil des Mines.



Faustine HUMBERT

Politique de Pays et LEADER (1 mois).

Sciences Politiques Lille.



Julia BOUISSE

Développement durable (1 semaine).

Ecole Nationale du Génie de l'Eau de l'Environnement de Strasbourg.





Rapport d'activité 2022

Réalisé et mis en page par les services du PETR

Mars 2023



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr

LA GRAVE • VILLAR D'ARÈNE • MONÉTIER LES BAINS • LA
 SALLE LES ALPES • ST CHAFFREY • BRIANÇON • NÉUACHE
 • VAL DES PRÈS • MONTGENÈURE • PUY ST ANDRÉ •
 PUY ST PIERRE • VILLARD ST PANCRACE • CERVIÈRE •
 VALLOUISE-PELUOUX • LES VIGNEAUX • PUY ST VINCENT
 • L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE • FREISSINIÈRES • ST MARTIN
 DE QUEYRIÈRES • LA ROCHE DE RAME • CHAMPCELLA •
 ABRIÈS • AIGUILLES • RISTOLAS • MOLINES EN QUEYRAS •
 ST UÉRAN • CHATEAU VILLE-VIELLE • ARVIEUX • CEILLAC •
 VARS • RISOU • SAINT CLÉMENT SUR DURANCE • RÉOTIER
 • GUILLESTRE • MONT DAUPHIN • EYGLIERS • ST CRÉPIN •
 LA GRAVE • VILLAR D'ARÈNE • MONÉTIER LES BAINS • LA
 SALLE LES ALPES • ST CHAFFREY • BRIANÇON • NÉUACHE
 • VAL DES PRÈS • MONTGENÈURE • PUY ST ANDRÉ •
 PUY ST PIERRE • VILLARD ST PANCRACE • CERVIÈRE •
 VALLOUISE-PELUOUX • LES VIGNEAUX • PUY ST VINCENT



PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras